
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-huitième séance – Mercredi 30 novembre 2022, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Ana Maria Barciela Villar, Corinne Bonnet-Mérier, MM. Simon Brandt, Olivier Gurtner, M^{mes} Alia Meyer, Dalya Mitri Davidshofer et Melete Solomon-Kuflom.*

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, M. Alfonso Gomez, vice-président, M. Sami Kanaan, conseiller administratif, M^{mes} Frédérique Perler et Christina Kitsos, conseillères administratives.*

CONVOCATION

Par lettre du 16 novembre 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l’Hôtel de Ville pour mardi 29 novembre et mercredi 30 novembre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. De temps en temps il y a quand même des motifs de fierté... La Ville de Genève a obtenu une distinction attribuée par Swiss Fair Trade pour notre engagement en faveur du commerce équitable. La Ville de Genève a rempli les critères nécessaires. C'est quand même assez important. (*Applaudissements.*) Merci! Cela a eu lieu lors d'une cérémonie. Du reste, vous avez été invités. Je crois, Madame Carron, que vous étiez présente; vous pourriez témoigner de l'importance évidente de ces pratiques d'achats de proximité, socialement et écologiquement responsables. Le commerce équitable a évidemment sa place tant dans l'économie sociale et solidaire que dans les questions de responsabilité sociale des entreprises ainsi que d'égalité homme-femme. Voilà, nous sommes la ville de Suisse la plus importante à avoir la distinction «Fair Trade», ce qui veut dire que l'autre ne l'a pas... (*Ndlr: la ville de Zurich.*) C'est donc quand même un motif de fierté. Voilà ce que je voulais vous dire.

La présidente. Je vous remercie pour ces bonnes nouvelles...

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous ai annoncé tout à l'heure que la cathédrale était éclairée en vert... Je vous annonce également que c'est la Saint Andrew's Day aujourd'hui, la fête nationale de l'Ecosse. Nous souhaitons une bonne fête nationale aux habitantes et habitants écossais de notre ville. C'est également la fête nationale de la Barbade. Nous leur souhaitons donc également une bonne fête nationale.

Nous continuons nos travaux...

4. Questions orales.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. J'avais quelques réponses aux questions orales. Une précision... M^{me} Qerkini me demandait si nous avions reçu des doléances concernant les odeurs dégagées par les écopoints. Renseignements pris, nous avons eu douze doléances en 2021 dont seulement deux concernaient les odeurs. La grande majorité des doléances sur les écopoints porte plutôt sur les objets abandonnés, les débordements ou le *littering*. Pour rappel, nous avons à ce jour, en 2022, 245 doléances qui touchent tous les domaines de la propreté, donc vous voyez que les odeurs des écopoints, ce n'est manifestement pas un sujet qui pose de problème particulier en ville de Genève.

M. Daniel Dany Pastore me demandait si les dépanneurs étaient responsables d'entretenir la propreté des trottoirs situés dans l'immédiate proximité de leurs établissements. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question orale. Hélas, il n'y a aucune obligation d'entretien du domaine public pour un commerce. C'est donc la Voirie qui prend en charge l'entretien du domaine public, le matin, dès le démarrage de ses activités. Je ne vous cache pas que les dépanneurs nous posent effectivement un certain nombre de problèmes en termes de salubrité. Si ces dépanneurs disposent d'une terrasse, mais très peu d'entre eux en ont sur le territoire de la ville, à ce moment-là ils ont l'obligation de nettoyer, mais uniquement dans le périmètre de la terrasse. Le cas échéant, vous pouvez nous indiquer les endroits précis qui, selon vous, posaient un problème, et je me ferai un plaisir de transmettre à la Voirie.

J'avais encore deux questions orales concernant le marché de Noël. Si vous me permettez, je répondrai aux deux questions en même temps. D'abord, la Ville de Genève propose un marché de Noël à la population par le biais d'une entreprise qui a remporté un appel à projets. Le marché de Noël est un événement autofinancé, non subventionné.

Renseignements pris auprès de la société organisatrice, pour un exploitant de chalet vendant de l'artisanat ou de la nourriture, le coût de la participation au marché s'élève à 12% du chiffre d'affaires. Il faut compter encore les frais de location du chalet – qui peuvent être déduits des 12% –, les frais de dossier ainsi que les frais de maintenance. Vous trouverez les frais de location des chalets sur le site du marché de Noël. Vous verrez qu'ils sont progressifs, afin de permettre aux exploitants dont le budget est limité d'être présents durant une certaine période sur le marché. Plus on se rapproche de la période de Noël, plus le prix de location augmente. Pour vous donner un ordre de grandeur, un marchand de produits qui souhaite louer un chalet durant toute la période du marché devra payer des frais de location de 5200 francs, et il pourra donc les déduire des 12% de son chiffre d'affaires.

S'agissant des prix des consommations, ils sont en ligne également, comme pour les autres marchés de Noël. On peut prendre l'exemple du vin chaud... Il est à 6,50 francs à Genève et à 6,50 francs à Montreux. Ce sont quasiment les mêmes prix à Lausanne, puisqu'on a fait la comparaison. J'entends beaucoup de personnes me dire que c'est un magnifique marché... Eh bien, pour qu'un événement autofinancé soit beau, il faut aussi que les organisateurs s'y retrouvent. Il est clair qu'une bière locale, par exemple, c'est plus cher qu'une Heineken. Donc il faut aussi être prêt, des fois, à payer le prix si on veut du local.

Au sujet de la vaisselle, les organisateurs et les exploitants respectent les normes en vigueur. Un contrôle a déjà été mené par l'entité de gestion des incivilités de la Voirie. Une seule personne a été rappelée à l'ordre. De nouveaux contrôles seront certainement menés durant la période du marché. Pour rappel, ce qui est autorisé en ville de Genève en ce qui concerne la vaisselle et autres emballages, ce sont tous les produits compostables qui affichent la norme EN 13432, soit la vaisselle et les sacs réutilisables. Voilà ce que je pouvais vous dire pour répondre à vos questions. Je me tiens à disposition pour toutes précisions le cas échéant. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Nous reprenons l'ordre de parole sur le rapport M-1484 A, qui était le suivant: M^{mes} Florence Kraft-Babel, Christina Kitsos, M. Omar Azzabi, M^{mes} Brigitte Studer, Michèle Roulet, Joëlle Bertossa et M. Daniel Sormanni. Ensuite nous passerons aux objets dont vous avez accepté l'urgence puis aux rapports PR-1514 A/B.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Maria Casares, Dalya Mitri Davidshofer, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Steven Francisco, François Mireval, Emmanuel Deonna, Ahmed Jama et Régis de Battista: «Petite enfance: pour une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève» (M-1484 A)¹.

Suite de la discussion

La présidente. Madame Florence Kraft-Babel, vous avez la parole.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Si nous avons demandé l'ouverture du débat sur ce sujet, comme plusieurs partis, d'ailleurs, c'est parce que ce n'est pas un petit sujet que l'on peut traiter sans débat à la faveur soit d'un oui soit d'un non. C'est un immense sujet. C'est peut-être un sujet essentiel, une vision de société fondamentale que nous devons partager.

Cette motion M-1484 et l'excellent rapport de M^{me} Brigitte Studer, que nous remercions encore une fois pour son travail, complet, quasiment exhaustif, neutre, objectif, historique, nous permettent, depuis que cette municipalité se pose la question, d'avoir une vision de ce que nous devons maintenant décider.

Si nous revenons aux origines de ce texte, nous découvrons qu'il a été proposé par M^{me} Amanda Ojalvo et M. Omar Azzabi, avec des intentions plus qu'excellentes: une ouverture d'esprit, une possibilité de réfléchir sur ce que serait une gouvernance dite cohérente de la petite enfance. Car en effet, si l'on n'est pas cohérent pour gouverner la petite enfance – l'enfance qui est l'avenir de notre société, de notre municipalité –, si nous ne sommes pas cohérents et pas ensemble pour le faire, comment voulez-vous commencer la vie, avoir une option constructive et positive pour l'avenir de notre cité?

Et nous voyons que cet excellent texte, avec des questions ouvertes, qui demandait une étude parfaitement neutre sur les différents modèles de gouvernance, a été signé par M^{me} Christina Kitsos et par M. Alfonso Gomez, alors conseillers municipaux. Ils étaient à l'écoute de la population, des attentes des parents, des besoins des enfants. Or, pour une raison que nous avons essayé d'analyser et d'interpréter, nous en arrivons à nous demander comment, à partir d'aussi bonnes questions, on en arrive à une aussi mauvaise réponse.

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapport, N° 27, p. 3930.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

Nous nous sommes questionnés sur cette bizarrerie qui fait que des conseillers municipaux sont ouverts sur la population, draguent peut-être un peu la droite et partout ailleurs en disant qu'on pourra faire une fondation privée ou publique – peu importe – mais que, dès lors qu'ils sont élus, ils appliquent des principes drastiques dans une direction que ni la population ni même les enfants ne pourraient continuer de suivre, s'ils avaient droit à la parole.

Comment passer d'un aussi bon texte à un aussi mauvais résultat – voilà notre question – sinon par le vertige du pouvoir... (*Remarque.*)

Une voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel. ... et la tentation de la dictature. (*Remarque.*) L'ivresse.

Je dois dire qu'à la lecture des résultats du projet qui a l'air d'être en train de se mettre en route, on ne voit pas de quoi être ivre. Peut-être même qu'il faudra un peu boire pour s'en remettre, car nous ne voyons pas en quoi nous pourrions trouver un point positif dans le projet qui nous est proposé maintenant par le département de M^{me} Kitsos.

Il ne s'agit pas de mettre en doute les qualités de M^{me} Kitsos, bien au contraire, mais ce projet...

La présidente. Vous devez conclure...

M^{me} Florence Kraft-Babel. ... en termes de coûts, en termes de déni de démocratie, en termes d'intérêt pour les enfants, ne représente rien que des charges, des charges et encore des charges. Raison pour laquelle nous ouvrons le débat et, ce soir – excusez-moi, Madame la présidente –, nous regrettons le vote un peu léger que notre groupe a fait en commission consistant à dire non à ce texte, car tout n'est pas résolu. Nous réfléchissons à vous proposer de l'accepter, voire de le renvoyer en commission.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je passe maintenant la parole à M^{me} Christina Kitsos. (*Remarque de M^{me} Kitsos.*) Alors il faut retirer votre carte et la remettre... Je donne la parole à M. Omar Azzabi.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Madame la présidente. Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipaux, chers collègues, je suis très heureux que l'on discute de ce texte malgré qu'il ait été refusé en commission. Je dis malgré parce que cette motion rose-verte a finalement permis d'amener sur la table une discussion que le Conseil aurait dû mener il y a bien vingt ans. Il y a bien vingt ans...

Ça a été une longue introspection que nous avons faite aux côtés du Parti socialiste pour discuter d'une réforme qui est pourtant si évidente. C'est vrai qu'on peut sourire aujourd'hui, en tout cas à gauche, quand on entend M^{me} Kraft-Babel... Alors on regrette ou on les félicite, cela étant la droite n'a pas voulu entendre parler de réforme. La position de départ de la droite, c'était «zéro réforme, on maintient le statu quo et on continue avec le système associatif». (*Exclamations.*)

Je crois que la force de ce texte, c'est cette réflexion. Il a posé les jalons d'une réflexion que M^{me} Kitsos a lancée et qu'on aurait dû lancer bien avant. Cette réforme est évidemment tardive et, ce retard, nous allons le payer, Messieurs-dames. Nous allons le payer cher mais nous devons faire cette réforme parce qu'on reconnaît qu'il y a aujourd'hui un besoin dans le secteur de la petite enfance et que, la petite enfance, c'est un métier en soi et une vraie politique publique à mener. Dans ce sens-là, le choix de l'Alternative de la municipaliser vient répondre aujourd'hui à un vrai besoin et à une vraie demande.

Les conclusions de cette motion, qui ont mené par la suite à la motion M-1645 dont on attend d'ailleurs le rapport en vue de la mise en œuvre de cette réforme, tirent quelques constats. Le premier constat, je l'ai dit, c'est que la réforme est nécessaire car le système est à bout de souffle: des comités en souffrance, un manque de bénévoles, un manque de personnes formées au sein des comités, une gouvernance extrêmement complexe – même contre-productive à certains égards –, un suivi également compliqué, pour des raisons de moyens, de la part du Service de la petite enfance. Et il y avait aussi des questions de ressources humaines, puisque les compétences étaient partagées entre les comités et l'autorité cantonale. On en est arrivé à un système de crèches qui met finalement en péril la gestion même de nos enfants et qui en plus péjore nos finances municipales puisqu'on se retrouve aujourd'hui, vingt ans plus tard, à devoir mettre en place un système qui coûte plus cher mais qui sera obligatoire.

Nous devons tirer d'autres constats de ce texte. M^{me} Kraft-Babel l'a très bien rappelé, la discussion porte finalement sur la forme. Comment aujourd'hui doit-on réformer la petite enfance? C'est une discussion que Lancy a menée et conclue. Nous l'avons proposé dans ce texte: est-ce que l'on continue avec une forme associative? C'était non... Est-ce qu'on va plutôt sur une municipalisation partielle sous forme de fondation de droit privé ou de droit public, et l'Alternative a finalement décidé que non, ou vers une prise en main directe de l'autorité publique avec, à la clé, une maîtrise de la politique de la petite enfance?

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

Ce qui est en train d'être mis en place est une solution un peu entre deux, entre la municipalisation totale et la municipalisation partielle puisque nous avons décidé de mettre en place cette municipalisation pour les nouvelles structures seulement. Evidemment, la question, c'est comment la mettre en œuvre, à quelle échéance, pour quels coûts et avec quelles conséquences pour le budget? Je crois qu'aujourd'hui le projet pilote qui sera mené dans le nouveau secteur petite enfance Marie Goegg-Pouchoulin sera une première étape bénéfique dans le sens où on pourra notamment enfin traduire l'étude menée par le département de M^{me} Kitsos sur les coûts réels de cette municipalisation, et surtout anticiper les besoins des comités qui étaient en souffrance. Donc on réforme et on va de l'avant avec les nouvelles structures.

Cela étant, avec ce texte, on n'oublie évidemment pas les anciennes structures. On met en place un système de soutien, on analyse et on va de l'avant. C'est vrai qu'on peut se demander si on va pouvoir laisser derrière nous un système pérenne, mais je crois ça a été démontré, notamment par la Ville de Lausanne; aujourd'hui, la mixité entre structures associatives et structures municipalisées marche très bien à Lausanne. Je crois que l'avantage – c'est ce que nous avons compris des auditions – c'est justement le fait que chacune des structures de notre commune doit faire un choix, un choix pédagogique, un choix structurel et un choix de gestion pour nos enfants afin que les parents puissent avoir différentes solutions, puisque, je le répète, c'est une vraie mission de service public.

Alors évidemment, nous avons refusé cette motion en commission – ça a été expliqué – parce qu'un autre texte qui arrive derrière parle de la mise en œuvre qui est déjà lancée par le Conseil administratif. Cela étant, il y a peut-être une chose que nous aimerions voir se réaliser – je m'adresse à M^{me} la magistrate – ce sont les états généraux. Toujours est-il qu'aujourd'hui la Ville de Genève est en train de mener une réforme historique puisqu'une réforme de cette taille-là n'a jamais eu lieu dans le pays. Notre commune mène une réforme historique dans notre pays car on n'a jamais fait aussi fort à ce niveau-là, avec le nombre d'enfants et de structures que l'on touche. C'est la raison pour laquelle on doit y aller par étapes. On doit évidemment être attentifs aux finances, à la pérennité de ce système, mais il faut surtout que nous soyons sûrs de notre choix.

Et même si nous ne sommes pas d'accord sur la forme que doit prendre cette réforme, Messieurs-dames, j'espère que la gauche et la droite seront capables de s'entendre sur la suite à donner maintenant que la politique est menée, comment on la soutient, comment on l'adapte et comment on va de l'avant, notamment sur les questions financières. Je terminerai là-dessus pour ne pas faire trop long; nous nous réjouissons vraiment de l'évolution et de la mise en œuvre de cette politique. Nous nous réjouissons surtout de la mener ensemble car, encore une fois, je crois que le bien-être des enfants et la gouvernance de la petite enfance ne sont pas des questions de «gauche-droite». Ce sont des questions qui nous touchent toutes et tous.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, la commission des finances a fait un travail approfondi sur cette motion ainsi que sur les deux autres objets qui avaient été liés à un moment donné, la proposition PR-1390 et la motion M-1645. J'ai encore eu l'occasion de me rendre compte en rédigeant ce rapport de la richesse des auditions et des différents points de vue.

Ensemble à gauche partage le constat que le développement de la petite enfance demande aujourd'hui de revoir la gouvernance. Cette question est posée depuis fort longtemps; elle a été élaborée, discutée et presque adoptée – tout juste pas – du temps de M. Tornare. Ensemble à gauche a toujours défendu la politique de la petite enfance, considérant qu'elle était bien une mission de service public. C'est nécessaire de répondre aux besoins des familles. Or, aujourd'hui, on ne satisfait toujours que 80% des besoins.

Organiser l'accueil de la petite enfance permet de favoriser l'égalité des chances pour les enfants; c'est un atout au moment de leur entrée à l'école. Cela joue un rôle essentiel dans la répartition du travail entre femmes et hommes et, quand les femmes ont les conditions pour augmenter ou maintenir leur temps de travail, les rentrées fiscales augmentent aussi.

Cela permet également de valoriser le personnel qui travaille dans les structures de la petite enfance. Nous l'avons vu, la gestion administrative et RH est devenue toujours plus exigeante et contraignante, plus qu'avant. C'est aussi le constat de certains comités et de leurs associations, la professionnalisation de certaines tâches devient nécessaire, d'autant que bien des comités ne gèrent pas qu'une seule crèche comme c'était le cas il y a quelque temps, mais plusieurs. Il est délicat d'intervenir dans un conflit de travail dans la crèche que fréquente son enfant et, de manière plus générale, il n'est pas évident pour des bénévoles de gérer des engagements ou des licenciements.

La commission des finances a pu voir les différents scénarii possibles: fondation privée ou de droit public, municipalisation totale ou par étapes, leurs avantages et désavantages. Soyons clairs, aucun scénario n'a que des avantages. Il s'agit donc plutôt de choisir où mettre les priorités.

Le Conseil administratif a fait un choix – il a les compétences pour le faire. A notre avis, c'était le choix de la proposition la plus réaliste et pragmatique: un modèle mixte qui amènera dans six ans à la municipalisation de 15% des structures, sachant que 85% d'entre elles resteront toujours sur le modèle actuel. Ce choix répond au besoin d'ouvrir les nouvelles structures. Et comme on l'a rappelé, un modèle hybride fonctionne à satisfaction depuis plus de vingt ans à Lausanne où un effort a été mis sur l'harmonisation des conditions de travail du personnel.

Je vous cite quelques points qui ont été discutés... Ce système de municipalisation permet de mettre en place un pool de remplacement nettement plus efficace puisque l'organisation des remplacements reste une réelle difficulté dans le

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

système actuel. Il permet également de favoriser la mobilité du personnel. Par ailleurs, la municipalisation se situe au niveau administratif et RH de sorte que la richesse et la diversité des projets pédagogiques resteront possibles de la même manière que maintenant. La municipalisation favorise les échanges entre les structures, aussi bien concrètement, au niveau du matériel, que d'un projet pédagogique particulier. Ce système favorise également l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Il y a néanmoins des aspects plus critiques. Le fait d'introduire deux statuts différents pour le personnel n'est pas une solution idéale. Des négociations sont en cours avec les partenaires sociaux, et nous espérons que les différences possibles seront réduites au strict minimum. Ce processus-là étant en cours...

La présidente. Vous devez conclure...

M^{me} Brigitte Studer. ... nous ne pouvons pas nous prononcer là-dessus aujourd'hui.

Ensemble à gauche soutient le projet de municipalisation par étapes, car c'est une avancée pragmatique, mais restera attentif aux besoins de l'ensemble des structures de la petite enfance. Nous avons considéré que cette motion nous permettait de faire un vrai travail de clarification, d'écouter tous les partenaires...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Brigitte Studer. ... cependant ses invites n'étant plus actuelles aujourd'hui, nous vous proposons de ne pas la soutenir.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Cette motion est véritablement un morceau d'anthologie du discours politique qui bégaie et qui dit tout et n'importe quoi. Cette motion a effectivement été signée par M^{me} Kitsos, et je crois aussi par M. Gomez mais je n'en suis pas sûre...

Des voix. Oui... oui.

M^{me} Michèle Roulet. Ils demandaient à l'époque une gouvernance cohérente, efficiente. On parlait de mettre la gouvernance des crèches en fondation de droit public au nom de la cohérence, au nom de la gestion efficace, au nom de

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

l'homogénéité, au nom d'un pilotage renforcé dans le giron commercial... communal, pardon... (*Rires et applaudissements.*) Mais voilà, l'histoire est un long fleuve qui coule et, quelques mois plus tard, ces deux signataires n'étaient plus conseillers municipaux mais conseillers administratifs, si bien que, le 30 août 2021, le Conseil administratif décide de procéder à une municipalisation des nouvelles crèches.

On aura exactement le même discours qu'avant... C'est pour la cohérence, pour l'efficacité... Du coup, on abandonne toutes les autres études. Il y avait une étude très intéressante dans la proposition PR-1390. C'est M^{me} Esther Alder qui l'avait menée pour étudier la possibilité de mettre les crèches dans le giron d'une fondation de droit privé, ce qui aurait été une solution simple, facile et peu coûteuse.

Mais non, là on est dans la municipalisation... On veut des fonctionnaires encore et encore parce qu'on croit, on l'a vu dans l'exemple de tout à l'heure d'Ensemble à gauche, que dans le privé ce sont tous des canailles. Donc il faut plus de fonctionnaires. On a quand même vu qu'au niveau des fonctionnaires ça ne marche pas très bien... Il y a des usines à gaz – quand on voit ce qui se passe au DIP... Et puis, la souffrance au travail est telle chez les fonctionnaires, l'absentéisme est si inouï que l'on doit créer des postes à 146 000 francs comme on l'a fait l'année passée et nommer des psychologues pour essayer de traiter les souffrances psychosociales au travail. Bref...

Alors que va-t-on faire pour avoir la mainmise sur les crèches? Bon, on va plaider que c'est plus cohérent, que c'est plus efficace, que c'est pour le bien des enfants, bien évidemment... Mais on va s'en prendre aussi aux comités de bénévoles. Mais oui! Ils manquent, je lis le rapport, «de compétences managériales». (*Remarques.*) Mais oui, c'est important car je vous rappelle que dans ces comités de bénévoles, vous avez parfois d'anciens juges, Il y a même eu des anciens présidents du Conseil municipal. Vous avez des artisans, vous avez des commerçants.

Une voix. Et alors!

M^{me} Michèle Roulet. Ils savent faire un bilan. Ils savent souvent mieux faire un budget que notre conseiller administratif. (*Remarques.*) Donc on commence, puisqu'on veut municipaliser, par écarter tout ce qui fait barrage: les parents, les comités de bénévoles. Alors on dit que les «parents bénévoles ne sont plus capables de constituer de nouveaux comités»... C'est vrai, même la Cour des comptes a fait une recherche qui a montré que le système des comités s'essouffait.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

Mais est-ce que vraiment ces comités se sont essouffés? C'est la question qu'on peut se poser. N'est-ce pas plutôt parce qu'on leur a tellement tiré dessus, qu'on les a tellement accusés de tous les maux? Rappelez-vous ce comité de bénévoles il y a deux ans... Il s'occupait des cuisines scolaires à Saint-Gervais et, parce qu'un des membres du comité s'était fâché et avait réagi avec un enfant qui, trois fois de suite, avait jeté un bout de pain par terre...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Michèle Roulet. Juste encore... On va bien évidemment dire que cette nouvelle réforme, donc la municipalisation, répondra aux besoins de l'enfant. Le préopinant des Verts a aussi utilisé cet argument. On utilise toujours l'enfant. On prône la diversité...

La présidente. Vous devez vraiment conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Michèle Roulet. Je veux juste finir là-dessus... Mais en même temps, on dit qu'il faut que tout soit homogénéisé. On est venu dire que les comités n'étaient pas professionnels, qu'il fallait les professionnaliser, qu'il y avait régulièrement des conflits... Oui, il y a eu des conflits, c'est la Ville de Genève qui les a créés. Un comité a même dû déposer une pétition pour être entendu. On insulte les bénévoles pour ne plus avoir affaire aux comités, pour faire main basse sur les crèches, pour s'occuper des enfants, les formater et bien les diriger... (*Le micro de M^{me} Roulet est coupé.*)

La présidente. Voilà... Je passe maintenant la parole à M^{me} Joëlle Bertossa.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Merci beaucoup. Normalement, c'est moi qui dépasse, je ferai en sorte de ne pas dépasser... Quelle horreur! Nous voilà démasqués!

La présidente. Oui, alors, excusez-moi, Madame la conseillère municipale...

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, vous êtes démasqués!

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

La présidente. Oui, alors, effectivement, vous ne dépasserez plus, Mesdames et Messieurs. J'ai essayé la pyramide de Maslow, j'ai essayé la patience, j'ai essayé la cloche, maintenant je coupe.

M^{me} Joëlle Bertossa. Je disais donc, nous voilà démasqués. C'est vrai, la municipalisation des crèches répond à une vision et à un choix politiques. Merci, vous me donnez l'occasion de le répéter. Oui, le Parti socialiste et ses alliés s'engagent depuis de nombreuses années pour une place de crèche par enfant afin de professionnaliser le domaine, valoriser et sécuriser les postes, pour intégrer les besoins des enfants, de tous les enfants, et pour un cadre de travail digne et égalitaire. Quelle horreur! Nous sommes très fiers d'y arriver enfin après des décennies de combat grâce à la ténacité – je le salue ce soir – de notre magistrate Christina Kitsos et du Conseil administratif.

Le Parti libéral-radical parle de mauvaise réponse... Mais la commission des finances a effectué onze auditions, la rapporteuse de majorité l'a rappelé. Ça nous a occupés pendant deux ans. Je vais quand même vous faire la liste parce qu'il me semble que nous avons auditionné des gens qui savent de quoi ils parlent: les motionnaires, l'Association genevoise des éducateurs et éducatrices de l'enfance (AGEDE), le Service de la petite enfance, le maire de Vernier, la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance, un avocat, des directrices de secteur de la petite enfance, la Ville de Lausanne, la directrice du centre de formation professionnelle Social et les syndicats. On finit toujours avec les syndicats... Tous disent la même chose: nous arrivons «au bout d'un système» – vous pouvez lire le rapport, ça a été répété une dizaine de fois. Les comités des bénévoles sont épuisés, on manque de personnel, on a un «problème de remplacement», de tournus.

Au contraire, les exemples des communes ayant procédé à une municipalisation par étapes ou totale comme Vernier et Lausanne sont tous positifs. Ça leur a permis à tous d'augmenter le nombre de places. Il me semble que nous sommes tous d'accord que c'est ce dont on parle et que c'est ce que nous aimerions tous. Il manque encore mille places de crèche à Genève, je vous le rappelle.

Cette motion demandait une étude sur les différents modes de gouvernance. N'en déplaise au Parti libéral-radical, ces études de plusieurs dizaines de pages chacune ont été faites, en 2017 de façon interne, et en 2021 par une étude externe. Elles demandaient aussi un accompagnement des comités associatifs. C'est en cours, ça a été mis en place par la magistrate. Nous avons donc refusé cette motion non pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec son contenu mais parce qu'elle est obsolète.

Pourquoi une municipalisation et pas une fondation de droit privé ou de droit public? Le rapport vous l'explique, une fondation de droit privé ça peut être plus rapide, mais il n'y a pas de pilotage politique. Le fondateur définit les buts de la

fondation, qui devient indépendante quant à ses choix et qui n'est pas soumise au droit public. Il n'aura par exemple aucune garantie sur les conditions salariales. Quand M^{me} Alder avait pensé à cette solution, elle avait d'ailleurs bien dit que ce serait provisoire. Une fondation de droit public, elle, mettrait beaucoup trop de temps à être mise en place car cela doit être approuvé par le Conseil d'Etat et, dans l'intervalle, il serait impossible de garantir l'ouverture de nouvelles places d'accueil. La fondation de droit public nécessite en outre la dissolution en bloc de près de vingt comités associatifs. Il me semble que c'est ce que le Parti libéral-radical ne veut pas.

La petite enfance est une vraie politique publique comme l'école. La solution proposée par Christina Kitsos permet de revaloriser les salaires du personnel qui, je vous le rappelle, est majoritairement féminin, et d'améliorer les conditions de retraite. Pour finir, elle permet de répondre aux besoins des familles et d'offrir enfin une place d'accueil à chaque enfant.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus nous avons un débat complètement décalé, je suis désolé. Je crois que ceux qui sont à bout de souffle sont ceux qui soutiennent la municipalisation... En quoi le fait de municipaliser va faire que demain il y aura plus de places de crèche? En rien, bien au contraire! Parce que ça va coûter beaucoup plus cher. Alors arrêtons avec ce fantasme. En quoi le fait d'avoir des fonctionnaires dans les crèches va permettre un meilleur développement des enfants et l'égalité des chances? Non mais vous plaisantez? Les enfants de 2, 3 ou 4 ans vont aller leur dire: «Ah, vous êtes fonctionnaires! Ah alors ça va aller mieux, j'aurai beaucoup plus de chances...» (*Rires.*) Non, vous vous fichez de notre poire!

Il faut discuter de ce qui est à discuter... Vous voulez municipaliser, vous prenez l'exemple de Lausanne... Je rappelle quand même qu'à Lausanne ça fait une vingtaine d'années mais qu'il n'y a que trois crèches qui sont à peu près municipalisées. La vingtaine d'autres ne le sont pas. Ils n'ont pas été plus loin et ils savent pourquoi. Non, ce n'est pas du tout ça qui va changer quoi que ce soit.

Le problème de la mobilité du personnel, c'est la seule chose sur laquelle on pourrait discuter, mais cela pourrait tout à fait être réglé dans le cadre d'une fondation de droit privé ou avec une convention particulière puisque tous ces comités, toutes ces associations et ces fondations – certaines en sont – sont largement subventionnées par la Ville de Genève. C'est 110 millions au budget, si je ne me trompe pas. Je crois quand même que tout cela pourrait être réglé sans municipaliser.

Aujourd'hui, on se lance dans une municipalisation, enfin vous voulez le faire. C'est dans le budget pour quelques mois puisque ça commencera cet

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

automne. Mais rien n'est défini, en tout cas nous ne sommes au courant de rien. Dans quelle classe salariale sera le personnel de la petite enfance? Ce n'est pas réglé. Le problème de la classe de retraite est-il réglé? Non, il n'y a rien de réglé. Et puis, vous venez nous dire que ça ne coûtera pas plus cher. Bon déjà, ça coûte 400 000 francs supplémentaires, probablement plus, mais ce n'est pas parce que ça coûte 400 000 francs cette année pour une crèche – partiellement, sur quatre mois, que dans les années à venir ça ne va pas coûter beaucoup plus cher!

J'ai d'ailleurs entendu tout à l'heure une conseillère municipale nous dire qu'il fallait revaloriser les salaires. C'est vrai qu'ils ont des salaires de misère dans les crèches. Ils ont des salaires de misère avec des directrices à 12 000 francs par mois... Non, à un moment il faut savoir raison garder. Et puis il y a un problème de personnel. Je vous rappelle que la formation a été rendue tellement plus exigeante, de niveau universitaire, que ça complique évidemment les choses; après on a de la peine à trouver du personnel. (*Mouvements de tête.*) Vous pouvez branler la tête dans tous les sens, c'est la réalité. Je suis dans un comité de crèche depuis quarante ans, je sais de quoi je parle. Ils ont tendance à refuser les assistants socio-éducatifs (ASE) alors qu'on pourrait en employer tout en restant dans les proportions fixées dans la loi cantonale, entre les surqualifiés, les qualifiés et les un peu moins qualifiés.

Je crois que tout ça, ce sont des problèmes qui pourraient tout à fait être réglés dans le système actuel. Vous découragez les comités. On leur met des bâtons dans les roues, on ne les pousse pas. Peut-être qu'il faudrait les revaloriser, peut-être qu'il faudrait les rémunérer légèrement, je n'en sais rien. Il y a des choses à faire, mais rien ne se fait et après on dit que ça ne marche pas, qu'ils ne veulent plus travailler...

Je rappelle quand même qu'il y a quelques années – ce n'est pas si vieux, c'était à la fin du mandat de M. Rossetti, avant l'arrivée de M. Tornare – le Service de la petite enfance, qui s'appelait d'ailleurs la Délégation à la petite enfance, était composé de deux ou trois personnes, plus la déléguée. Ils sont combien aujourd'hui? Une quarantaine. Je les ai encore comptés aujourd'hui par hasard pour autre chose, ils sont une quarantaine. Ils font quoi? Au début, on a juste dit qu'on montait une équipe pour s'occuper des salaires et de tout ce qui est prestations sociales pour ces associations. Depuis, ça a enflé énormément. Quarante personnes aujourd'hui, rendez-vous compte! Quarante personnes qui font pour la plupart – pas toutes, puisque certaines fondations font le boulot...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

M. Daniel Sormanni. ... la comptabilité et les salaires. J'ai tout de suite terminé... Donc je pense qu'on se trompe de vision et que la municipalisation ne résoudra rien. Elle coûtera beaucoup plus cher et ne créera pas une place de plus, bien au contraire. Et puis, il faudrait peut-être commencer à regarder la priorité...

La présidente. Vous devez vraiment conclure.

M. Daniel Sormanni. Mettre son enfant dans une crèche, c'est pour les Genevois, pour ceux qui habitent sur le territoire ou c'est pour tous ceux qui viennent autour? Car je pense que là il y a une problématique. Oui à la priorité cantonale, pour les enfants... (*Le micro de M. Sormanni est coupé.*)

La présidente. Madame la conseillère municipale Kraft-Babel, vous avez la parole.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Je vous remercie. Je reprends la parole puisque je n'avais évidemment fait que commencer sur ce vaste sujet... Je crois qu'il y a une confusion fondamentale entre tâche de service public et tâche d'utilité publique.

Je ne vois pas pourquoi une tâche d'utilité publique doit être uniquement, monothématiquement portée par un monopole du service public. Une tâche d'utilité publique peut peut-être être portée par une fondation, qu'elle soit de droit privé ou public. Je pense que c'est le principal malentendu qu'il faut lever et, à cet égard, la motion M-1484 posait la bonne question: comment pouvons-nous gérer la petite enfance de manière cohérente, puisque, en effet, avec un employeur unique et une gestion centralisée, on peut organiser la gouvernance de la petite enfance hors des mains strictement de l'Etat.

Pourquoi? L'une des raisons, c'est que cela renforce la démocratie. Dans un conseil de fondation, toutes les sensibilités politiques peuvent être représentées. C'est le cas au Grand Théâtre, c'est le cas à la Fondation d'art dramatique de Genève, c'est le cas dans tous nos conseils de fondation, qu'ils soient de droit privé ou public. Les diverses sensibilités politiques y sont représentées. Il n'y a aucun motif pour que la petite enfance soit monopartiste. Il n'y a pas de raison de mettre la petite enfance sous une seule vision de la société. Pour nous, c'est très important que les parents et toutes les sensibilités politiques des divers partis d'une commune puissent être représentés dans la gouvernance et les choix que feront les crèches de la petite enfance – ça, c'est l'aspect politique.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

L'autre raison est financière. Financièrement, comme vous le savez, une fondation peut recevoir des dons qui peuvent être défiscalisés ou pas. Je vous raconte une anecdote... Il m'est arrivé d'être à table avec un entrepreneur qui avait bien réussi sa vie et qui, en fin de carrière, disait qu'il n'avait pas besoin de son AVS car il avait tout ce qu'il faut pour vivre bien la suite de sa vie. Il pensait qu'il serait juste, en tant que personne âgée ayant bien réussi sa vie, qu'il puisse verser son AVS à une fondation pour la petite enfance et donner à l'enfance ce qu'il reçoit pour vivre comme personne âgée et dont il n'a pas besoin.

Imaginez les ressources que vous perdez pour la petite enfance qui viendraient ainsi de dons privés ou de personnes morales privées et qui permettraient effectivement de la faire s'épanouir dans tous les objectifs que vous avez pour le bien de la petite enfance. Parce que vous le savez très bien, lorsque vous municipalisez, c'est à charge du contribuable, et c'est toujours plus lourd et toujours plus lourd. Les contraintes salariales et les charges mécaniques, les contraintes liées au personnel de la petite enfance – dont nous acceptons qu'ils soient bien traités, ce n'est pas la question – sont simplement énormes par rapport à l'objectif fixé.

Ce que nous regrettons, c'est la perte de démocratisation de la structure, la perte de finances liée à la mainmise par le seul Etat et aussi le fait que les enfants ne soient à un moment donné plus les enfants de leurs parents mais qu'ils deviennent les enfants de l'Etat. Avec ce système, pédagogiquement parlant – vous ne pouvez pas dire le contraire –, à partir de six mois, les petits deviennent en effet les pupilles de l'Etat et n'ont pas d'autre choix, si la mère doit travailler, si les parents doivent travailler, que d'être à charge de l'Etat. C'est ce que nous regrettons. Nous voulons quelque chose de plus ouvert, de plus participatif, de plus généreux aussi, qui sollicite la générosité des privés. C'est la raison pour laquelle nous dirons aujourd'hui oui à cette motion M-1484.

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

Mme Florence Kraft-Babel. C'est ma conclusion... Oui aux états généraux, oui à une étude neutre qui questionne les bons chiffres. Il serait judicieux à notre sens de renvoyer cette motion en commission des finances. C'est ma proposition.

La présidente. D'accord. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le renvoi à la commission des finances est proposé... Je vous remercie de regagner vos places. Nous allons voter cette demande de renvoi. (*Brouhaha. Remarque.*) Non, le règlement prévoit... (*Brouhaha.*) Temps mort! Le règlement prévoit qu'à partir du moment où un renvoi en commission est demandé, on fasse

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

voter la demande de renvoi. Je prends note que vous ne souhaitez pas voter tout de suite mais pour autant qu'une majorité l'accepte. Est-ce que la majorité est d'accord que l'on vote ce renvoi en commission à la fin des débats?

Mise aux voix, la proposition est refusée par 36 non contre 24 oui. (Ndlr: l'usage veut que les demandes éventuelles de renvoi en commission formulées lors d'un premier débat soient votées en deuxième débat ou en procédure de vote, préalablement au vote de l'objet lui-même.)

Une voix. La consigne n'est pas claire.

La présidente. Vous n'avez pas voulu que ce renvoi en commission soit voté à la fin des débats. Je le fais donc voter maintenant. (*Exclamation.*)

Une voix. Le vote n'a pas fonctionné.

La présidente. Le vote a parfaitement fonctionné.

Des voix. Non! (*Exclamations.*)

La présidente. Est-ce que vous êtes d'accord de voter ce renvoi en commission à la fin des débats? (*Remarque.*) Ceux qui acceptent de finir les débats avant de voter le renvoi en commission votent oui, les autres votent non ou s'abstiennent; le vote est lancé. (*Exclamations.*)

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 24 oui contre 36 non.

La présidente. Vous avez décidé de voter le renvoi en commission tout de suite. Soyez attentifs. M^{me} Florence Kraft-Babel a demandé au nom du groupe libéral-radical le renvoi à la commission des finances. C'est bien ça, Madame Kraft-Babel?

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est refusé par 35 non contre 27 oui.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

La présidente. Nous continuons le tour de parole. Madame Michèle Roulet, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. Vous transmettez le message suivant, Madame la présidente, à la conseillère municipale socialiste qui s'est exprimée sur cette motion. Elle est venue dire, n'est-ce pas, que les comités s'essouffaient, qu'ils n'étaient pas assez professionnels... Mais c'est quoi, ce jugement à l'emporte-pièce? Vous vous rendez compte si je commençais à dire que les femmes sont fatiguées, mais enfin, elles ne sont pas toutes capables de raisonner sur ces sujets...

Il y a une diversité de comités! Je crois que vous ne vous rendez pas compte. Il y en a qui fonctionnent extrêmement bien, il y en a qui fonctionnent peut-être moins bien. Il y en a auxquels la Ville de Genève a mis les bâtons dans les roues de sorte que des commissaires écœurés les ont quittés. La Ville de Genève s'est bien gardée dans les nouvelles structures de faire de la publicité pour recréer les comités. Bien évidemment, si on sait que la Ville de Genève n'arrête pas de disqualifier ces bénévoles... Je vous rappelle que ce sont des bénévoles. Ce ne sont pas toujours des parents, ce sont parfois des habitants du quartier qui ont envie de s'investir pour leur quartier, pour la vie de leur quartier. Ils s'investissent et donnent du temps. On devrait être reconnaissant.

Je vous rappelle aussi que la proposition PR-1390 portait sur la création d'une fondation de droit privé, dite Fondation pour l'accueil préscolaire de la Ville de Genève. M^{me} Esther Alder était en train de l'étudier, mais dès le moment où le Conseil administratif a décidé qu'il voulait municipaliser, eh bien, on a gelé cette proposition. On n'a pas poursuivi l'étude, pas plus que pour la motion qui, elle, se basait sur la fondation de droit public. Alors il ne faut pas venir dire que les études ont été faites.

On est venu dire aussi que cette municipalisation, donc cette fonctionnarisation, améliorerait le travail des éducatrices et éducateurs. Vous vous faites une de ces idées du monde privé! Il faudrait une fois que vous alliez travailler dans le monde privé; il y a beaucoup de petites et moyennes entreprises (PME) – je ne veux pas citer de noms ici – dont les journaux mettent en avant les ouvriers qui sont là depuis cinq ou dix ans. Ils font des fêtes d'entreprise... Il y a des entreprises où il y a parfois une sorte d'«esprit familial» entre guillemets puisque c'est en général dans les familles qu'on se dispute le plus, mais enfin... Dans les petites PME il y a parfois une ambiance bien meilleure que chez les fonctionnaires.

On en est arrivé à avoir des structures hiérarchiques... Je connais bien ce milieu pour y avoir été tant d'années. Je peux vous dire que le DIP est devenu une usine à gaz dans laquelle on ne respecte plus les gens sur le terrain, où on

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

a le même discours que celui qu'on entend dans la bouche de M^{me} Kitsos. Professionnaliser, professionnaliser... Et qu'est-ce qu'on a fait avec les enseignants du primaire? On leur a mis des directeurs en classe 26, plus payés qu'un professeur chargé de cours à l'Université qui a quand même un doctorat, pour qu'il soit muselé. Parce qu'un haut cadre, il est muselé. On a mis une hiérarchie qui ne connaît pas forcément le métier, et là, on veut reproduire ce même système, avec le même discours! Eh bien, non, les éducateurs et éducatrices ne vivront pas mieux dans un système municipalisé de fonctionnaires.

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Michèle Roulet. D'une part ce système sera appliqué pour les nouvelles structures, donc il n'y aura aucune possibilité de mobilité professionnelle. D'autre part, et je terminerai par là, vous parlez toujours du vivre-ensemble... Mais pour le vivre-ensemble, il faut qu'un quartier garde son dynamisme, que toutes les crèches ne soient pas sous le même système.

Une voix. Ce sera le cas.

M^{me} Michèle Roulet. Gardons les particularités de quartier et, surtout, ne municipalisons pas les crèches.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Livia Zbinden, deuxième vice-présidente.)

M. Jean-Luc von Arx (LC). Permettez-moi de revenir sur le sujet, le plus brièvement possible bien entendu. Nous sommes sur une motion, ce n'est pas une obligation si stricte, puisqu'elle est renvoyée directement au Conseil administratif. Nous allons refuser cette motion pour ne pas compliquer les choses avec une nouvelle étude et un nouvel examen, si c'est pour qu'on nous renvoie la chose en disant que c'est déjà en voie de réalisation.

Sur le fond, nous ne nous situons pas du tout en désaccord avec les motionnaires, notamment sur l'étude qui a été faite en vue d'une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève. Nous sommes tous pour une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève. Je pense effectivement que le travail a été fait, que les études ont été transmises. Le problème ne se pose pas du tout au niveau des études et des arguments concernant l'action qui devrait être menée

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

dans le domaine de la petite enfance. Le problème se pose au niveau des moyens, uniquement des moyens, sur les moyens que nous avons à disposition en vue d'atteindre les objectifs que nous souhaitons tous atteindre: avoir une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève.

Juste pour retracer l'exemple de cette motion-là, comme on l'a dit cette motion a été déposée en 2019, vous le savez, par des motionnaires qui sont au Conseil administratif aujourd'hui. Nous avons bien entendu les motionnaires lors de la première séance, le 15 septembre 2020. Donc vous voyez, nous avons mis exactement trois ans pour étudier cette gouvernance et les arguments des initiants, qui penchaient quand même volontairement vers une idée de municipalisation.

Nous nous sommes basés aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur la proposition de M^{me} Alder qui était de faire la chose la plus rapide possible pour soulager la petite enfance, soit de faire une fondation de droit public. (*Remarque de M^{me} Rouillet.*) De droit privé, pardon... Il est vrai qu'une fondation de droit public aurait été un moyen beaucoup plus long à mettre en œuvre, qu'il fallait absolument ouvrir des crèches très rapidement en septembre et qu'on avait un temps relativement court devant nous.

Pour la deuxième séance de travail, le 22 septembre 2020, nous avons reçu des éducatrices de la petite enfance, l'AGEDE, ainsi que M^{me} Kitsos et son département qui sont venus en masse avec un juriste. Nous étions au tout début de l'étude de cette motion et on voyait que se laissait déjà entrevoir à ce moment-là une volonté de municipalisation, aussi bien au niveau de la motion que dans les réponses qui étaient données.

Le 9 décembre 2020, durant la troisième séance, c'est la mairie de Vernier qui est venue présenter son passage à la municipalisation. Alors évidemment, on ne peut pas comparer la mairie de Vernier avec la Ville de Genève, car toutes proportions gardées c'est un peu plus compliqué. Le 12 janvier 2021, un avocat est venu nous expliquer en gros toutes les possibilités juridiques. Il était totalement neutre, totalement objectif; il nous a présenté les différentes possibilités d'atteindre l'objectif de réaliser une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève. C'était définitivement un choix politique qui était présenté. Pour la droite et le Centre, les positions étaient évidemment d'éviter une municipalisation alors que la plupart des groupes de la gauche étaient plutôt pour une municipalisation.

Le 31 août 2021, nous avons reçu une fois de plus M^{me} Kitsos et ses services, conjointement avec la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, au cours d'une séance que nous avons élargie à cette occasion, ce qui était une chose intéressante. Nous avons très vite compris à ce moment-là que les carottes étaient cuites. La prise de position politique était faite; nous étions définitivement en marche vers une municipalisation. Et là nous n'étions que le 31 août 2021.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

C'est le 28 septembre 2021 que nous avons appris que la proposition PR-1390 de M^{me} Alder était totalement retirée. (*Remarque.*) Non, retirée, parce que c'était un choix politique définitivement acquis. Le 28 septembre la commission a fait des études de documents et, le 2 février 2022 – nous approchions alors de la dizaine de rendez-vous –, c'est la Direction enfance, jeunesse et quartiers et le Conseil municipal de Lausanne qui sont venus. Mais contrairement à ce que vous avez dit, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas du tout le même exemple qu'à Genève.

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Jean-Luc von Arx. Déjà? Ouh, là, là... Bon alors, je vais vous faire grâce de l'audition des syndicats et de la position lors des votes. Conclusion, si vous permettez, la position du Centre est qu'on ne peut pas encourager une municipalisation, le coût global étant très important sur les années à venir – vous savez dans quoi on s'engage – avec notamment une augmentation des charges au niveau de la caisse de prévoyance en raison de l'augmentation massive du coût du personnel.

Le débat, comme je l'ai dit, ne porte pas sur le fond, sur les études qui ont été faites – et nous pouvons tout à fait vous rejoindre sur le besoin de renforcer le terrain; il porte sur les moyens. Or, cela représente une option politique onéreuse.

M. Luc Barthassat (HP). Mesdames, Messieurs, chers collègues, au risque de revenir sur ce qu'ont déjà dit certaines personnes, c'est vrai qu'on parle de ces fameuses réformes autour de la petite enfance depuis plus de vingt ans. Contrairement à ce que nous reprochait tout à l'heure M. Omar Azzabi – vous transmettez, Madame la présidente – il y a vingt ans en arrière, même plus, c'est bien la droite qui avait engagé ces réformes. Votre serviteur avait fait à l'époque, je dois l'avouer, un peu de provocation – souvenez-vous de cette fameuse petite phrase – en disant qu'il n'y avait pas besoin d'être bardé de diplômes pour savoir torcher le cul d'un gamin. (*Rires.*) Eh bien, elle a fait son chemin. Je vois que certains s'en souviennent...

En attendant, au grand dam de M. Tornare, ça avait quand même rendu possible l'ouverture de ce débat et surtout des réformes parce qu'à l'époque on parlait surtout des normes de construction et de formation. Il fallait avoir fait de hautes études, et même un stagiaire n'avait pas le droit de tenir la main d'un enfant pour traverser la route. On s'en tenait à la construction de la fameuse

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

crèche de Plan-les-Ouates où il fallait un verre à dents par enfant. Ils devaient être espacés de 16 cm et surtout pas superposés parce que celui du dessus pouvait amener les microbes dans celui du dessous. C'était des plateaux qui faisaient à peu près 160 à 170 m par crèche.

Tout ça a été revu, et on est arrivé à cette fameuse filière qui donnait aussi la possibilité de faire un apprentissage, au grand dam des grands professionnels de la petite enfance qui se protégeaient un peu à travers leur formation qui, comme on le voit aujourd'hui, est non seulement importante pour nos villes, qui ont besoin de prendre leurs responsabilités, nos communes et bien entendu pour l'Etat, mais aussi, comme hier et encore aujourd'hui, pour tout le secteur privé. Il y a des entreprises et certaines grandes surfaces commerciales qui seraient prêtes à mettre en place des crèches mais qui sont toujours embêtées par ces fameuses normes qu'on appelait à l'époque, je crois, les normes Cyclamen pour encore faire joli dans le paysage.

On a parlé d'usines à gaz... On continue à faire des usines à gaz dans ce secteur et ailleurs. On continue à surcharger la Ville de Genève, l'Etat, les communes de charges complètement ridicules et obsolètes qui n'apportent rien de mieux aux petits enfants ou à la petite enfance, si ce n'est à ceux qui y travaillent et le plus souvent à 50%. Et on le sait, quand on est parent et qu'on a besoin de faire garder son gamin, c'est souvent qu'on travaille à 100%.

Donc encore une fois, le but, si on veut faire une réforme, c'est d'équilibrer les choses en travaillant avec tout le monde, en ayant plus ou moins la même façon de fonctionner partout. Et si on peut travailler avec des fondations, on peut travailler aussi avec des organes privés et mettre en place des partenariats public-privé, en passant par les mamans de jour. Sans oublier surtout ceux qui tiennent à garder leurs enfants à la maison, que ce soit un papa ou une maman qui peut prendre sur son temps de travail ou qui peut travailler à la maison; il faut pouvoir subventionner aussi ces gens-là.

Je crois même que l'Union démocratique du centre a lancé une initiative dernièrement. J'en avais lancé une il y a quinze ans à Berne. L'Union démocratique du centre s'y était opposée, donc si l'Union démocratique du centre peut changer d'avis, j'espère que vous pourrez aussi le faire. (*Rires.*) Si tous ensemble on doit semer des graines puisqu'on parle de petites graines, j'espère au moins que, sur ce sujet, ce ne soit pas celles de la discorde.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous annonce que la liste des prises de parole est close. Il reste M^{me} Amanda Ojalvo, M. Omar Azzabi et M^{me} Christina Kitsos. Je donne à présent la parole à M^{me} Amanda Ojalvo.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Merci, Madame la présidente de séance. Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est un immense honneur de prendre la parole ce soir devant vous. Etant donné que les élus de la droite nous invitent, nous, gens de la gauche, à aller voir ce qui se passe à l'intérieur des crèches pour savoir de quoi on parle avant d'ouvrir la bouche... (*brouhaha*) – merci, Monsieur Barthassat de m'écouter, moi je vous ai écouté; vous transmettez, Madame la présidente. Eh bien, je le rappelle ici, n'en déplaise à notre parti du Centre, je suis éducatrice de l'enfance, diplômée d'une école supérieure (ES). Je ne suis pas universitaire, comme ça a été dit. (*Remarque. Exclamations.*) Mais il n'y a pas de problème... (*La présidente de séance sonne la cloche.*)

La présidente. S'il vous plaît, je vous remercie de laisser M^{me} la conseillère municipale terminer sans l'interrompre.

M^{me} Amanda Ojalvo. Merci, Madame la présidente de séance. Pourquoi valoriser les salaires? Tout simplement parce que ces salaires ont été réfléchis il y a des dizaines d'années lorsque ces métiers étaient majoritairement féminins. Et parce qu'il était normal pour une femme de s'occuper d'un enfant, on n'a jamais vu une valorisation de ces métiers. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, il y a tout simplement un manque de reconnaissance de la réalité du terrain. (*Brouhaha.*) Excusez-moi, je peux? Et je ne parle même pas de la pénibilité et des responsabilités qui incombent aux équipes éducatives. Je parle bien d'équipes éducatives, Mesdames et Messieurs. Il faut arrêter de lever les professions les unes contre les autres, les ASE contre les éducateurs... Les ASE sont employés des crèches de la Ville de Genève comme celles du Canton. Seulement, nous sommes régis par une loi, par une dotation 60/40 qui demande un 60% de diplômés parce que c'est de la qualité que nous voulons pour s'occuper de vos enfants, de nos enfants.

Les responsabilités entre les corps de métiers ne sont pas les mêmes tout simplement parce que les formations ne sont pas les mêmes. Non, nous ne sommes pas universitaires, nous, les éducateurs. Nous avons une formation ES, puisque, je répète, il était naturel pour les femmes de s'occuper des enfants et que les politiques de l'époque avaient refusé de valoriser ce métier à un niveau HES universitaire pour cette raison-là. Alors, moi, je vous appelle juste à réfléchir à quelle qualité d'accueil vous voulez pour vos enfants aujourd'hui, tout simplement. (*Applaudissements.*)

M. Omar Azzabi (Ve). Chers collègues, j'ai la primeur de conclure ce débat intéressant qui va nous amener très certainement à refuser ce texte, comme cela a été décidé en commission. (*Rires.*) Oui, pardon, il y a la magistrate avant... Autant pour moi. (*Brouhaha.*)

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

La présidente. S'il vous plaît, merci de laisser M. le conseiller municipal parler.

M. Omar Azzabi. Sur la conclusion en tout cas, la question est de savoir, que ce soit à droite ou à gauche, que faire aujourd'hui puisque le Conseil administratif a mis en œuvre une politique publique, qu'il a fait un choix, qu'il a tranché dans les options. Maintenant la question est de savoir quel bilan on va tirer de ce choix, quelle chance on lui donne et ensuite comment on va réadapter le modèle, s'il y a lieu de le réadapter puisque je crois que la piste qui a été prise par le Conseil administratif est ouverte aujourd'hui. Elle est ouverte parce que, on l'a expliqué à maintes reprises dans le rapport, il s'agit d'une municipalisation par étapes. Donc on va y aller étape par étape et on va tester la municipalisation sur les nouvelles structures.

Là où j'affirme mon opposition à ce que disait notamment M^{me} Roulet, c'est que chacune des structures a finalement la liberté de garder son modèle. Le grand avantage d'un système mixte comme celui-ci, celui qu'on vous propose, c'est que chacune des structures décide de son avenir. Aujourd'hui on estime que le système associatif est un peu à bout de souffle... Eh bien, rappelons-nous que la motion M-1645 qui nous arrivera bientôt demande de soutenir les comités en place et les structures qui désirent rester sur le modèle associatif.

Dans ce sens-là, vous avez bien sûr, Mesdames et Messieurs, à droite surtout, le droit d'être critiques envers le choix qui a été fait, mais l'avantage que vous avez, c'est qu'aujourd'hui on va pouvoir tirer des bilans, le faire par étapes et comparer les modèles. En comparant les modèles, vous aurez toujours le choix entre le modèle associatif, la fondation puisque nous avons deux fondations sur le territoire municipal, et les structures municipalisées.

Donnons la chance au choix qui a été fait, travaillons ensemble vers l'avenir et adaptions notre système. D'ailleurs je crois que ni le Parti socialiste ni des Verts n'ont jamais eu la volonté d'homogénéiser l'ensemble des modèles pédagogiques et des structures, pas du tout. C'est pour ça que nous avons proposé un système mixte. En plus de ça, je crois qu'on a suffisamment de sagesse aujourd'hui pour pouvoir prendre du recul et analyser ce qui se passe.

Ensuite, évidemment, les Verts seront très attentifs à la critique du Mouvement citoyens genevois notamment sur la création du nombre de places et sur le suivi budgétaire. Oui, c'est vrai c'est une critique que nous avons entendue et nous y serons attentifs. Mais je crois qu'aujourd'hui on a fait un choix et que ce modèle vient répondre à une demande et à une lacune constatées depuis vingt ans.

Je vous rappelle d'ailleurs, Mesdames et Messieurs à droite, que pendant vingt ans vous avez gelé les textes parce que vous ne vouliez pas amener de réponses.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

Vous ne vouliez pas amener de réponses aux souffrances qui sont dénoncées par les comités depuis plus de dix ans. (*Exclamations.*) Il a fallu ce texte pour lancer la réflexion. Donc j'aimerais bien en tout cas qu'on dépasse un peu ces clivages parce que, s'agissant de la petite enfance, je crois qu'on peut s'accorder sur l'avenir à donner à ce modèle, à cette politique publique. On peut être critiques, on peut aussi la soutenir, mais en tout cas il va falloir qu'on travaille ensemble...

Une voix. Non!

M. Omar Azzabi. ... parce que ce n'est pas en changeant de couleur au Conseil administratif que vous réglerez l'avenir et l'évolution de la petite enfance. Ça, c'est une vérité. (*Brouhaha.*)

Il va falloir à un moment donné tirer un bilan sur le choix qui a été fait, sur le degré de formation des éducateurs et des éducatrices, sur la question du recrutement ou du suivi des ressources humaines. Et je crois que sur ce texte-là et sur la motion M-1645 sur laquelle nous voterons bientôt, toute la question est de savoir finalement quels moyens on veut donner pour garantir une gouvernance efficiente et cohérente et surtout pour garantir de l'adaptabilité et la prise en compte de la réalité par rapport à l'éducation de nos enfants.

Et la réalité et l'adaptabilité aujourd'hui, c'est que la petite enfance est un métier. Non, Madame Roulet, quand on est juge ou avocat, on n'est pas éducateur ou éducatrice. Ça, c'est une réalité. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je pense qu'il y a eu le temps de la réflexion. On le voit par les nombreuses études qui ont été menées, ça fait depuis vingt ans qu'il y a une réflexion. Si on se penche sur les archives du Conseil municipal, on observera qu'il y a même plus de vingt ans qu'on parle de municipalisation, de gouvernance. On a même des conseillers municipaux démocrates-chrétiens qui étaient en faveur de la municipalisation – M. Jean-Paul Buensod pour le citer. Ces questions-là ont souvent été débattues.

Alors, ce que je vais vous dire, c'est qu'aujourd'hui nous ne sommes plus dans le temps de la réflexion, nous sommes dans le temps de l'action. C'est ce qu'on attend des politiques. On attend des politiques qu'ils utilisent justement leur pouvoir d'agir. Ce pouvoir d'agir est essentiel parce qu'il nous permet, grâce à cette réforme de municipalisation par étapes, de répondre à plusieurs objectifs.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

Le premier objectif, déjà, c'est d'ouvrir de nouvelles places de crèche. (*Brouhaha.*)

Une voix. Ce n'est pas comme ça qu'on va le faire!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Vous n'avez pas vu les choses de cette manière-là, mais figurez-vous que beaucoup de nouvelles crèches n'ont pas de comité associatif. Vous avez cité à plusieurs reprises M^{me} Alder et le projet de fondation de droit privé. Alors vous avez mélangé un peu les choses car ce projet visait une fondation de droit privé temporaire dans l'attente que l'on trouve un autre modèle puisqu'il n'y avait pas de comité associatif à disposition. D'ailleurs, pour le secteur Marie Goegg-Pouchoulin, figurez-vous qu'on n'a pas de comité associatif. C'est un comité associatif existant qui nous a fait en gros la faveur de chapeauter cette structure en attendant la municipalisation. On a exactement le même cas pour la crèche Monique Bauer-Lagier. C'est un comité associatif qui a accepté de faire ce travail en attendant la municipalisation. Ça, c'est déjà le premier point. Donc pour des raisons organisationnelles, si on veut pouvoir développer des places d'éducation préscolaire, on doit amener cette réforme de la gouvernance. Le rapport de la Cour des comptes l'a dit, c'est noir sur blanc. Si vous voulez remettre en question ce qui y est indiqué, c'est votre droit mais en tout cas l'étude a été effectuée.

Le deuxième point, on en a parlé, c'est la revalorisation des métiers de la petite enfance qui sont à 90% occupés par des femmes. Cette question, c'est vrai, amène souvent beaucoup de tension, mais c'est, je pense, parce qu'on touche là à une vision passéiste qui ne veut pas dire son nom et qui est empreinte en filigrane encore aujourd'hui de rôles stéréotypés.

Le modèle actuel de gouvernance, c'est exactement ce qu'il montre. Si on remet les choses dans leur contexte historique, on voit que la première crèche qui a vu le jour à Saint-Gervais au XIX^e siècle n'avait pas de subventions publiques; elle avait été montée par quelques privés pour des femmes seules, ouvrières, qui n'étaient pas du tout reconnues dans la société puisque – et c'était la réalité des femmes il n'y a encore pas si longtemps –, dès le moment où elles étaient seules, elles n'avaient aucune forme de statut, de reconnaissance. Et c'était aussi pour les familles dites nécessiteuses. Le modèle actuel se base sur cette vision-là de la société.

Alors figurez-vous que je suis une femme politique, peut-être que vous l'avez oublié. Je suis élue sur un programme; mon programme est très clair: c'est le programme de l'Alternative. Et nous, ce que nous voulons, c'est justement de changer cette vision. Quand nous disons que l'éducation préscolaire est un vrai

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

service public, ce que nous entendons, c'est que ce sont de vrais métiers. Figurez-vous qu'à cet âge-là, entre 0 et 4 ans, c'est l'âge où on peut créer des petits miracles. C'est un âge où on peut changer des trajectoires scolaires, voire des trajectoires de vie.

Des études le montrent, la plasticité des enfants à cet âge-là est extraordinaire. C'est là où on peut, si on fait du dépistage précoce, changer une inclusion en classe ordinaire au primaire. Les études le montrent, dans les transitions entre préscolaire et scolaire, ça change vraiment du tout au tout. Donc, quand on parle de service public, c'est de ça qu'on parle, et je ne pense pas que vous voudriez une fondation de droit privé pour l'école. (*Exclamations.*)

Une voix. Ça n'a rien à voir!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Ça vous paraîtrait complètement aberrant. Eh bien, pour l'éducation préscolaire, c'est exactement la même chose que l'école. C'est ce que nous entendons par cette idée de service public.

Ensuite, vous avez dit qu'il manquait 1000 places... Aujourd'hui, il manque en réalité 800 places. Donc vous voyez qu'un travail important a déjà été fait depuis le début de la législature. D'ici à 2028, on aura créé 700 places supplémentaires, l'objectif visé étant que pour chaque enfant on ait une place en crèche.

Parce que la grande différence avec le moment où on a érigé ce modèle de gouvernance, c'est qu'aujourd'hui les différences entre les familles ne sont pas basées sur les revenus professionnels, sur la condition sociale comme c'était par le passé. Non, on l'a vu d'ailleurs dans la marche qui a été organisée par les parents, on a des personnes de droite, on a des personnes de gauche, on a des gens qui ont de gros revenus, on a des familles monoparentales... On a vraiment toute la société qui est représentée et qui plébiscite la crèche comme mode d'accueil et qui pense que c'est un service public. Vous voulez en faire un débat gauche-droite mais, en réalité, les parents ne sont pas dans cette vision-là.

Ce qu'ils souhaitent, c'est d'avoir pour leur enfant une place en crèche et des professionnels qui savent gérer les structures d'accueil de la petite enfance, puisque c'est un vrai travail quand on a énormément d'employés et d'enfants. On ne peut pas avoir de bénévoles, même si je reconnais tout le travail qui a été effectué. On a énormément de bénévoles qui sont très engagés, qui ont travaillé pendant dix, vingt ans dans des comités associatifs, et je leur rends hommage. Ce que je veux dire, c'est qu'à un moment donné on doit prendre en compte que c'est un domaine qui s'est véritablement professionnalisé et que ça relève du service public.

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

Aujourd'hui, nous travaillons sur trois axes principaux. J'en profite pour vous en parler puisque vous avez dit que vous n'aviez pas connaissance de là où on en était. Le premier, c'est l'intégration du personnel. C'est un travail très lourd qui est mené avec les partenaires sociaux pour organiser le transfert du personnel. Le deuxième axe, c'est l'internalisation de la prestation, l'évolution de l'organisation, c'est-à-dire faire en sorte que le Service de la petite enfance de la Ville de Genève soit organisé de la meilleure manière possible pour gérer cette nouvelle organisation.

Le troisième axe, c'est le rôle des comités. Alors là on travaille directement avec les comités associatifs. Le but, c'est de définir un nouveau rôle. Ce qui est plébiscité dans le travail que nous sommes en train d'effectuer – c'est ce que les gens qui sont dans les comités associatifs disent vouloir – c'est qu'ils aient des liens avec les quartiers, que l'on crée des événements autour de la cohésion sociale, autour de la crèche, du quartier, de la parentalité, de l'aide à la parentalité. Ce sont des questions de ce type-là qui ressortent. Les parents ou les gens qui sont dans les comités n'ont pas envie de régler les problèmes RH, d'avoir des difficultés à la rentrée s'il n'y a pas de remplaçant ou s'il y a des problèmes financiers ou administratifs.

La présidente. Vous devez conclure...

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Ce qu'ils veulent, c'est avoir des projets spécifiques autour de la crèche, du quartier, du rôle qui peut être joué par ces comités, les parents et les habitantes et habitants.

Vous avez parlé aussi du budget, eh bien, ce que j'aimerais vous dire pour terminer, c'est que le coût de la municipalisation au projet de budget 2023 s'élève à 400 000 francs. (*Exclamations.*) Donc ce n'est pas du tout... (*Exclamations.*) Là aussi il y a quelque chose de fantasmagorique car c'est un budget finalement tout à fait pragmatique, tout à fait réaliste et réalisable.

Ce qui est plutôt dramatique, c'est le peu d'investissement...

La présidente. Vous devez vraiment conclure, Madame la conseillère administrative...

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. ... de la Suisse et même de Genève en matière de politique familiale, même si Genève est bon élève. La Suisse investit 0,1% de son produit intérieur brut (PIB), contre 1% pour la plupart des

Motion: étude pour une municipalisation partielle de la petite enfance

pays. On fait partie des pays les plus riches au monde mais on n'est pas capable d'investir dans les politiques familiales et dans les politiques d'éducation préscolaire. (*Applaudissements.*)

On connaît un vieillissement de la population. (*Exclamations.*) S'il vous plaît! Si je suis plus longue, c'est qu'on ne me laisse pas parler! On connaît un vieillissement de la population. Qui croyez-vous va servir la soupe aux personnes qui seront plus âgées? Comment la société va fonctionner? Quand on parle d'éducation préscolaire et de politique familiale, en réalité on parle de toute la société. On parle du bien-être collectif de toute la société. Du reste, un franc investi dans la politique de la petite enfance rapporte en moyenne 3 francs. Ce qui coûte cher en matière d'éducation préscolaire, c'est l'inaction, et ce que je vous dis maintenant, c'est que nous n'en sommes plus au temps de la réflexion mais dans le temps de l'action. Et j'entends bien agir. (*Applaudissements. Exclamation.*)

Une voix. Bravo!

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 57 non contre 12 oui.

La présidente. Nous passons aux objets dont vous avez accepté l'urgence.

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

- 6. Rapport oral de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mai 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits (déli-bérations I et II) pour un montant total brut de 29 028 700 francs et de 28 861 700 francs net, recettes déduites, soit:**
- **Délibération I: 24 285 800 francs brut destinés à la mise en conformité de l'installation de production de froid, de l'assainissement partiel des deux patinoires, de la fermeture périphérique de la patinoire extérieure ainsi que de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la patinoire extérieure du centre sportif des Vernets, sis au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, dont à déduire une subvention de 167 000 francs représentant la rétribution unique de la part de Pronovo, organisme mandaté par la Confédération pour la gestion et l'encouragement à la production d'électricité photovoltaïque nationale, soit 24 118 800 francs net;**
 - **Délibération II: 4 742 900 francs destinés à l'agrandissement des locaux sous la zone VIP de la patinoire intérieure du centre sportif des Vernets, sis au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1524 A)¹.**

La présidente. Est-ce que M. Timothy Fontolliet, président de la commission, souhaite prendre la parole?

M. Timothée Fontolliet, président de la commission des travaux et des constructions (S). Très rapidement, merci, Madame la présidente. C'est Timothée, au passage... Simplement pour remercier la commission qui a travaillé comme à son habitude, vite et bien. Même plus encore que d'habitude car il y avait des urgences au niveau du calendrier – cela vous sera sûrement expliqué dans le rapport, je ne vais pas m'étendre. Mais l'urgence était double en tout cas.

Je remercie toute la commission qui a travaillé vite et bien en se rendant sur place et en faisant les auditions nécessaires dans le délai imparti, ce qui permettra de voter ce budget qui est nécessaire pour le sport genevois entre autres avant la fin de l'année. Je laisse la rapporteuse expliquer tout ça et nous reprendrons la parole tout à l'heure. Merci beaucoup et merci à la commission.

¹ *Mémorial* 180^e année: Proposition, N° 5, p. 531. Motion d'ordonnancement, N° 26, p. 3799.

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

M^{me} Anna Barseghian, rapporteuse (Ve). J'ai besoin d'un peu de silence parce que je ne peux pas parler très fort, s'il vous plaît.

Le 21 septembre de cette année, la commission a auditionné M^{mes} les conseillères administratives Marie Barbey-Chappuis et Frédérique Perler, accompagnées des responsables et collaborateurs de leurs départements ainsi que de l'architecte, M. Félix Stämpfli.

La demande de crédit est décomposée en deux délibérations et répond à trois objectifs principaux. Le premier, c'est la sécurité, sur laquelle les deux magistrates ont insisté. La Ville de Genève est soumise à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) qui fixe le seuil quantitatif d'emploi de l'ammoniac à 2 tonnes. Aux Vernets, la quantité d'ammoniac nécessaire au refroidissement est de 7,5 tonnes. Ce risque doit donc être réduit compte tenu de la construction de logements à proximité et le développement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). (*Brouhaha.*)

Le deuxième enjeu est énergétique. Tant la piscine que la patinoire constituent deux importants consommateurs d'énergie. Leur besoin en chaleur est assuré par une chaufferie centrale qui alimente aussi la Queue-d'Arve et la Voirie. Ces éléments, pris ensemble, constituent le plus grand consommateur d'énergie de la ville de Genève. Pour vous donner une idée, la patinoire des Vernets consomme 9 GWh de chaleur sur les 120 à 130 GWh consommés par l'ensemble des bâtiments, propriétés de la Ville de Genève. Concernant l'électricité, la patinoire des Vernets consomme 5 GWh, ce qui représente près de 12% de la consommation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. Les travaux envisagés doivent réduire les déperditions d'énergie grâce à la construction d'une centrale photovoltaïque qui sera la plus importante à Genève. On va ainsi produire l'équivalent de 13% des besoins du site et de 36% des besoins de la patinoire.

Le troisième enjeu est lié à la politique sportive. La patinoire des Vernets n'est plus aux normes et ne répond pas aux exigences émises par la Ligue suisse de hockey sur glace. Les travaux demandés dans cette proposition PR-1524 ont cependant été réfléchis pour une utilisation après le départ, en 2028, du Genève Servette Hockey Club (GSHC) à Trèfle-Blanc, le nouveau projet de patinoire piloté par le Canton.

Le 9 novembre, la commission a visité l'infrastructure et a entendu les explications techniques de la part des services du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et de l'architecte, lequel a insisté sur le défi technique de mener les travaux sans que ni les activités du GSHC ni celles du patinage artistique ne s'arrêtent. Les commissaires ont posé beaucoup de questions notamment sur la pérennité de l'usage de la patinoire pour le club de hockey, sur le développement du hockey féminin, sur la production d'électricité

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

photovoltaïque sur les toits des bâtiments rénovés, sur le recyclage de l'ammoniac nécessaire au refroidissement. Toutes ces questions ont reçu des réponses satisfaisantes de sorte que l'objet a été accepté à l'unanimité de la commission. Merci pour votre attention.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. J'ouvre le premier débat. C'est cinq minutes par intervention. Après quatre minutes trente de temps de parole, je vous informerai que vous devez conclure. A quatre minutes cinquante, je vous dis qu'il faut conclure. A cinq minutes dix, je coupe le micro. La parole est à M. Christian Zaugg.

Premier débat

M. Christian Zaugg (EàG). Alors je vais me dépêcher... Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, un mercredi de novembre nous a rassemblés autour de M^{me} Sibylle Bonvin, accompagnée de M. Marc Gautschi, directeur sportif, de M. Jimmy Omer, chef du matériel, de M. Cyril Hongrois, responsable de la sécurité, et de M^{me} Isabelle Bonneau, responsable de la clientèle VIP. M^{me} Marie Barbey-Chappuis, magistrate en charge du département et maire de la Ville de Genève, nous a rejoints par la suite. L'ambiance était magique; nous avions une vue sur la patinoire extérieure où évoluaient de jeunes hockeyeurs en herbe qui manifestaient des talents, ma foi, très prometteurs.

Puis la visite a commencé et nous sommes entrés dans le bâtiment grisâtre... Force est de constater que l'édifice, certes classé, est dans un état de sénescence avancé. Ça et là des moisissures, de la carbonatation et des conduits qui laissent échapper parfois de l'ammoniac. Je ne vous parle pas des vestiaires où il convient d'aspirer un grand bol d'air avant d'entrer. Alors, oui, il faut se dépêcher de rénover ce bâtiment dévolu aux juniors mais qui va continuer à permettre aux joueurs du GSHC de s'entraîner et de disputer des matchs pendant la construction de la patinoire du Trèfle-Blanc.

Il convient de remercier la fondation Pronovo, mandatée par la Confédération, qui promeut l'électricité photovoltaïque, puisque, oui, la patinoire des Vernets, très écompatible, va faire appel à de l'énergie photovoltaïque pour chauffer et refroidir ses installations. J'ajoute que l'agrandissement et l'embellissement des locaux VIP sont également nécessaires afin d'accueillir dans de bonnes conditions ce public très distingué. Nécessité fait loi. Notre groupe a donc souhaité voter cette proposition en urgence en vue de donner un coup d'accélérateur aux sports de glace à Genève.

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

M^{me} Anne Carron (LC). Je serai brève. C'est avec satisfaction que notre groupe accueille cette proposition. Nous saluons le travail efficace de la commission et sa belle unanimité sur la question, ce qui a d'ailleurs été relevé par le président, M. Fontolliet.

Le montant des travaux, de près de 30 millions de francs, pourrait, il est vrai, faire tousser. Il s'agit cependant d'interventions lourdes et indispensables pour assainir une infrastructure emblématique de la Ville, haut lieu du hockey sur glace où vibre le public genevois, fervent supporter du GSHC.

Le Centre dit donc oui à cette proposition qui répond aux attentes des sportifs et des utilisateurs du lieu et qui permettra une amélioration remarquable de la performance énergétique du bâtiment. Cela le rendra par ailleurs conforme aux normes de sécurité car, avec l'arrivée prochaine d'une quantité importante de logements dans le quartier des Vernets, la présence de substances certes nécessaires à la fabrication de la glace mais potentiellement dangereuses n'est plus possible. Pour le sport et les solutions que ces travaux apporteront aux enjeux environnementaux, c'est un grand oui pour le Centre.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je me permets de relever votre attention... Là je pense que ce n'est pas trop mal, mais tout à l'heure je vous ai vus un peu trop détendus... Le sujet est important. Plus de 30 millions de francs, ce n'est quand même pas du pipi de sansonnet. Il faut reconnaître que c'est nécessaire. Dans ce travail extraordinaire pour sauver cette patinoire, il n'y a pas de politique, on est d'accord. Aux sports, on ne fait pas de politique. On a des projets, on doit réparer, construire, subventionner, il n'y a pas de politique. Arrêtez avec vos petites histoires! Je remercie d'ailleurs M. Christian Zaugg qui a très bien interprété la chose en disant qu'il fallait voter oui. Mais oui, ça fait combien de dizaines d'années qu'il fallait intervenir?

Il y a là-dedans malgré tout des gens extraordinaires – M. Zaugg les a mentionnés – et moi je vais en mentionner d'autres... Ce sont les joueurs du Servette. Ils continuent d'être en haut du panier du Championnat suisse dans une patinoire devenue pourtant obsolète. Il serait extraordinaire qu'on rende hommage à ces gens on leur montrant que la Ville de Genève les soutient. C'est une façon à nous tous de sponsoriser ce club: leur offrir une patinoire adaptée avec de meilleures conditions.

Je ne devrais peut-être pas le dire mais je le dirai quand même... Peut-être que certains vont voir, un petit côté... Pourquoi des vestiaires pour les VIP? Mais bon sang, ce sont ceux-là même qui donnent beaucoup d'argent pour que le Servette puisse continuer son championnat! On peut donc leur mettre un peu des fauteuils rembourrés à disposition. De temps en temps, quand ils ont les moyens, ils se paient une bouteille de champagne... Je n'ai pas peur pour eux.

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

Mesdames et Messieurs, ce soir, je sais, l'enjeu est très important. Nous avons voté l'urgence et c'est vraiment de bon aloi parce qu'après toutes ces années où la rénovation de cette patinoire a traîné, il était temps de voter oui unanimement.

M. Pierre Scherb (UDC). Dans le cadre du projet d'urbanisation du PAV, il est prévu de construire un nouveau quartier d'habitation de 1500 logements. Cela rend impossible l'utilisation d'une grande quantité d'ammoniac pour la production de froid des deux patinoires des Vernets comme c'est le cas actuellement. Un changement et un assainissement est donc exigé par le Service de l'environnement et des risques majeurs. A cela s'ajoute le fait que certains aménagements ne correspondent plus depuis 2018 aux critères minimaux de la ligue nationale, de sorte que le GSHC est menacé de ne plus recevoir l'autorisation de jouer au plus haut niveau. Construite il y a plus de trente ans, la patinoire des Vernets doit donc subir des travaux importants. La commission des travaux et des constructions s'est rendue sur place aux Vernets pour en constater directement la nécessité et l'urgence.

Pour l'Union démocratique du centre, qui est engagée pour le sport depuis de nombreuses années, il s'agit d'un pas dans la bonne direction. J'avais demandé avec l'Union démocratique du centre que la Ville de Genève dépense chaque année 100 millions de francs pour le sport. Notre motion M-1673 est actuellement étudiée en commission des sports. Pour rappel, ce montant doit englober non seulement le sport de loisirs et de détente, de plus en plus populaire même sans l'accroissement effréné de la population, mais aussi et surtout le soutien aux sportifs qui s'adonnent à la compétition.

En conclusion, je vous annonce que l'Union démocratique du centre acceptera avec enthousiasme ces travaux qu'elle appelle de ses vœux depuis déjà bien longtemps.

M. Rémy Burri (PLR). Le Parti libéral-radical, à l'instar du reste de ce Municipal, j'espère, va soutenir ce projet. Nous aurions évidemment bien voulu pouvoir soutenir enfin un projet de nouvelle patinoire, mais visiblement ce projet-là est encore en errance, pour ne pas dire en déshérence, dans les hautes sphères du Canton.

Mais nous nous réjouissons de ce projet sur plusieurs points de vue. Les travaux prévus nous réjouissent en tout cas d'un point de vue sportif parce qu'ils vont évidemment permettre à l'équipe du GSHC de poursuivre sa saison, moyennant des aménagements de calendrier. La surface de glace, qui a quand même certaines particularités, permettra de continuer à offrir des prestations autres que le hockey en gardant une surface de glace plus grande que les normes

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

requis par les championnats de hockey. Cela permettra d'avoir notamment des spectacles, voire des championnats de curling ou d'autres sports de glace qui peuvent être aussi intéressants pour Genève.

Nous nous réjouissons aussi, sur le plan sportif, que l'on permette plus d'entraînements avec l'aménagement de la deuxième patinoire, qui est certes un objet de glace mais qui aujourd'hui reste très difficile à utiliser. Dès que les conditions climatiques sont un peu trop humides, cette surface de glace devient malheureusement parfaitement inutilisable.

Il y a aussi tout l'aspect environnemental. C'est très réjouissant de voir à quel point il y a des choses intéressantes qui se font sur ces rénovations, avec notamment l'équipement de cellules photovoltaïques ou des aménagements en termes d'isolation, en particulier sur la patinoire extérieure qui est un gouffre à énergie absolument honteux.

Pour tous ces éléments le Parti libéral-radical se réjouit de voter en faveur de ces investissements. Je remercie au passage notre collègue rapporteuse de la commission des travaux et des constructions qui a fait un rapport oral tout à fait complet.

M^{me} Anna Barseghian (Ve). Nous saluons l'engagement du Conseil administratif de la Ville de Genève pour cette approche opérative notamment sur la sécurité et l'enjeu énergétique. Chère Madame la magistrate, chers collègues, je vous enverrai une étude sur les piscines menée par des étudiants de master en science Stratégie et design pour l'anthropocène de l'école de Clermont et à Lyon.

Que faire des piscines municipales? Elles sont vétustes. Les travaux de réhabilitation coûtent cher et en plus leur consommation énergétique est énorme. Ces sont des réflexions qui paraissent évidentes fin 2022. Mais voilà, s'il y a urgence à faire baisser les émissions, il y a aussi l'attachement des habitantes et habitants à ces piscines et la volonté de préserver des activités. C'est ce que les étudiants ont cherché à comprendre en proposant un protocole démocratique de «redirection écologique» sur le devenir des piscines municipales à Grenoble. C'est une enquête pour faire émerger les controverses, écouter les multiples visions des parties prenantes et relever les attachements respectifs ou partagés.

Aujourd'hui, nous devons nous imaginer dans les années 2085, soixante ans après les idées que nous voulons appliquer en ayant déjà comme repère l'héritage que nous avons reçu soixante ans auparavant, comme les Vernets par exemple, et les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. Nous sommes obligés de faire cette prospection pour offrir des cadeaux de long terme à nos concitoyens. Voilà, avec cette petite parenthèse, je vous invite avec mes collègues Vertes et Verts à accepter cette proposition PR-1524.

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

M. Eric Bertinat (UDC). Une petite remarque... C'est une proposition qui porte sur 58 millions de francs et on a un rapport oral simplement, je me trompe, ou bien? Ça ne va rien changer sur le fond, puisque nous avons décidé d'avancer sur ce sujet... Moi j'ai simplement une question. J'étais intervenu à chaque étape où nous avons réfléchi sur ces travaux pour m'assurer que ces derniers n'auraient pas lieu durant le championnat, en d'autres termes qu'on ne perturberait pas le championnat. J'aurais simplement voulu en avoir l'assurance. Nous avons amendé différents projets pour en être sûrs, car cela a son importance pour de nombreux Genevois.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi d'abord de saluer la large majorité, pour ne pas dire l'unanimité qui se dégage ce soir. Comme quoi le sport est vecteur de paix, de communion et d'apaisement. C'est une raison de plus pour investir dans le domaine du sport. Je pense que cela ne pourra que faire du bien à ce plénum.

J'aimerais remercier les commissaires aux travaux. C'est une proposition qui est importante du point de vue de l'énergie, du point de vue sportif aussi, qui s'inscrit dans l'ambitieux plan de rénovation des infrastructures sportives que mon département poursuit avec le précieux concours du DACM de ma collègue Frédérique Perler. Vous l'avez peut-être vu ce matin en effet, le Conseil administratif a adopté un crédit de préétude pour un autre site qui doit être rénové, même démolit et reconstruit à vrai dire, le site du Bout-du-Monde. Cette démolition-reconstruction permettra là aussi de répondre aux besoins de la population dans le domaine du sport mais également d'optimiser l'empreinte écologique de nos infrastructures sportives.

Dans le contexte de crise de l'approvisionnement énergétique, je crois que ce crédit de 30 ou de 28 millions, Monsieur Bertinat, pas de 50 – ça fait quand même une petite différence d'à peu près 20 millions de francs –, prend encore plus de sens. J'ai d'ailleurs eu une séance pas plus tard que cet après-midi avec mes homologues notamment des Villes de Zurich, de Berne et de Fribourg et nous avons tous relevé à quel point il était indispensable de rénover et d'assainir les infrastructures sportives.

Donc, vous l'avez dit, ce crédit permettra notamment de construire la plus grande centrale solaire de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment de la Ville de Genève, afin de répondre à plus d'un tiers des besoins énergétiques de la patinoire – ce n'est pas rien. On va aussi – M. Burri l'a rappelé, et c'est important – fermer la patinoire extérieure. On va mettre en place une isolation thermique sous la toiture. Tous ces éléments permettront d'améliorer de façon significative le bilan énergétique de cette infrastructure.

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

Sur l'aspect sportif, là aussi il y a urgence pour répondre aux exigences de la Ligue suisse de hockey sur glace. Malgré les différents travaux et les nombreux crédits qui ont été votés ces dernières législatures pour maintenir la patinoire des Vernets en état, aujourd'hui cette patinoire est vétuste et ne permet plus une exploitation réglementaire pour la Ligue suisse du hockey. Cela étant, bien évidemment que tous les travaux qui vont être faits ont été pensés pour que la patinoire des Vernets puisse être utilisée après le départ du GSHC de la patinoire des Vernets puisque, comme vous le savez, le Canton pilote le projet de la patinoire du Trèfle-Blanc qui devrait voir le jour en 2028, selon les dires du conseiller d'Etat en charge des sports.

J'aimerais vraiment insister sur la responsabilité que nous avons, en tant qu'autorité, de rénover et d'assainir nos infrastructures sportives. Genève est une ville qui rayonne aussi grâce au sport, et le GSHC en est le meilleur exemple en ce moment. Donc il faut donner à la Ville de Genève les moyens de ses ambitions. Je crois que pendant trop longtemps on a trop peu investi dans nos infrastructures sportives – le dernier site inauguré était la Queue-d'Arve en 1993 – et cela alors que la population a augmenté, que donc les besoins dans le domaine du sport ont augmenté. Il est vraiment temps aujourd'hui de concrétiser ces projets.

Je rassure M. Bertinat... Bien évidemment que nous avons pensé à ne pas pénaliser le championnat et la situation pour le GSHC, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il faut voter ce crédit aujourd'hui. Cela nous permettra de faire en sorte que les travaux ne pénalisent pas le championnat. Il est possible qu'au début de la saison le GSHC soit amené à faire davantage de matchs à l'extérieur qu'à la maison, mais en tout cas les travaux, qui sont des travaux ambitieux et qui vont durer un certain temps, seront pensés pour que l'exploitation de la patinoire puisse continuer pour le GSHC.

Permettez-moi en conclusion de remercier les collaborateurs et les collaboratrices du Service des sports, et notamment ceux de l'équipe de la patinoire qui sont mobilisés notamment tous les soirs de matchs du GSHC pour faire des miracles et faire en sorte que ce dernier puisse disputer ses matchs dans les meilleures conditions possible malgré la vétusté de la patinoire. Alors merci beaucoup à eux et à elles. Voilà, je vous souhaite une excellente soirée et encore merci pour le vote de ce crédit de 30 millions ce soir.

La présidente. Merci, Madame la maire. Pour mériter vos remerciements, nous allons voter la proposition PR-1524.

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (58 oui).
(*Applaudissements.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 24 285 800 francs destiné à la mise en conformité de l'installation de production de froid, de l'assainissement partiel des deux patinoires, de la fermeture périphérique de la patinoire extérieure ainsi que de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la patinoire extérieure du centre sportif des Vernets, sis au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, dont à déduire une subvention de 167 000 francs représentant la Rétribution unique de la part de Pronovo, organisme mandaté par la Confédération pour la gestion et l'encouragement à la production d'électricité photovoltaïque nationale, soit 24 118 800 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 24 285 800 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 25 juin 2019 de 937 000 francs (PR-1349, N° PFI 050.012.81), soit un total de 25 055 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2053.

Proposition: travaux relatifs aux deux patinoires du centre sportif des Vernets

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 742 900 francs destiné à l'agrandissement des locaux sous la zone VIP de la patinoire intérieure du centre sportif des Vernets, sis au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 742 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité

7. Motion du 4 octobre 2022 de MM. et M^{mes} Oriana Brücker, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Brigitte Studer et Matthias Erhardt: «Pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité» (M-1731)¹.

PROJET DE MOTION

Compte tenu:

- de l'ouverture de l'approvisionnement en électricité sur le marché libre, rendu effective le 1^{er} janvier 2008 avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI);
- du fait que, sur le marché libre, le prix de l'électricité est déterminé par le principe de l'offre et de la demande, lui-même directement influencé par les événements géopolitiques, les fluctuations du marché et les cours du prix des autres énergies, notamment celui du gaz, auquel le prix de l'électricité est adossé;
- de la décision de la Ville de Genève de 2009 de s'approvisionner sur le marché libre et du fait que le contrat conclu avec les Services industriels de Genève (SIG) en 2021 concernant son approvisionnement sur le marché libre porte sur les trois quarts de sa consommation, soit 290 installations (le quart résiduel de sa consommation provenant du marché régulé);
- du fait que, contrairement à la tendance des dernières années, le tarif de l'électricité du marché libre dépasse actuellement celui du marché régulé et que cette hausse est liée au contexte exceptionnel des crises climatique, sanitaire et géopolitique actuelles;
- du surcoût du prix de l'électricité pour 2022 qui a fait l'objet d'une proposition du Conseil administratif (PR-1514) pour un crédit budgétaire supplémentaire de 5,18 millions de francs et du fait que les prévisions pour 2023 font état d'une hausse ultérieure du prix de l'électricité;
- du fait qu'une collectivité publique doit pouvoir garantir l'offre de ses prestations de base, et ce malgré la hausse du prix de l'électricité déterminée par les règles du trading et le contexte exceptionnel actuel;
- de l'impossibilité inscrite dans la LApEI et son ordonnance du retour sur le marché régulé et du fait que ce principe d'irréversibilité rend la Ville captive d'une décision qu'elle a prise en 2009, alors que personne ne pouvait prédire une crise pandémique ni une guerre en Europe;

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 18, p. 2651. Motion d'ordonnancement, N° 26, p. 3802.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l’approvisionnement en électricité

- des actuelles demandes provenant des PME et relatées par l’Union suisse des arts et métiers (USAM), qui souhaitent revenir au marché régulé pour leur approvisionnement en électricité;
- de la motion déposée en septembre 2022 par le conseiller national genevois Christian Dandrès, demandant un retour au marché régulé pour les collectivités et les services publics,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prendre langue avec le Conseil fédéral, afin de modifier la réglementation fédérale et de permettre le retour au marché régulé pour les collectivités publiques qui auraient décidé, par le passé, de s’approvisionner sur le marché libre;
- de contacter, en vue de les fédérer, les autres collectivités et services publics pour soutenir cette demande;
- de s’associer aux acteurs de l’économie qui font la même demande.

—***—

La présidente. Je vous annonce que nous sommes saisis pour cet objet d’une motion d’ordre de M. Pascal Holenweg demandant le débat accéléré. Je le ferai voter après la présentation de l’objet par les motionnaires et le vote d’entrée en matière.

M^{me} Oriana Brücker (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons hésité ce soir à demander un renvoi en commission mais nous nous sommes dit que nous aurons la possibilité après de discuter de l’origine de cette motion, la proposition PR-1514 que le Conseil administratif a soumise à la commission des finances au mois d’avril. C’est une demande de crédit supplémentaire que nous avons traitée en commission au mois d’août pour pouvoir payer la hausse des coûts de l’électricité en Ville de Genève. Le rapport a été rédigé par notre camarade Théo Keel et nous sommes censés, par la décision que nous avons prise tout à l’heure, la traiter ce soir. Voilà la raison pour laquelle nous demandons de traiter notre urgence rapidement ce soir.

Dans notre motion, nous demandons quelque chose de très simple; nous demandons que la Ville participe à un débat qui a lieu actuellement ailleurs, à Berne. C’est un débat qui demande quelque chose de très simple mais apparemment de très compliqué en même temps: que l’on puisse revenir à un marché régulé.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé
de l'approvisionnement en électricité

Pourquoi souhaitons-nous que la Ville de Genève participe à ce débat? Parce que, lorsque nous avons mené nos travaux en commission des finances pour traiter de la hausse des coûts de l'électricité, nous nous sommes rendu compte qu'à partir du moment où une entité, qu'elle soit publique ou privée, décide d'entrer dans le marché libre, le principe d'irréversibilité inscrit dans la loi fédérale fait qu'on ne peut plus revenir en arrière. Or, nous, nous souhaitons que la Ville de Genève participe à ce débat et à la discussion sur la réversibilité.

Pourquoi demander cela alors qu'il y a des mécanismes? Nous avons en effet nos conseillers nationaux et aux Etats qui siègent à Berne qui peuvent faire ce travail – nous sommes d'ailleurs en train de collaborer avec eux et avec elles. Et nous avons aussi l'Union des villes suisses qui fait son propre travail avec ses communiqués de presse. Nous le demandons parce que, nous l'avons vu pendant la crise du coronavirus qui a précédé la crise énergétique dans laquelle nous sommes maintenant, bien que les villes soient les entités les plus proches de la population et de toutes les formes de précarité, elles sont celles qui sont les moins écoutées. Elles sont celles qui sont écoutées à la fin, à la dernière minute alors que ce sont elles qui donnent les premières réponses.

La hausse des coûts de l'électricité provoque ce qu'on appelle de la précarité énergétique. C'est une notion qui est bien étudiée ailleurs en Europe, dans les pays limitrophes. Ici en Suisse on commence seulement à l'étudier. L'Office fédéral du logement a mandaté la Haute école de travail social de Zurich pour faire ce travail. On en arrive à la conclusion que le problème de la précarité énergétique est un problème de politique publique sociale du logement ainsi que de politique énergétique.

Avec la hausse du prix de l'électricité, il faut que la Ville se confronte à ce niveau type de précarité de la population car, nous l'avons vu avec une question orale qui a été posée hier, nos concitoyennes et concitoyens vont se retrouver sinon devant des choix. Payer la facture de l'électricité ou payer le loyer? Payer la nourriture ou payer le chauffage? Ça, c'est la précarité énergétique. Ça, c'est une nouvelle précarité sociale. Voilà pourquoi la Ville de Genève doit aussi être entendue, voilà pourquoi la Ville doit aussi participer à ces débats. Ces débats peuvent amener à une nouvelle vision de la société. C'est pour ça aussi que nous avons déposé cette motion.

Une crise, qu'est-ce que c'est? Le mot crise vient du terme grec *krinein* qui veut dire décider, prendre une décision. Le moment de la crise est le moment où l'on peut, où l'on doit décider. La crise énergétique, c'est le moment où l'on peut décider comment gérer la politique énergétique. Nous, nous pensons que l'énergie est un droit fondamental. Nous, nous pensons que l'accès à l'énergie est l'accès à un bien commun, un bien primaire, et c'est pour cette raison que nous souhaitons que la Ville de Genève s'auto-invite dans le débat qui a lieu actuellement à

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé
de l'approvisionnement en électricité

Berne. Nous voulons qu'elle soit entendue comme le premier échelon qui représente la collectivité publique et qu'à terme l'approvisionnement en énergie puisse être reconnu comme service public.

Voilà pourquoi nous avons déposé cette motion et voilà pourquoi, quand bien même le Conseil administratif qui a oublié de déposer une motion d'ordonnement dans les temps veut que l'on traite la proposition PR-1514 après notre motion, nous avons décidé, après en avoir longuement discuté entre nous, de la maintenir et de vous proposer que nous en discussions ce soir encore, même s'il est tard.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 52 oui contre 5 non.

La présidente. Je vous fais maintenant voter le débat accéléré.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 51 oui contre 7 non.

La présidente. En vertu de l'article 85, je rappelle qu'en débat accéléré l'ensemble des interventions d'un même groupe ou de l'ensemble des élu-e-s siégeant à titre indépendant ne peuvent dépasser cinq minutes. Monsieur Sormanni, vous avez la parole pour le Mouvement citoyens genevois.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi, même si je peux comprendre l'essence de ce texte, je suis quand même étonné, car c'est du bouillon pour les morts! Vous voyez le Conseil administratif téléphoner au Conseil fédéral pour régler cette problématique qui ne peut être réglée puisqu'il s'agit d'une loi fédérale? Je trouve vraiment que vous vous moquez du monde. C'est juste électoraliste pour faire les beaux, pour qu'on pense que vous êtes les meilleurs du monde. Vous n'êtes pas les meilleurs du monde, de loin pas.

La problématique de ces tarifs d'électricité, c'est qu'il ne fallait pas que la collectivité publique quitte le tarif régulé. Alors, qui a quitté le tarif régulé? Eh bien, c'est le Conseil administratif de gauche qui, sous l'égide de M^{me} Salerno et de M. Pagni à l'époque, avait décidé d'aller dans le tarif libre parce que c'était un peu moins cher. Mais quelques années de moins de cher, ça ne compense même pas une année de plus cher, vous voyez? Il y a malheureusement beau-

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé
de l'approvisionnement en électricité

coup de communes de gauche, et de droite d'ailleurs, qui sont tombées dans le panneau.

Malheureusement, pour l'instant, il y a une loi fédérale et, même si elle venait à être assouplie, vous croyez que vous pourrez revenir comme ça dans le tarif régulé? Nous avons entendu les Services industriels de Genève (SIG) à la commission des finances... Vous croyez qu'ils vont pouvoir dire du jour au lendemain que, parce qu'ils ont maintenant une, deux, dix entités, tous ceux évidemment qui sont touchés par ça, qui veulent revenir au tarif régulé, ils vont pouvoir le faire? Eh bien, ils n'ont pas le quota, ils n'ont pas acheté suffisamment à bas prix pour prévenir cette situation, pour intégrer justement ceux qui sont partis dans le tarif libre et qui veulent revenir maintenant dans le tarif régulé.

D'ailleurs, ce serait particulièrement injuste parce que tout cela entraînerait une explosion du tarif régulé, c'est vite vu. Si tous ceux qui sont aujourd'hui sous le tarif entre guillemets «marché libre» qui n'est pas vraiment libre mais qui a fait exploser les prix compte tenu des circonstances – et ça a commencé bien avant la guerre en Ukraine, ça a commencé un an avant – si tous ceux-ci revenaient sur le marché régulé, eh bien, Mesdames et Messieurs, ça entraînerait une explosion du tarif régulé. Donc ça fera doubler ou tripler le prix de tous ceux qui sont au tarif régulé, à commencer par nous, les citoyens ordinaires, étant donné qu'on devrait à ce moment-là fournir à tout le monde du tarif régulé. Ce n'est pas raisonnable.

Donc je ne vois pas comment vous allez faire avancer le schmilblick, si je puis dire, avec un texte de ce genre, car même si demain cette impossibilité de retour sur le marché régulé était levée, ça entraînerait les conséquences dont je viens de parler qui nous ont d'ailleurs bien été expliquées par les SIG lorsqu'ils ont été auditionnés sur la proposition PR-1514, qui concerne justement les suppléments de crédit pour couvrir la hausse en 2022 des tarifs d'électricité.

Donc pour nous, c'est du bouillon pour les morts et c'est pour cette raison que nous ne pouvons pas voter cette motion électoraliste qui vise à se faire beaux devant les électeurs mais qui ne vaut pas tripette, comme d'hab.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour l'Union démocratique du centre, Monsieur Vincent Schaller...

M. Vincent Schaller (UDC). Mesdames et Messieurs les socialistes de la Ville de Genève, l'Union démocratique du centre acceptera ce soir votre proposition. Avec cette motion, vous dénoncez l'impossibilité inscrite dans la loi fédérale d'un retour sur le marché régulé de l'électricité pour les collectivités publiques et les entreprises qui ont fait le choix de s'approvisionner sur le marché libre.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité

Vous regrettez le fait que la Ville de Genève soit captive d'une décision qu'elle a elle-même prise en 2009, la décision de s'approvisionner principalement sur le marché libre de l'électricité. Alors je pose deux questions: pourquoi la loi fédérale exclut-elle toute possibilité de retour sur le marché régulé? Pour quelle raison le Conseil administratif de gauche de l'époque s'est-il lancé avec enthousiasme sur le marché libre de l'électricité?

Pour réponse, je vous lis un extrait du message du Conseil fédéral lors de l'adoption de cette fameuse loi fédérale sur l'électricité. (*Ndlr: le message relatif à la modification de la loi sur les installations électriques et à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité du 3 décembre 2004.*) «Rapport au droit européen, prescriptions en la matière dans l'UE» «(...) l'UE a mis en vigueur de nouvelles prescriptions à la fois sur l'harmonisation de la mise en œuvre du marché européen de l'électricité et sur le commerce d'électricité transfrontalier». «Les Etats membres doivent ouvrir le marché au 1^{er} juillet 2004 à tous les consommateurs finaux», en particulier toutes les communes de tous les pays d'Europe, «et au 1^{er} juillet 2007 à tous les clients, donc également aux ménages». La nouvelle loi fédérale sera «compatible avec le droit de l'UE», même si des différences subsisteront «sur le plan de la rapidité de l'ouverture du marché» libre.

L'ouverture au marché libre améliore l'intégration de la Suisse dans le marché intérieur de l'Union européenne (UE). Les collectivités publiques et les entreprises pourront désormais choisir leur fournisseur hors de Suisse. Très rapidement l'accès au marché libre devra être étendu aux ménages privés. En effet, si le marché libre ne s'ouvre que partiellement, c'est-à-dire uniquement aux collectivités publiques, il sera plus difficile d'intégrer le marché suisse dans le marché européen. En l'absence d'une ouverture complète au marché libre, l'accord sur l'électricité souhaité avec l'Union européenne ne pourra pas être conclu parce que les réglementations suisses continueront à contredire les dispositions européennes.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous m'avez compris, nous comprenons que la loi fédérale, qui prévoit un aller simple vers le marché libre de l'électricité sans option de retour, était souhaitée et imaginée par une majorité du parlement fédéral comme un aller simple vers l'intégration à l'Union européenne. Dans ce contexte, nous comprenons bien sûr l'enthousiasme du Conseil administratif rose-vert de l'époque.

Ce soir, nous avons une motion des socialistes pour permettre un retour de la Ville de Genève dans le marché régulé, à contresens des promesses de la Suisse à la Commission européenne. Concrètement les socialistes de la Ville de Genève nous proposent de mettre un grand coup de pied dans le projet européen. (*Rires.*) Les socialistes de la Ville de Genève nous proposent de prendre une décision, un abandon partiel du rêve d'intégration européenne au profit d'une fidélité réaffirmée à la Confédération suisse.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé
de l'approvisionnement en électricité

Mes chers collègues, je ne vous cache pas que cette proposition est de nature à satisfaire la section Ville de Genève de l'Union démocratique du centre, qui n'a d'autre choix ce soir que de soutenir la motion du Parti socialiste, section Ville de Genève. *(Rires et applaudissements.)*

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal; pour le groupe des Verts, Monsieur Matthias Erhardt.

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente. C'est en quelque sorte un heureux hasard pour les Vertes et les Verts de parler après l'Union démocratique du centre car, si je suis bien renseigné, c'était bien à l'époque l'union un peu contre nature des Verts et des Vertes et de l'Union démocratique du centre qui avait fait tomber un premier projet de libéralisation de l'énergie en votation populaire, le 22 septembre 2002.

Les Vertes et les Verts ont toujours été opposés à la libéralisation du marché de l'énergie. Nous avons toujours été de l'avis que «l'électricité est une énergie stratégique qui doit être régulée de manière stricte» – je cite des propos qui sont attribués par le rapport PR-1514 A/B au président du conseil d'administration des SIG, M. Michel Balestra, ancien député libéral-radical, libéral même à l'époque. On peut donc constater qu'il y a historiquement toujours eu des personnes intelligentes dans certains partis et sur certaines questions qui ont défendu le bon sens. Nous allons voter en faveur de cette motion malgré les difficultés que M. Sormanni a citées, qui sont tout à fait justes.

Il s'agit cependant aussi de signaler une problématique. M. Sormanni dit souvent que le seul pouvoir du Conseil municipal, c'est de parler, alors on ne devrait pas se priver de la possibilité de parler des questions qui préoccupent la population de notre ville. Peut-être une petite réflexion en effet qui m'est venue quand j'ai préparé cette intervention car on parle maintenant d'une ressource stratégique et on défend beaucoup à gauche, à droite l'idée que l'électricité est une ressource qui doit être régulée. Plus tôt dans la soirée on aurait eu l'occasion de réguler davantage un marché qui est déséquilibré parce qu'il ne repose pas sur un bien qui peut être reproduit, c'est le sol. Nous avons eu un grand désaccord sur la maîtrise du sol. J'espère que nous aurons un plus grand accord sur la maîtrise de l'énergie. Et je vous invite à accepter cette motion.

M. Sebastian Aeschbach (PLR). C'est un peu regrettable que nous ayons à traiter cet objet en débat accéléré non seulement parce que c'est très technique, très complexe mais aussi parce qu'il a de manière assez surprenante la vertu ce

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité

soir de réunir les deux bouts de l'hémicycle sur un sujet qui nous a occupés toute l'année.

Nous sommes dans une situation que tout le monde connaît, les prix de l'électricité ont explosé cette année de sorte que se pose évidemment la question, sous la forme de cette motion, du retour au marché régulé après avoir pu bénéficier plusieurs années du marché libre et en ayant bien sûr en tête le problème évoqué aujourd'hui par différents préopinants, à savoir l'impossibilité de pouvoir y revenir.

J'aimerais rappeler que, depuis 2008, ceux qui ont choisi de partir sur le marché libre de l'électricité l'ont fait de manière délibérée en prenant évidemment le risque d'être exposés à des fluctuations de prix propres au marché libre. Aujourd'hui, vouloir revenir au marché régulé, c'est un peu comme vouloir prendre une assurance pare-brise alors que la vitre est déjà cassée avant de tendre la main à l'assurance pour qu'elle intervienne sur les pots cassés. Je pense évidemment que c'est ce que sous-tend le principe fédéral qui empêche précisément ce retour une fois que le marché libre a été choisi.

Je profite de revenir sur quelques points... Evidemment quand les pots sont cassés et que l'électricité nous coûte aussi cher qu'elle coûte aujourd'hui, tout le monde se tourne vers ce bon vieux marché régulé qui semble avoir tous les avantages; celui de la stabilité, en tout cas c'est certain, mais celui du prix, c'est peut-être un peu moins sûr.

Le débat est très technique, on l'a vu en commission, et encore une fois je regrette que le sujet ne puisse être étudié plus avant. Si, par marché régulé, on entend simplement un subventionnement, la motion est problématique aux yeux du Parti libéral-radical puisque, si on fixe un prix de l'électricité qu'on ne peut pas dépasser, il y a bien quelqu'un qui devra payer pour la différence. Et c'est quelqu'un qui s'approvisionne sur le marché libre. Et si c'est un problème de subventionnement, ça pose aussi un problème d'équité. Pourquoi en effet seules les collectivités publiques bénéficieraient-elles de cette subvention? Et qui doit payer cette subvention?

Le deuxième élément est un peu plus technique, et il a été évoqué. Le marché régulé, ce sont souvent des contrats à très long terme qui rajoutent beaucoup de stabilité sur les prix. Malheureusement les prix ont également bougé sur les contrats à long terme. A supposer que nous puissions retourner sur le marché régulé, nous le ferions à des prix bien plus élevés qu'ils ne l'étaient dans le marché régulé il y a plusieurs années. Et que fera la Ville de Genève si elle pouvait maintenant être sur le marché régulé et que les prix viennent à baisser? Elle ne resterait certainement pas sur le marché régulé; elle reviendrait sur le marché libre. Vous pensez bien que ça pose toutes sortes de problèmes. C'est pour toutes ces raisons que le Parti libéral-radical ne votera pas cette motion.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M^{me} Nadine Béné du Parti libéral-radical. Madame Béné, il vous reste une minute trente-six.

M^{me} Nadine Béné (PLR). Ce sera court. Merci. Comme on l'a déjà dit, pour voir les gros consommateurs retourner dans l'approvisionnement de base, il est nécessaire d'adapter l'ordonnance mais aussi la loi. A ce jour, la Commission fédérale de l'électricité a confirmé qu'un retour en arrière n'était pas possible en l'état. Le principe «libre un jour, libre toujours» s'applique.

Les grands consommateurs d'électricité qui s'approvisionnent sur le marché libre pourraient retourner sur le marché régulé s'ils rejoignaient un regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP). Il faut en effet que la Suisse et, pour notre débat de ce soir, que le Canton de Genève produisent plus d'électricité pour pouvoir en proposer plus au marché régulé.

Grâce au développement d'outils de production locaux – l'hydraulique et le solaire – Genève est capable de produire de l'électricité renouvelable et locale à hauteur d'environ 40% pour la clientèle de tarif régulé, soit les particuliers et les petites entreprises. Si vous souhaitez avoir un réel impact sur les coûts de l'électricité, il faut encourager les collectivités, les services publics et les propriétaires privés à certes réduire leur consommation mais surtout à augmenter considérablement la production d'énergie issue d'énergies renouvelables, en particulier dans les domaines du photovoltaïque, de la géothermie et de la biomasse.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est, pour le groupe socialiste, à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente. Je vous rappelle que nous avons déposé un amendement à notre propre proposition, lequel a pour fonction d'insister sur la nécessité de pallier le risque qu'un retour sur le marché régulé ne se paie d'une aggravation des tarifs des consommateurs privés. Nous ne voulons pas que ce retour sur le marché régulé des gros consommateurs dont les collectivités publiques et les grosses institutions publiques, que nous voulons rendre possible, se traduise par une augmentation de la charge que les ménages auraient à assumer sur leur propre facture de consommation d'électricité.

Notre position est aussi claire que possible depuis 2002. Indépendamment du choix qu'avait fait le Conseil administratif de passer au marché libre, nous avons en 2002 avec l'Union démocratique du centre – effectivement, le camarade Schaller nous l'a rappelé tout à l'heure – réussi, nous, la gauche dans son

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé
de l'approvisionnement en électricité

ensemble, sous pression aussi des syndicats, à obtenir une majorité pour refuser la libéralisation du marché de l'électricité version «néolibérale européenne». Notre position n'a pas changé depuis. D'une certaine manière, le texte que nous vous soumettons aujourd'hui est la traduction de cette position constante des socialistes, d'Ensemble à gauche et des Verts depuis maintenant vingt ans et il n'y avait pas de raison que nous changions de position.

La seule raison ou la raison principale qui justifie la proposition que nous vous faisons, c'est qu'il s'avère aujourd'hui que le choix de passer au marché libre est un choix dangereux où s'impose cet étrange concept d'une liberté obligatoire et définitive. C'est un concept qui a un sens philosophique – c'est de l'existentialisme – mais qui socialement et politiquement est d'une absurdité absolue. Une liberté obligatoire et définitive, socialement et politiquement, n'est pas une liberté. Ça n'est qu'une contrainte. Là on a instauré pour la consommation, qui est indispensable pour les collectivités publiques, un système qui n'est qu'un système de contrainte à la liberté, c'est-à-dire le contraire de la liberté. La Ville de Genève est elle-même une grosse consommatrice d'électricité, donc lourdement frappée par la hausse des tarifs d'électricité et par le choix qu'elle a fait, qui apparaît aujourd'hui erroné, de passer au marché libre. Elle a un intérêt considérable à pouvoir revenir au marché régulé.

Le Conseil fédéral a mis en consultation, mais ça va se dérouler sur un délai très bref, une ordonnance qui modifie le cadre qu'il avait lui-même instauré pour l'accès à la fourniture d'électricité. Cette ordonnance permettrait aux gros consommateurs d'électricité de revenir au marché régulé à condition de promettre de s'engager à y rester pendant sept ans. On est toujours dans une espèce de concept de liberté obligatoire et de choix définitif qui est en soi contestable. Et surtout, la proposition du Conseil fédéral ne tient pas compte du risque que le retour sur le marché régulé ne se paie d'une augmentation des tarifs pour les consommateurs. Nous avons non seulement à nous préoccuper de notre propre consommation et des dépenses que cette consommation provoque, mais aussi des risques que le tarif de l'électricité ne devienne insupportable pour une bonne partie des habitants de cette ville.

Nous vous proposons donc évidemment de soutenir notre motion ainsi que l'amendement suivant, soit l'adjonction d'une nouvelle invite:

Projet d'amendement

«de s'assurer que ce retour des collectivités publiques au marché régulé ne renchérisse pas le tarif de l'électricité pour les consommateurs privés (personnes et entreprises) restés dans ce marché lors de l'ouverture du marché libre.»

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé
de l'approvisionnement en électricité

C'est une manière pour nous de prendre part à la consultation qui est lancée aujourd'hui par les autorités fédérales et aussi de soutenir les démarches qui ont été faites à Berne par des élus genevois au Conseil des Etats et au Conseil national...

La présidente. Vous devez conclure...

M. Pascal Holenweg. ... pour que la possibilité soit réellement offerte de revenir au tarif régulé sans que ce retour ne soit payé par les consommateurs et en particulier pour les plus fragiles et les plus démunis. (*La présidente relit le projet d'amendement présenté par M. Holenweg.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Gazi Sahin, vous avez la parole pour le groupe Ensemble à gauche. Les groupes socialiste et libéral-radical, vous n'avez plus de temps de parole.

M. Gazi Sahin (EàG). Merci, Madame la présidente. Très rapidement puisqu'il est très tard, Ensemble à gauche soutient bien évidemment cette motion parce qu'elle constate les conséquences néfastes de la privatisation des quarante dernières années, contre laquelle, comme Pascal Holenweg le rappelait, Ensemble à gauche lutte depuis toujours.

La privatisation des ressources énergétiques s'avère une erreur évidente au vu de la crise actuelle et, pour nous, il est temps de revenir au marché régulé, ce qui veut dire stabilité et prix fixe, sous le contrôle bien sûr des services publics. C'est d'ailleurs pour cela que beaucoup d'acteurs, entre autres l'Union suisse des arts et des métiers qui est une organisation importante, demandent ce retour au marché régulé. Ils ont compris qu'ils avaient besoin de cette stabilité. Il est temps de les entendre. Ensemble à gauche demande dans ce sens au Conseil administratif qu'il fasse entendre leur voix autant qu'il le pourra et quand il le pourra auprès du Conseil fédéral. Nous soutiendrons évidemment la motion amendée.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole au Centre.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Merci, Madame la présidente.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité

La présidente. Je vous prie de m'excuser, Monsieur Jean-Luc von Arx. J'ai oublié de vous nommer... Pour le Parti démocrate-chrétien...

M. Jean-Luc von Arx. Le Centre, merci...

La présidente. Oui, le Centre. Monsieur von Arx, vous avez la parole.

M. Jean-Luc von Arx. Je vous remercie, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en remarque liminaire, la motion est bien argumentée et, si elle devait être acceptée et renvoyée en commission – bien entendu, c'est ce que nous souhaiterions – elle permettrait de savoir quelle majorité du Conseil administratif avait approuvé à l'époque que la Ville de Genève se tourne vers les marchés privés alors qu'elle était, je vous le rappelle, propriétaire à 30% des SIG qui est une régie de droit public. Un petit rappel au passage, c'était en 2009 lors de la législature se déroulant du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2011, le Conseil administratif était composé de MM. Pierre Maudet, Patrice Mugny, Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Manuel Tornare, soit une très nette majorité de l'Alternative.

A noter aussi qu'à l'époque plusieurs communes de Genève dont je rappelle qu'elles sont propriétaires à 15% des SIG avaient choisi le marché privé parce que le coût de l'électricité était effectivement moindre que celui des SIG, donc un signe de bonne gestion à court ou moyen terme.

Si on examine cette motion de près avec quelques éléments qui iraient en sa faveur sous l'angle de l'intérêt pour les finances de la Ville de Genève, soit pour les contribuables de la Ville de Genève, cette motion est pertinente. En effet la facture supplémentaire est lourde, de l'ordre de 5,18 millions supplémentaires en 2023, et combien pour la suite, Mesdames et Messieurs? En outre, la motion évoque judicieusement l'intérêt d'une intervention de la Ville de Genève en faveur des PME. C'est une préoccupation qui est habituelle pour le Centre.

Nous sommes, comme je vous l'ai dit, pour le renvoi en commission. Mis à part la curiosité autour du «qui», tel que je l'ai évoqué précédemment, vu l'importance du problème, il peut certainement être utile à moyen, voire à long terme que le Conseil municipal de la Ville de Genève creuse le problème. Un traitement en commission serait une bonne occasion de le faire et permettrait de traiter de façon encore plus importante la transition énergétique et climatique. A ce propos, Mesdames et Messieurs, lors des récentes assises du Centre au niveau cantonal, une très large majorité de nos participants et amis a mis la priorité sur la question du climat et de tout ce qui lui est lié.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité

Les lois sont presque toutes faites pour être changées. Elles doivent être adaptées à la réalité et pour le bien commun. La position du Centre, c'est que nous sommes contre le renvoi de cet objet directement au Conseil administratif. Nous regrettons qu'un renvoi en commission ne soit pas proposé. Nous refuserons donc cette motion. (*Remarque.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Mouvement citoyens genevois, Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole. Il vous reste une minute quarante-deux.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a quand même une problématique dans cette affaire. J'ai de la peine à vous comprendre; je crois même qu'il y en a ici qui ont besoin d'apprendre quelques notions d'économie. Vous ne pouvez pas en même temps demander qu'on puisse revenir au tarif régulé et que les prix n'augmentent pas. C'est qui va payer? Les SIG, mais vous les mettriez en faillite? Ou c'est l'Etat de Genève et ce sera donc les impôts, ceux que vous ne payez pas pour la plupart en face de moi? Donc à un moment donné, il faut savoir de quoi on parle.

Oui, ce serait idéal de pouvoir revenir au tarif régulé. Mais tout le monde applaudissait à l'époque... La plupart des communes à Genève et en Suisse avaient sauté sur cette occasion de faire soi-disant des économies. Elles en ont fait un peu mais évidemment ça n'a rien à voir...

La présidente. Il vous reste trente secondes...

M. Daniel Sormanni. ... avec les tarifs d'aujourd'hui qui ont explosé. Je termine... Il faut savoir qu'à l'époque la loi fédérale prévoyait qu'il était obligatoire pour les grands consommateurs de passer au marché libre. Cette disposition a ensuite été supprimée. Donc évidemment tout le monde s'est précipité. Je crois que si tout le monde revient aujourd'hui au tarif régulé, vous allez faire exploser ce prix. Tout simplement! On n'aura pas le choix et vous devrez passer à la caisse.

La présidente. Vous devez conclure.

M. Daniel Sormanni. Vous pouvez même le demander mais ça ne changera rien du tout, et sur cette problématique c'est cette compréhension-là qui fait défaut.

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité

La présidente. Vous auriez dû conclure. Le micro sera coupé.

M. Daniel Sormanni. Je conclus... Cette motion ne sert à rien, juste à vous faire plaisir. *(Le micro de M. Sormanni est coupé. Exclamation de M. Sormanni.)*

La présidente. Il reste une minute cinquante au Centre. Monsieur von Arx, vous avez la parole.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Merci, Madame la présidente. Je profite de l'occasion de demander le renvoi en commission.

Une voix. Laquelle?

M. Jean-Luc von Arx. Aux finances, bien entendu.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est refusé par 31 non contre 27 oui.

(Ndlr: l'usage veut que les demandes éventuelles de renvoi en commission d'une motion soient mises aux voix au terme de la préconsultation. En cas de refus, on fait voter la discussion immédiate puis le renvoi de la motion au Conseil administratif.)

La présidente. Je passe la parole à M^{me} Frédérique Perler pour le Conseil administratif. Vous restez dans la salle, Mesdames et Messieurs, parce qu'il y a encore le point 25 à traiter, le rapport PR-1514 A/B.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai entendu, enfin le Conseil administratif a entendu avec moi le vibrant appel des auteurs de cette motion. Ce que j'en ai retenu, c'est le souhait ardent que le Conseil administratif s'invite au débat. Je puis tout à fait assurer les auteurs de la motion et ce Conseil municipal que c'est quand même le cas et que c'est d'ailleurs notre devoir de Conseil administratif que de s'intéresser à cette question. *(Brouhaha.)*

Sans refaire toute l'histoire des raisons qui ont conduit la Ville de Genève à entrer dans le marché libre de l'électricité pour une partie de ses consommations,

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé
de l'approvisionnement en électricité

il faut quand même retenir qu'il y a tout un contexte. Je ne vais pas l'expliquer ici, mais (*brouhaha*) il y a tout un contexte qui était important – une histoire de l'époque – même avant 2009 et jusqu'à 2014, date d'entrée en vigueur de ce marché libre. Il faut comprendre que la marge de manœuvre du Conseil administratif était, au fond, assez restreinte. Son objectif était surtout, de par le nouveau contexte – vous l'avez expliqué, avec le message du Conseil fédéral notamment –, de continuer à soutenir les SIG dont la Ville est actionnaire majoritaire avec le Canton de Genève. Il fallait continuer à soutenir les SIG dans leur développement, dans leur production d'énergie renouvelable. Alors évidemment c'était un Conseil administratif de gauche mais qui avait déjà à cœur de soutenir les énergies renouvelables.

Et vous le savez, augmenter la production d'énergies renouvelables et locales et faire baisser la consommation des ménages est un objectif du Conseil administratif actuel. La situation d'aujourd'hui apporte donc bien son lot de réflexions. Du reste, ces réflexions se traduisent à travers la motion du Parti socialiste, et l'enjeu actuel n'est pas d'être aussi pessimiste que M. Sormmani, même s'il a un peu raison sur certains points, mais c'est surtout de tirer les leçons de cette situation et de voir comment on agit avec l'énergie, qui est un bien fondamental – ça a été dit – qui ne doit pas être mondialisé.

C'est l'enjeu. C'est à la fois de soutenir les SIG qui produisent de l'électricité locale et qui développent un réseau de chauffage à distance – ce qui va quand même leur coûter quelques milliards en fin du compte, car c'est un investissement ultra-important aussi pour diminuer les gaz à effet de serre sur notre planète – et, dans le cadre des réflexions que mène elle-même la Ville de Genève sur sa propre production d'énergies renouvelables – vous le savez, je vous en ai déjà décrit quelques contours à la faveur des auditions en commission – de diminuer son exposition aux risques des marchés. Donc, il s'agit de contribuer d'une manière très efficace, le plus efficace possible, au développement massif d'infrastructures de production comme le chauffage à distance et l'électricité renouvelable. Sur ce point, la Ville de Genève est plutôt sur le bon chemin.

Sur la motion elle-même, eh bien, après ce que je vous en ai dit, il faut souligner que le Conseil administratif participe pleinement au débat. Elle répond à des consultations fédérales. M. Holenweg parlait d'une consultation en cours... Oui, nous avons jusqu'au 5 décembre. Voyez si nous avons peu de temps pour nous inviter au débat! Mais nous déployons toute l'énergie, si je puis le dire ainsi, qui est nécessaire pour justement nous positionner.

Nous avons aussi des discussions au sein de l'Association des communes genevoises, de la Commission énergie de l'Union des villes suisses qui documente aussi la crise énergétique; nous avons des discussions avec la task force énergie du Canton à laquelle la Ville de Genève participe et nous avons notre propre task force énergie avec l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL), constituée de représentants de tous les départements. C'est le lieu...

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l'approvisionnement en électricité

La présidente. Vous devez conclure...

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. ... où discuter et où prendre des options à court, moyen et long terme. Donc le débat, nous l'avons largement engagé. Nous aurions pu le poursuivre plus abondamment en commission mais je crois que nous en aurons encore l'occasion, dans le cadre notamment des comptes, du prochain budget et d'autres propositions qui seront déposées par le Conseil administratif pour justement accroître notre autonomie en énergie. Le Conseil administratif accueille donc cette motion avec bienveillance.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Je vais faire voter...

M. Daniel Sormanni (MCG). Madame la présidente, je demande le renvoi en commission de cette motion.

Une voix. Mais on vient de le voter, Daniel.

M. Daniel Sormanni. Le règlement n'interdit pas de faire plusieurs demandes.

La présidente. Tout d'abord, le Mouvement citoyens genevois n'a plus de temps de parole.

M. Daniel Sormanni. Et alors? Je demande le renvoi en commission.

La présidente. Deuxièmement, vous connaissez parfaitement le règlement pour avoir voulu l'appliquer vous-même en demandant un troisième débat pour un second renvoi en commission alors que vous ne l'aviez vous-même pas accepté lorsqu'un autre groupe l'avait demandé sur un autre projet. Donc vous ne me cassez pas les pieds. (*Exclamation de M. Sormanni.*) On passe au vote maintenant. (*Ndlr: la présidente oublie de faire voter la discussion immédiate.*) Je fais voter maintenant l'amendement. (*Brouhaha.*)

La présidente. Vous auriez juste dû écouter, Madame Roulet, pour savoir ce que c'était. Je l'ai lu, l'amendement...

Motion: pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé
de l’approvisionnement en électricité

Mis aux voix, l’amendement de M. Holenweg est accepté par 32 oui contre 30 non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 26 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre langue avec le Conseil fédéral, afin de modifier la réglementation fédérale et de permettre le retour au marché régulé pour les collectivités publiques qui auraient décidé, par le passé, de s’approvisionner sur le marché libre;
- de contacter, en vue de les fédérer, les autres collectivités et services publics pour soutenir cette demande;
- de s’associer aux acteurs de l’économie qui font la même demande;
- de s’assurer que ce retour des collectivités publiques au marché régulé ne renchérisse pas le tarif de l’électricité pour les consommateurs privés (personnes et entreprises) restés dans ce marché lors de l’ouverture du marché libre.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Je passe maintenant au point 25.

Une voix. Non, arrête! (*Exclamations et applaudissements.*)

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022 (PR-1514 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M. Théo Keel.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée en commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 avril 2022. Elle a été traitée lors des séances des 24 et 30 août ainsi que le 13 septembre 2022, sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Margaux Guigal et Jade Pérez, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires compétents 2022 du Service de l'énergie,

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 51, p. 7933.

Comptes	Fr.
3120.020 C-Ene Electricité	4 180 000
3439.110 C-Ene Electricité PF	1 000 000

Séance du 24 août 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{mes} Pascale Mazzariol, directrice adjointe a. i. du département, et Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie (ENE)

M^{me} Perler introduit le sujet de l'audition, c'est-à-dire le dépassement sur la ligne budgétaire qui avait été votée en décembre dernier car celui-ci, s'il dépasse 5%, doit être soumis à la commission des finances. La Ville propose donc l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs qui doit faire l'objet d'un vote.

M^{me} Cerda commence en indiquant que ce crédit supplémentaire est lié à la hausse des coûts de l'électricité sur le marché libre. Elle revient alors sur la définition du marché libre en le distinguant du marché régulé. Le marché libre est une notion relativement récente et date d'une dérégulation partielle du marché régulé de l'électricité effectuée par la Confédération en 2009. Ce marché n'est ouvert qu'aux grands consommateurs, c'est-à-dire à ceux qui ont une consommation au-dessus de 100 000 kWh/an. Les conditions d'accès à ce marché libre sont régies par la loi en matière d'approvisionnement en électricité (LApEL) et par l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEL). Selon la loi fédérale, si une personne ou entité décide d'accéder à ce marché, cette décision est irréversible¹.

En 2009, la Ville de Genève a alors reçu les Services industriels de Genève (SIG) qui sont venus présenter les conditions financières pour accéder au marché. Des conditions qui étaient plus favorables que celles en vigueur sur le marché régulé et qui ont décidé la Ville de Genève à nouer des contrats sur le marché libre dès 2009. Le premier contrat était pour une période de trois ans, dès octobre 2009 pour une application au 1^{er} janvier 2010 sur une décision prise par le Conseil administratif. Tous les autres sites qui ne sont pas éligibles fonctionnent avec les tarifs du marché régulé et bénéficient donc d'une certaine stabilité, encore aujourd'hui. Les tarifs pratiqués par le marché régulé sont fixés et acceptés par le Conseil d'Etat le 31 août de chaque année.

Aujourd'hui, le nombre de sites, avec 112 sites, qui dépendent du marché libre est conséquent; la Ville recense plus de 300 points de comptage, qui représentent

¹ Art. 11 al. 2 OApEL

78% de la consommation d'électricité de la Ville. L'impact des fluctuations du marché libre sur le coût de l'énergie et par conséquent sur le budget de la Ville est donc important.

Tous les contrats sont souscrits auprès des SIG, le prix est choisi pour une certaine période et une certaine qualité d'énergie, selon la tarification Vitale, avec le Vitale Bleu et le Vitale Vert. Ces contrats peuvent faire l'objet d'un «reprise»: ce dispositif permet à un client, dans le cas où celui-ci serait obligé de renouveler son contrat à un moment inopportun, par exemple à un moment de fluctuations importantes et d'augmentation des prix, de souscrire à un tarif plus avantageux en allongeant la durée de son contrat d'une ou de plusieurs années. Il a alors la possibilité de procéder à un lissage des coûts sur la durée globale du contrat ainsi rallongé.

M^{me} Cerda présente ensuite à l'aide d'un graphique l'évolution depuis 2016 des prix au kilowatt-heure sur le marché libre. Cette courbe indique aussi les cotations des SIG, qui sont indiquées par des points. Elle ajoutera plus tard que cette courbe ne peut pas être trouvée sur le marché puisqu'elle suit aussi les cotations des SIG, c'est-à-dire des offres d'achat élaborées en fonction des courbes de charges des points de consommation de la Ville de Genève. Elle indique qu'une certaine stabilité dans les prix était visible jusqu'au printemps 2021. L'achat sur le marché libre n'était pas problématique et les prix étaient globalement plus avantageux sur le marché libre avec un prix en moyenne de 2 centimes de moins par rapport au tarif régulé. A partir du printemps 2021, les prix ont augmenté de manière surprenante et les tarifs habituellement très stables sur lesquels se faisait le renouvellement des contrats ont connu soudainement une augmentation imprévue. Le département n'a pas reçu d'informations ni de signe précurseur début 2021, il n'avait ni le recul, ni une connaissance assez approfondie de la multitude de paramètres qui entrent en jeu pour prendre une décision informée dans le renouvellement du contrat et sur le moment auquel le faire.

Elle retrace ensuite l'historique des achats de 2020 à 2022. En 2020, la Ville a eu une opportunité de souscrire à un nouveau contrat à un tarif préférentiel au moment du black-out. Il y avait effectivement une chute des prix et, suite à une proposition des SIG, la Ville a prolongé d'une année, jusqu'au printemps 2021, le contrat qui était en cours. Le renouvellement du contrat devait donc se faire à un moment particulièrement délicat de montée des prix, avec une oscillation des prix de 8 ct/kWh à 15 ct/kWh. Ce phénomène étant nouveau et la Ville pensant que les prix allaient peut-être baisser après ce pic, cette dernière n'a pas déclenché d'achat à ce moment-là. Ce qu'elle ne pouvait pas prévoir, c'est que les prix ne cesseraient d'augmenter et, fin 2021, elle a finalement signé un contrat pour une électricité plus chère, à 25,4 ct/kWh. Un surcoût qu'elle n'avait pas prévu initialement dans le budget. Le contexte était particulièrement complexe et anxieux, les SIG n'allaient plus faire de cotations avant la fin de l'année

vu les bouleversements du marché et si la Ville ne sécurisait pas un contrat à ce moment-là, elle mettrait en péril l'approvisionnement des grands consommateurs. Cet imprévu amène donc aujourd'hui la Ville devant la commission des finances pour demander l'octroi de ce surplus budgétaire de 5 180 000 francs qui découle directement de cette hausse du prix de l'électricité.

Suite au renouvellement du contrat le 9 décembre 2021, les prix n'ont fait qu'augmenter et, les SIG ayant suspendu leur système de cotation du 10 décembre à mars 2022, la Ville n'a pu retrouver une certaine visibilité sur les prix de l'électricité qu'au printemps 2022. Cette suspension des cotations a démontré à la Ville le peu de contrôle qu'elle avait sur le phénomène. L'électricité était à 25,13 ct/kWh au printemps 2022 et, pensant à nouveau que les prix baisseraient car les prévisions passées des SIG le laissaient alors supposer, la Ville a de nouveau préféré attendre. La Ville a finalement sécurisé un contrat à 42 ct/kWh en juillet 2022. A titre indicatif, le prix en août 2022 est à 80 ct/kWh. De plus, l'état du marché est aujourd'hui très inquiétant, des risques de pénuries de gaz et d'électricité sont à prévoir, rendant la situation encore pire pour ceux qui n'ont pas encore souscrit. Elle rappelle que les éléments contextuels perturbateurs s'accumulent et aggravent la situation: la situation géopolitique, la situation économique européenne, les risques de pénuries, les problèmes de taux de change, le déséquilibre entre l'offre et la demande, l'arrêt de la production d'énergie nucléaire de la France, les problèmes d'approvisionnement de l'Allemagne.

Face à cet état de fait, la Ville souhaiterait pouvoir retrouver une situation de maîtrise, de contrôle et de projection et a donc mobilisé dans ce but le département et le Conseil administratif. Il s'agit de remettre en question les modes d'achat et de travailler sur la mise en place d'une nouvelle stratégie d'achat sur le marché libre. Pour cela, le Conseil administratif a approuvé le financement d'un mandat d'expert en achat d'énergie pour accompagner le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) dans la mise en place d'une stratégie énergétique afin de sécuriser les achats.

M^{me} Perler ajoute alors qu'il faut savoir que la Ville est en dialogue permanent avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et les SIG pour suivre la montée du prix de l'électricité et avoir une meilleure compréhension du phénomène. La Ville est contrainte, condamnée même, à se servir sur le marché libre et s'est donc procuré les services d'un expert afin d'en tirer le meilleur parti. La Ville doit gérer ses fonds de la meilleure manière possible mais elle regrette la libéralisation du marché de l'électricité autorisée par la Confédération qui a, selon elle, à travers l'action des traders notamment, provoqué des hausses de prix.

Elle ajoute que le Conseil administratif a pris des décisions ce jour même, le 24 août 2022, pour prévenir au mieux cette situation de crise énergétique. Il s'agit

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

de maintenir le dialogue avec les SIG et une pression adéquate pour obtenir les meilleurs prix possible et d'accélérer les investissements pour s'assurer une certaine indépendance énergétique. En parallèle, le Conseil administratif met aussi en place une stratégie qui doit s'adapter aux annonces du Conseil fédéral prévues le 31 août 2022.

Enfin, elle tient à souligner que le Service de l'énergie (ENE) a beaucoup travaillé tout l'été pour anticiper les décisions du Conseil fédéral, avec comme objectif de prévenir leur impact sur le service fourni par la Ville.

M^{me} Cerda mentionne les risques de rupture de l'approvisionnement et évoque la décision prise par le Conseil administratif lors de la réunion de ce matin 24 août 2022 de mettre en place une task force sur ce sujet. Il est nécessaire de se préparer à différents niveaux de restrictions qui pourraient être annoncés par le Conseil fédéral.

La stratégie comporte trois volets: réviser la stratégie sur les achats, anticiper les restrictions et réagir en accélérant les économies d'énergie. La Ville souhaite développer la sobriété énergétique et accélérer sa propre production d'énergie afin de gagner en autonomie. Elle rappelle alors le projet de délibération qui comporte trois articles.

Le président demande alors l'incidence de la montée des prix en 2023. Quel sera le surplus du coût de l'énergie pour 2023? Dix millions de francs?

M^{me} Perler répond que le prix pour 2023 a été sécurisé en juillet 2022. En rappelant que la logique d'achat aujourd'hui est soit d'espérer que les prix finiront par diminuer soit d'acheter sur plusieurs années afin de ne pas subir une montée inexorable des prix. La décision de la Ville a été, pour le moment, de sécuriser l'année 2023 pour avoir une visibilité sur le futur proche. Elle continue toutefois l'analyse du marché avec l'expert, le courtier et les SIG concernant les achats futurs, toujours dans l'esprit de dépenser le moins possible.

M^{me} Cerda rappelle que la décision de souscription pour 2023 s'est faite en juillet 2022 à 42 ct/kWh. Il n'était pas possible alors de savoir si c'était une bonne décision, et il ne l'est toujours pas; elle peut juste dire qu'aujourd'hui on peut constater que le prix du kilowatt-heure a encore doublé pour atteindre 83 ct/kWh.

M^{me} Perler conclut la présentation en rappelant le contexte international de crise énergétique avec notamment l'arrêt d'une grande partie des centrales nucléaires en France durant l'été et un fournisseur de gaz dont les turbines sont en révision, ce qui provoque de la rareté.

Questions des commissaires

Le président remercie alors les auditionnées et indique toutefois qu'il aurait été préférable d'indiquer ce point avant le vote du budget du 18 décembre 2021 puisqu'il était connu depuis le 9 décembre 2021. Il indique de plus être surpris par la souscription au marché libre de la Ville de Genève, qui est une municipalité à gauche depuis vingt ans, et questionne le bien-fondé de cette décision.

M^{me} Perler répond alors que l'ensemble des collectivités publiques a voté favorablement à cette souscription au marché libre car personne n'imaginait alors que les prix de l'électricité pourraient connaître une telle augmentation. Elle précise cependant qu'il n'y avait pas eu de délibération au Conseil municipal. Elle admet qu'étant donné le contexte actuel, la question peut être posée de la pertinence de la décision au niveau fédéral de délégaliser partiellement le marché de l'énergie. Mais plus encore, selon elle, c'est le caractère irréversible de la souscription au marché libre qui est problématique. Elle remet en cause cette loi qui, selon l'expert mandaté et les SIG, ne peut être contournée. La Ville continue de creuser cet aspect mais elle nuance cette position en ajoutant que, même si elle arrivait à trouver un moyen de souscrire au marché régulé, cela ne signifierait pas forcément qu'elle y gagnerait vraiment sur le long terme.

Une commissaire demande des précisions sur le fonctionnement du marché régulé.

M^{me} Cerda répond que les tarifs sur le marché régulé sont acceptés par le Conseil d'Etat. Les prix peuvent aussi être augmentés; elle prend alors l'exemple de l'augmentation de 30% au printemps dernier des tarifs régulés du gaz et d'autres augmentations qui devraient suivre sous peu. Elle ne connaît toutefois pas tous les détails, notamment qui va compenser cette augmentation des prix sur le marché régulé et comment cette augmentation va être gérée; cela concerne l'Etat et les SIG.

Un commissaire s'interroge sur le partenariat de la Ville de Genève avec les SIG. Sont-ils la seule entreprise avec qui la Ville collabore pour acheter l'électricité?

M^{me} Perler rappelle la longue relation qui unit la Ville aux SIG – la Ville est notamment actionnaire de l'entreprise –, mais indique que la Ville est traitée au même titre que les autres clients, ne disposant pas de tarifs préférentiels. Par acquit de conscience, la Ville a demandé à son expert de regarder si d'autres entreprises seraient plus concurrentielles sur le marché, mais il s'est avéré que les SIG proposaient les meilleures cotations.

M^{me} Cerda ajoute alors qu'en tout cas au 12 juillet, la Ville s'était procuré d'autres cotations de différents fournisseurs, et les SIG restaient le meilleur choix.

Le même commissaire ne comprend pas que les cotations des SIG aient pu être bloquées pendant des mois et le déplore car cela a privé la Ville d'une visibilité sur la crise énergétique.

M^{me} Cerda en convient et confirme que les SIG n'ont pas tenu le rôle de conseiller comme on aurait pu l'attendre dans ce contexte de mutation profonde. Par exemple, elle précise que l'arrêt des cotations a d'abord été annoncé pour le 22 décembre 2021 puis le 17, puis le 9, ce qui a surpris la Ville et a précipité sa décision le 9 décembre. Elle était acculée. Elle tempère cependant son propos en disant que cette situation inédite a aussi plongé les SIG dans la confusion et ne leur a pas permis de fonctionner de la même façon que d'habitude. Ils ont dû eux aussi faire preuve d'adaptation.

Le commissaire s'interroge sur les raisons qui ont poussé le Conseil administratif à attendre juillet en 2022 alors qu'il semblait évident que les prix continueraient d'augmenter, notamment avec l'éclatement de la guerre en Ukraine.

M^{me} Cerda conteste l'évidence d'une augmentation des prix. Pour eux et à ce moment-là, ce n'était pas sûr. Les SIG prédisaient en automne 2021 une baisse des prix après l'hiver 2022, un phénomène qui n'a finalement pas eu lieu. Elle admet que rétrospectivement ils auraient dû renouveler leur contrat en avril, quand le prix était à 25 ct/kWh, mais ils n'avaient pas tous les éléments pour prendre la décision. Le Conseil administratif visait alors du 20 ct/kWh.

M^{me} Perler ajoute qu'ils ont continué à demander des cotations et ce, de manière de plus en plus rapprochée, et en juillet le Conseil administratif s'est réuni en urgence et a décidé de ne plus attendre et de sécuriser la cotation à 42,76 ct/kWh.

Le commissaire demande confirmation que si les prix devaient baisser fin 2022 et passer en dessous de 42,76 ct/kWh alors la Ville aura perdu de l'argent.

M^{me} Cerda confirme cet état de fait et ajoute que c'était une décision prise dans un contexte où il n'était pas possible de prévoir les évolutions des prix sur les jours, semaines et mois à venir, et qu'ils ont fait au mieux.

M^{me} Perler intervient pour rappeler que s'il fallait dire aujourd'hui si c'était une bonne décision ce serait le cas, car le prix a presque doublé depuis la cotation de juillet. Elle demande alors à sa collègue s'il serait possible d'avoir recours au système de reprise si le cas évoqué par le commissaire venait à se présenter.

M^{me} Cerda informe que les SIG changent souvent leurs offres. C'est aussi pour cela que la Ville veut retravailler sa stratégie d'achat afin de s'adapter à ces aléas. Parmi les stratégies d'adaptation, il s'agirait de ne plus souscrire à un seul moment pour l'ensemble des besoins d'une année mais d'adopter une

stratégie d'achat plus dynamique, plus répartie sur l'année, par plus petits lots sur plusieurs années. Dans cette logique, en juillet 2022, ils se sont demandé s'ils sécurisaient tout pour 2023 ou seulement une partie, cela aussi afin de garder l'opportunité de travailler avec d'autres fournisseurs, mais les SIG ont dit le matin même qu'il fallait souscrire l'intégralité des achats chez eux.

De plus, afin de consulter les offres des autres entreprises et que celles-ci puissent les affiner, il faut disposer des courbes de charge point par point. Celles-ci ont été demandées depuis début juillet aux SIG et la Ville les attend toujours. Cela s'ajoute donc aux autres éléments qui réduisent la capacité d'action et de visibilité de la Ville sur le sujet.

M^{me} Perler complète les propos de M^{me} Cerda en ajoutant que la Ville de Genève a de la chance d'avoir un Service de l'énergie car cela leur apporte une expertise et les moyens d'avoir une réelle conversation avec les SIG, ce que les autres communes n'ont pas, par exemple. Néanmoins les dynamiques sont tellement complexes aujourd'hui que même les experts ont du mal à comprendre toutes les évolutions du marché et surtout à les prédire.

M^{me} Cerda s'interroge alors sur la question de la responsabilité en ce qui concerne la décision de choisir le moment pour souscrire à une certaine cotation. En 2021 et en 2022, la décision est remontée jusqu'au Conseil administratif étant donné le caractère exceptionnel de la situation. Pour 2023, en ce qui concerne le processus budgétaire, la dépense rentre à nouveau dans un budget planifié.

Une commissaire remercie pour la présentation et comprend les aléas évoqués précédemment. Cependant une question demeure sur le processus budgétaire en 2022. Selon le rapport, elle lit que la cotation des SIG a été acceptée le 9 décembre; la direction du département a donc souscrit à ce moment-là au contrat. Or cela n'a pas été présenté au Conseil administratif, l'information ne leur étant pas parvenue avant le 22 décembre. La commissaire se demande alors si ce laps de temps est usuel. Elle est d'autant plus surprise que le vote du budget en plénière s'est fait le 18 décembre.

M^{me} Perler souscrit à l'observation de la commissaire mais répond que c'est aussi une question d'interprétation: est-ce la souscription qui fait foi ou la conclusion du contrat? Dans ce cas, c'était la conclusion du contrat qui prévalait. Elle s'interroge sur le sens qu'aurait pu avoir un amendement au budget par le Conseil administratif alors que le contrat n'était pas encore signé.

M^{me} Mazzariol ajoute que c'était aussi dans une période de fin d'année et donc une période particulièrement délicate.

M^{me} Cerda précise qu'en ce qui concerne le laps de temps, c'est assez usuel. Elle revient sur le processus de négociation avec les SIG et explique que la

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

souscription se fait par e-mail et qu'une fois la cotation envoyée vers 11 h celle-ci était valable jusqu'à 14 h. La Ville dispose donc de trois heures pour dire oui ou non. Le lendemain ou le surlendemain vient alors la confirmation des SIG, puis le contrat ne vient qu'un peu plus tard.

Le président précise que le prix étant connu depuis le 9 décembre il aurait été tout à fait faisable de rajouter un amendement au budget informant de cette hausse des prix.

Une commissaire a trois questions. En premier lieu, elle souhaite s'assurer que la décision d'accéder au marché libre est bien irréversible.

M^{me} Perler confirme que c'est la loi fédérale qui fixe cette irréversibilité de la souscription.

Elle s'enquiert du coût des certificats carbone. Comme ils sont cités dans le rapport et présentés comme un élément perturbateur du marché libre, elle souhaiterait en savoir plus sur l'influence qu'ils ont.

M^{me} Cerda indique que leur coût varie et que cela influence le marché mais qu'elle ne peut rentrer dans les détails, n'étant pas spécialiste de ce sujet précis.

Un commissaire indique à ce sujet que les prix et conditions d'obtention des certificats carbone auraient changé, rendant leur obtention et leur échange plus difficiles.

M^{me} Cerda argumente que les logiques d'achat sur le marché sont multiples et que la résultante de toutes ces logiques échappe à tout contrôle.

La même commissaire, pour sa troisième question, s'interroge sur le point suivant: la proposition est datée du mois d'avril mais concerne toute l'année; elle souhaite la confirmation qu'au niveau de l'électricité, c'est bien le contrat signé fin décembre qui fait foi. Elle demande de plus s'il pourrait y avoir à nouveau des augmentations ayant un impact sur le budget de la Ville.

M^{me} Cerda assure que la Ville aura les fonds nécessaires pour le restant de l'année 2022 sans avoir besoin de plus que le surplus de budget déjà demandé. Elle revient sur les pratiques des SIG pour établir les prix à l'année de la consommation d'énergie. Effectivement, la Ville signe un contrat qui n'indique pas la résultante effective, elle signe seulement des prix indicatifs selon les consommations passées. Aujourd'hui ce qu'elle peut dire c'est qu'ils ont la couverture nécessaire par rapport à la réalité de leurs coûts pour 2022. Il est toutefois attendu de nouvelles plus-values sur les tarifs régulés en 2023.

Une commissaire s'interroge sur la relation de la Ville avec les SIG. Puisque la Ville est à 30% actionnaire des SIG et que le but de la Ville et des SIG est de

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

sécuriser l'électricité au meilleur prix, elle demande si la Ville ne devrait pas être mieux traitée que les autres acteurs. Elle demande alors quelle est la stratégie de la Ville pour essayer que les SIG soient plus concurrentiels. Elle ajoute qu'elle ne souhaiterait toutefois pas une délocalisation de l'approvisionnement en énergie même pour un meilleur prix.

M^{me} Perler précise que la Ville dialogue déjà avec les SIG pour examiner dans quelle mesure et pourquoi ils ne peuvent pas bénéficier d'un meilleur traitement. Ils n'ont pas vraiment de réponse à donner sur cette relation, n'ayant pas de visibilité sur le traitement des autres grands consommateurs comme l'Etat.

M^{me} Cerda complète les propos de M^{me} Perler en précisant qu'a priori l'Etat n'a pas besoin de renouveler ses contrats sur le marché dans les mêmes délais que la Ville.

La Ville souhaite continuer à mettre en place des discussions à haut niveau avec les SIG, à un niveau politique et stratégique, à travers notamment la participation des chefs de départements dans les négociations, les problématiques stratégiques et commerciales ne pouvant pas rester à un niveau strictement opérationnel. Elle ajoute qu'il ne faut néanmoins pas sous-estimer la pression subie par les SIG en ce moment.

Le président souhaite clarifier le point suivant: si la Ville est actionnaire en partie des SIG, elle reçoit des revenus grâce à cela et qui s'élèvent à plusieurs millions.

M^{me} Perler ajoute qu'elle ne sait pas exactement l'ampleur de ces revenus et s'ils pourraient compenser potentiellement la hausse des prix qui a été constatée.

M^{me} Cerda précise que les SIG s'acquittent déjà d'une taxe d'occupation de l'espace public de l'ordre de 10 à 15 millions de francs.

M^{me} Perler affirme que ces questions relatives à la relation avec les SIG sont constamment discutées dans les deux départements concernés – DFEL et DACM – et en contact étroit avec le directeur général des SIG. Ils redéfinissent alors, dans le cadre de ces discussions, une stratégie avec le courtier et l'expert.

Une commissaire demande s'il y aura des répercussions sur les locataires des bâtiments de la Ville.

M^{me} Perler répond que chaque consommateur a son propre accès à l'énergie, son compteur SIG, et verra les prix augmenter pour lui mais que cela n'est pas lié au budget de la Ville. La répercussion ne sera pas directe. Mais la Ville va essayer de proposer des gestes simples pour que chaque foyer puisse diminuer ses dépenses énergétiques.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M^{me} Cerda complète en disant que la Gérance immobilière municipale (GIM) a été informée de cette hausse des prix afin qu'elle puisse gérer au mieux ces changements. En général, les régies ont informé les locataires et leur ont proposé d'augmenter les acomptes.

Une commissaire exprime que, selon elle, le problème est le principe d'irréversibilité, dont est responsable la Confédération et non la Ville de Genève.

Elle relève dans un second temps une déclaration faite sur le site des SIG, selon laquelle l'énergie de Genève est 100% renouvelable et locale, ce qui confirmerait donc que cette crise de l'énergie n'a rien à voir avec des logiques locales, mais qu'elle découle uniquement du système de marché. De plus, Poutine a envahi l'Ukraine le 24 février 2022, ce qui explique en partie l'augmentation observée au printemps 2022, cependant cette situation a commencé bien avant, dès le printemps 2021. La commissaire demande alors à la Ville une explication sur cette augmentation et pourquoi la Ville n'a pas pu mieux anticiper.

M^{me} Cerda cite les éléments qui ont provoqué vraisemblablement l'augmentation du printemps 2021, soit la sortie du Covid qui a entraîné une reprise économique et un déséquilibre entre l'offre et la demande. Elle ajoute que des tensions en Ukraine étaient sensibles dès le début de l'été 2021, influençant les marchés. Elle précise qu'en 2021 les SIG ont écrit une lettre expliquant les détails de l'évolution du marché et les éléments qui l'influençaient. Ces éléments se sont multipliés et ont évolué mais existaient déjà bel et bien depuis 2021. Elle s'engage à fournir la lettre des SIG «Baromètre des prix» datée de novembre 2021, dans laquelle figurent notamment des baromètres, prévisions et explications de la situation énergétique de l'époque¹.

Une commissaire indique qu'elle comprend bien qu'il y a ce qui appartient au domaine du prévisible et ce qui ne l'est justement pas. Elle demande alors si, pour ce qui appartient au domaine du prévisible, il existe un système de prédiction et de suivi des indicateurs. Concernant les économies d'énergie, quelles sont les priorités de la Ville? Que peut faire le consommateur moyen?

M^{me} Perler indique qu'en parallèle d'une veille et de s'être entourée des services d'un expert, la Ville peut aussi prendre certaines mesures d'économies. Elle a récemment présenté au Conseil administratif un plan d'incitation à l'économie d'énergie, un plan de communication pour rappeler les gestes simples qui permettent certaines économies – une idée qui s'inscrit pleinement dans le plan Ostral niveau 1 du Conseil fédéral.

En parallèle, la Ville teste un nouveau système de chauffage dynamique: un chauffage qui baisse et remonte selon les températures extérieures. Ils vont tester

¹ Le document «baromètre des prix de novembre» figure en annexe du présent rapport avec le «baromètre des prix de décembre».

cela sur 27 immeubles cette année pour voir si les résultats sont probants. Enfin, la Ville prend aussi des mesures sur l'assainissement des bâtiments, les doubles vitrages qui ont été votés récemment, la multiplication des panneaux solaires. La Ville accélère la production d'énergie pour éviter de l'acheter.

La même commissaire souhaiterait que la Ville communique un tableau clair des prédictions et des actions prévues pour réagir aux éventuelles restrictions, ainsi que des indications sur les domaines qui seront touchés par ces dernières.

M^{me} Perler indique qu'un tel tableau existe déjà, il a été élaboré en quinze jours entre le 12 juillet et fin juillet par son département et une première stratégie a alors été définie. Elle a été présentée aujourd'hui, le 24 août, au Conseil administratif et a été validée. Il s'agira notamment de mettre en place une task force et de se préparer aux annonces du Conseil fédéral. L'objet de la réunion du Conseil administratif ce matin était de prendre des décisions sur les éléments urgents, mais une note plus exhaustive est en préparation et devrait circuler dès mi-septembre. Cette note traitera notamment des types de mesures envisagées pour faire des économies d'énergie. Elle mentionne l'exemple de baisser de 1°C les chauffages des logements, ce qui entraîne une économie de 7% d'électricité. Elle ajoute que tous ces éléments les forcent à adopter des mesures – ils visent une diminution de 15% de la consommation d'énergie –, qu'ils souhaitent de toute façon prendre dans le cadre de leur stratégie climat, mais elle regrette qu'ils ne puissent pas bénéficier d'un temps de transition plus grand afin de mener tous ces changements de manière plus douce.

Un commissaire remercie pour la présentation qui était passionnante et demande des précisions sur les contrats avec les SIG. Ceux-ci marchent-ils sur la base d'un tarif unique, quel que soit le mode de consommation?

M^{me} Cerda répond par la négative. La facturation se fait de manière beaucoup plus détaillée.

Le même commissaire s'interroge sur le calcul des 5 180 000 francs excédentaires. Si le prix du kilowatt-heure a été multiplié par trois, pourquoi le budget, qui était de 7 ou 8 millions de francs, n'est-il pas lui aussi multiplié par trois? Selon cette logique, le budget total devrait être à 25 millions de francs.

M^{me} Cerda précise alors que le prix au kilowatt-heure n'est qu'une partie du prix total de l'énergie, représentant environ 30% du prix total. Aujourd'hui ce pourcentage n'est sans doute plus exact étant donné l'augmentation, mais cela donne une idée. Ce n'est pas parce qu'on est passé de 8 ct/kWh à 42 ct/kWh qu'il faut appliquer le même rapport au prix total de l'électricité.

Le commissaire demande alors une précision sur les autres composantes du prix total de l'énergie.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M^{me} Cerda détaille les autres éléments du prix en mentionnant la partie transport, l'utilisation du réseau et les diverses taxes et renvoie à la première page du rapport, où tout est indiqué.

Le commissaire s'enquiert de la stabilité des autres valeurs; suivent-elles la même évolution que la valeur du prix du kilowatt-heure?

M^{me} Cerda informe que ces variables sont beaucoup plus stables, il n'y a que la composante «énergie» qui ait subi de tels changements récemment.

Une commissaire remercie pour cette présentation qui montre les complications liées à la dépendance à un marché. Selon son analyse, ce choix fait par la gauche alors en place dans l'administration genevoise reposait sur l'idée, populaire à l'époque, qu'il fallait renforcer la production décentralisée d'énergie. Dans l'interprétation qui est donnée de l'augmentation du prix, à laquelle s'ajoute la remarque d'une commissaire qui a relevé que l'augmentation avait débuté avant la guerre en Ukraine, et selon les explications sur ce système captif du marché, ne faut-il pas admettre que cette décision aujourd'hui regrettable est due à l'insouciance de la Suisse? La Suisse a pris cette décision dans un moment d'abondance, pour se fournir à l'étranger, n'ayant pas une autosuffisance énergétique. Elle soulève l'idée qu'il faudrait reconnaître que la Suisse a été insouciante de faire dépendre son approvisionnement de l'énergie des autres pays et non blâmer les traders et la libéralisation.

M^{me} Perler affirme qu'elle et ses collègues n'ont accusé personne de cet état de fait. Elle rappelle alors tous les facteurs extérieurs, déjà mentionnés, qui ont joué dans l'augmentation de ces prix. Jusqu'ici la Ville a bénéficié d'une électricité particulièrement bon marché et, puisque que cette situation a changé, la stratégie de la Ville doit s'adapter aussi. Celle-ci vise maintenant trois buts: le moins de dépendance vis-vis des autres pays, sortir des énergies fossiles et investir le plus possible dans les énergies renouvelables.

Un commissaire souhaiterait des éclaircissements sur les efforts qui vont être demandés aux citoyens pour réduire leur consommation d'énergie. Que va-t-on réduire? Il déplore un discours très anxigène des médias auprès des populations, en citant notamment l'augmentation de 1800% du bois de chauffage. Il affirme que les autorités publiques devraient aussi communiquer là-dessus et que c'est de leur responsabilité d'apporter leur soutien aux citoyens. Il faut être précis et donner des conseils concrets afin de rassurer la population sur la gestion de la crise. Il suggère le lancement d'une campagne de communication sur le sujet, en octobre par exemple pour concentrer les efforts, qui devrait traiter de questions très pragmatiques – que manger lorsqu'on n'a plus d'électricité? comment se chauffer? –, ainsi que des conseils précis en fonction des typologies des foyers, selon que c'est une maison ou un appartement, par exemple.

M^{me} Perler est tout à fait d'accord avec ce dernier point. C'est dans cet esprit qu'une task force va être mise en place dans les prochains mois, pour être opérationnelle début novembre. Il s'agira en effet de communiquer sur les gestes simples pour diminuer sa consommation d'énergie. Elle précise qu'il y a un communiqué paru ce jour du Conseil administratif sur le sujet. La Ville souhaite aussi éviter que les citoyens vivent des moments d'anxiété, en communiquant sur ce qui peut être fait.

M^{me} Cerda confirme que la Ville juge qu'une communication sur les gestes est très importante. A titre d'exemple, elle informe qu'en Allemagne ils ont déjà annoncé que les bâtiments seraient chauffés à 19 degrés au maximum cet hiver. Ils attendent toutefois la communication du Conseil fédéral du 30 août pour la mettre en place car ils s'adapteront à celle-ci et développeront une communication en adéquation. Il faut que tous les usagers mais aussi les exploitants, ainsi que la Ville dans son rôle d'exploitante et de propriétaire, montrent leur capacité à faire des économies à court terme. Il faut encourager une attitude de proactivité et d'action collective pour éviter les coupures. Il faut susciter l'adhésion de la population et pour cela une communication réussie est absolument nécessaire.

Une commissaire déplore des problèmes de gestion de l'électricité, pourtant connus de la Ville, et qui n'ont toujours pas été résolus. Elle évoque le cas de panneaux solaires qui n'auraient pas été intégrés aux plans des travaux de l'école Liotard dans un premier temps. De plus, il y a aussi le problème des écoles surchauffées et éclairées en permanence. Elle cite en exemple le cas de l'école de Chandieu, celle-ci est souvent éclairée aussi bien de jour que de nuit, et cela inclut aussi la salle de gymnastique, la piscine et le préau. Elle a d'ailleurs déjà écrit plusieurs fois à ce propos à M^{me} Widmer qui a essayé de régler le problème sans y parvenir. La commissaire préconise le déploiement de systèmes d'électricité par détecteurs dans tous les bâtiments publics et estime que cela devrait être une priorité absolue de la Ville. De plus, elle s'interroge sur la possibilité de revente des surplus d'énergies des panneaux solaires de la Ville aux SIG, cette pratique étant courante chez les entreprises.

M^{me} Perler répond d'abord sur le point concernant l'école Liotard mais précise qu'elle y répondra également par écrit afin de s'assurer avoir pris connaissance des derniers éléments du dossier¹. Selon elle, l'école devrait avoir des panneaux solaires. Elle admet que c'est possible que la première proposition ne le prenait pas en compte mais elle est presque certaine que maintenant c'est le cas.

En ce qui concerne les écoles éclairées jour et nuit, et notamment le cas de l'école Chandieu, elle trouve aussi qu'il s'agit de cas très problématiques. En ce qui concerne l'éclairage continu de 18 h à 22 h, elle précise que bien souvent les

¹ L'intégration d'une centrale photovoltaïque au projet de rénovation de l'école Liotard est confirmée par une réponse écrite du 30 août 2022.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

écoles servent aussi pour les associations sportives et que cet éclairage n'est donc pas uniquement pour les équipes de nettoyage des écoles. De son côté, elle essaie elle aussi de comprendre pourquoi cet état de fait ne change pas.

En ce qui concerne les panneaux solaires, la Ville en a déjà posé beaucoup mais elle admet que cela ne va pas assez vite. C'est pourquoi elle a proposé d'inventorier les toitures plates de la ville pour faire des toitures végétales et/ou poser des panneaux solaires, comme cela a été le cas à l'école Le-Corbusier par exemple. La Ville va dans ce sens saisir une motion que le Conseil administratif doit valider afin d'accélérer ce mouvement. Cependant il ne faut pas sous-estimer les choix compliqués qu'une telle initiative provoque: faut-il choisir de l'énergie thermique ou du solaire, par exemple? Il faut effectivement tenir compte de la fonction du bâtiment, de l'énergie thermique ne serait pas recommandée pour une école par exemple, celle-ci n'ayant pas besoin d'eau chaude en permanence. La Ville a alors recensé un potentiel de plus de 60 000 m² pour un budget de mise en place de l'ordre de 80 millions de francs. La rapidité de la mise en place, une fois le vote du Conseil municipal sécurisé, dépendra des livraisons et du délai référendaire échu afin que les commandes partent.

Enfin, pour la proposition du déploiement de détecteurs de mouvement, celui-ci a déjà fait l'objet d'un vote favorable. Ce vote va être pris en compte dans les objectifs budgétaires en 2023 et la Ville procédera à l'équipement de tous les bâtiments possible – il en est prévu 120 en 2023 contre 40 en 2022 – avec ces détecteurs. Elle convient que ces systèmes existent depuis très longtemps dans des pays voisins et se bat depuis 2005 pour que ce soit aussi le cas en Suisse. Le problème est que l'installation de ces systèmes n'intervient pour l'instant que dans le cadre de rénovations d'immeubles.

Un commissaire a une question concernant la durée du contrat signé le 22 décembre avec les SIG.

M^{me} Cerda lui répond que le contrat était pour une année.

Le même commissaire demande quand a été fixée l'échéance pour renouveler le contrat pour 2022; celle-ci avait-elle été fixée auparavant? Quel était alors le prix moyen de l'électricité en 2022 quand ils ont établi leur budget?

M^{me} Mazzariol répond que pour le budget 2022 ils sont partis par principe du budget 2021, fixant ainsi le budget 2022 à 7 600 000 francs, c'est pourquoi il faut le compléter aujourd'hui de 5 180 000 de francs.

Le commissaire ajoute que, selon les projections disponibles dès septembre 2021, le chiffre avancé par le Conseil administratif pour 2022 n'était déjà pas réaliste.

M^{me} Cerda justifie cela en indiquant que la Ville ne savait pas si les prix allaient continuer à augmenter et ne pouvait prédire les changements futurs du

prix à ce moment-là. Elle ajoute que le budget sera d'environ 12 millions de francs pour 2022.

Un commissaire demande un éclaircissement sur le système des cotations et la possibilité de souscrire à un contrat à chaque nouvelle cotation.

M^{me} Cerda confirme que c'est bien le cas et c'est pourquoi la Ville a effectué une veille très suivie des cotations. On peut effectivement observer sur la courbe qu'elle a présentée que les demandes se sont intensifiées lors du printemps ou au début de l'été 2022.

Le même commissaire s'interroge sur les conséquences que pourraient avoir sur l'administration municipale les coupures annoncées par le Conseil fédéral – celles qui auraient lieu pendant quatre heures selon certaines zones géographiques –, si elles devaient avoir lieu. L'administration municipale sera-t-elle touchée par ces coupures?

M^{me} Cerda répond par l'affirmative. C'est pour cela qu'elle indique que la Ville doit impérativement se préparer au risque le plus grave, qui est celui des coupures. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif a voté la mise en place de cette task force et c'est en se préparant au pire, c'est-à-dire ces coupures, que la Ville peut répondre à des problématiques un peu moins graves également. D'un point de vue méthodologique, il s'agit de se préparer d'emblée au risque le plus grave qui est celui des coupures.

Le commissaire demande donc la confirmation que la Ville ne sera pas épargnée par les coupures.

M^{me} Cerda répond qu'effectivement la Ville ne sera pas épargnée, personne ne le sera. La société va être totalement impactée et elle précise que ce scénario aujourd'hui annoncé, des coupures momentanées, par séquences, et régionales, pour éviter les coupures de vingt-quatre heures, a été choisi car il serait le scénario le moins préjudiciable pour la société et le fonctionnement économique du pays.

Discussion

La proposition d'audition des SIG proposée par le président est acceptée par 8 oui (3 S, 1 Ve, 3 PLR, 1 MCG) contre 1 non (Ve) et une abstention (Ve).

Séance du 30 août 2022

Audition de MM. Michel Balestra, président des Services industriels de Genève (SIG), Christian Brunier, directeur général, et Vincent Collignon, directeur exécutif Clients

Le président rappelle en préambule que la commission souhaite aborder la problématique de l'électricité avec les auditionnés. La demande de crédit

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

supplémentaire de la Ville de Genève a soulevé de multiples interrogations en lien avec les marchés d'électricité, et la commission souhaiterait en apprendre davantage sur les négociations entre la Ville et les SIG. Ces interrogations portent aussi sur les variations de prix, l'état actuel des tarifs et le prix régulé. Il rappelle que le lendemain, soit le mercredi 31 août, le Conseil d'Etat annoncera probablement une modification des prix régulés. Il demande qui paie la différence entre le prix régulé et le prix libre et s'interroge sur les offres d'électricité Vitale Bleu et Vitale Vert. Il demande également d'où vient la fourniture d'électricité des SIG et si ce sont les SIG qui ont conseillé à la Ville de Genève de venir sur les marchés libres, car cela a mené à ce que la Ville rencontre des difficultés. Il conclut par le fait que l'Etat devrait également renouveler son contrat pour 2023.

M. Balestra débute par un bref historique. Il rappelle que le Conseil d'administration des SIG s'est toujours opposé à la libéralisation du marché de l'électricité. En effet, l'électricité doit être considérée comme une énergie stratégique pour le bon fonctionnement d'une collectivité. Il informe qu'un black-out électrique coûterait entre 7 et 9 milliards de francs par jour à la Suisse et entre 700 et 900 millions de francs par jour pour Genève. L'électricité est une énergie qui doit être contrôlée, principalement son volume de production par rapport à son volume de consommation. L'Allemagne espérait, grâce à Nord Stream 1 et Nord Stream 2, pouvoir utiliser l'énergie gazière comme énergie fatale pour équilibrer les énergies renouvelables. Cela aurait pu fonctionner si la Russie réagissait de manière normale. La Commission européenne a décidé que les prix de l'électricité internationaux seraient adossés à ceux du gaz. Cela provoque des paradoxes troublants, par exemple l'affaire d'EDF en France voisine, qui a perdu 5 milliards de francs au premier trimestre, en étant obligée de vendre 47 euros le mégawatt, alors qu'il a été vendu par le passé à 1500 euros et que le prix oscille généralement entre 1000 et 1100 euros ces derniers temps, afin que leurs concurrents, qui n'ont pas assez d'énergie ou qui n'en produisent pas, puissent garder leur clientèle.

Il faut absolument comprendre que l'électricité est une énergie stratégique qui doit être régulée de manière stricte. Tous ces éléments ont provoqué cette situation épouvantable, qui impacte également les SIG. Des incertitudes telles que celles-ci sur les prix engendrent d'importantes difficultés. Il précise que les SIG connaissent leur volume de consommation moyen pour le marché régulé, ce qui leur permet d'acheter à terme les volumes d'électricité au moment où ils semblent être à un prix «compétitif». Or, il rappelle que les ordonnances fédérales interdisent le retour de quelqu'un qui a choisi le marché libre au marché régulé. De plus, les électrons au prix que les SIG assurent aux personnes qui font partie du marché régulé n'existent plus. Il n'est pas question pour les SIG de jouer: les services rencontrent l'impossibilité matérielle de délivrer plus que ce qu'ils avaient acheté pour son marché régulé. Bien que le contrat pour entrer dans les marchés

libres soit signé avec les SIG, le prix de celui-ci correspondra au prix existant au moment où le contrat est signé.

M. Brunier rappelle que la Confédération helvétique a décidé le 1^{er} janvier 2009 de libéraliser le marché pour «les gros consommateurs», c'est-à-dire ceux qui consomment plus de 100 000 kWh par an. Cette libéralisation donne la possibilité aux consommateurs éligibles de passer au marché libre quand ils le souhaitent, par contre c'est une décision unique; ils n'ont pas le droit de revenir au tarif régulé.

Il ne peut pas répondre à la question du président qui était de savoir si ce sont les SIG qui ont incité la Ville à faire ce choix. Il rappelle qu'à l'époque, les prix étant très bas, il y avait une mode à la libéralisation dans les entreprises électriques et parmi les clients, avec un grand nombre d'entreprises et de collectivités publiques qui passaient au marché libre. Pendant des années, il n'y a pas eu de problème, car les prix étaient favorables.

En Suisse, la loi fédérale interdit le retour aux tarifs régulés. Certains pays acceptent le retour avec des conditions de fidélité, ce que la Suisse n'autorise pas. Des conseillers d'Etat en Suisse sont en discussion pour accorder d'éventuels retours aux tarifs, ce qui impliquerait des durées de fidélité élevées. Certaines communes souhaitent retourner aux tarifs régulés et vont pour ce faire demander un avis de droit.

M. Thierry Tanquerel, représentant de la Ville de Genève au sein du Conseil d'administration des SIG et professeur de droit à l'Université de Genève, est d'avis que les communes n'ont aucune chance de pouvoir retourner aux tarifs régulés. Un retour aux tarifs régulés sera possible uniquement par une modification de la loi. Ce n'est pas le rôle des SIG.

M. Balestra ajoute que quand bien même les entreprises revenaient aux tarifs régulés, il n'y aurait pas de fluide disponible au prix du tarif régulé. Les SIG ont acheté le volume en fonction de ceux qui leur ont été fidèles. Les SIG ne disposent pas toute l'année des électrons aux prix auxquels ils les ont payés quand ils ont fait les achats.

M. Brunier indique que la Confédération oblige depuis longtemps les SIG à attribuer au tarif régulé les approvisionnements propres, soit la production des SIG, qui correspond à 20-28% de la consommation genevoise. A l'époque, les clients libéralisés n'étaient pas satisfaits de ces prix, alors qu'actuellement ces prix sont intéressants. Au même moment, pour la première fois de l'histoire, l'énergie était considérée comme un produit marchand comme un autre. L'ensemble du conseil d'administration des SIG considère l'électricité comme un produit stratégique. On peut discuter et débattre sur les libéralisations. Le fait que les Etats, en Suisse, en Europe et dans le monde, ont considéré l'électricité

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

comme un produit marchand fait que l'on rencontre actuellement des difficultés. Il rappelle que les SIG ne font pas de bénéfice, peu importe si l'électron est vendu à 8 ou à 58 centimes. Ils achètent de l'énergie à un prix et la revendent au même prix. La marge est limitée. La compétition est forte sur les marchés libres et la marge plutôt faible. De plus, les quelques bénéfices que les SIG font servent à entretenir leurs réseaux, à les renouveler et à favoriser leur transition énergétique. Ils reversent éventuellement une somme aux propriétaires, qui sont à 100% les collectivités publiques, soit les communes et l'Etat.

Il remarque que lorsqu'on analyse une situation à un moment donné, on a tendance à accabler le passé et à se demander «pourquoi ils ont fait ça?». Il rappelle que toutes les communes importantes sont passées au marché, peu importe leur direction politique, car c'était très rentable à l'époque. Elles ont peut-être eu une vue court-termiste. Or, les élus pensent au court terme puisqu'ils sont élus pour une législature.

Il donne un complément d'information sur l'état actuel des marchés: il y a trois ou quatre ans, les SIG parvenaient à acheter de l'énergie à moins de 3 centimes, ce qui était inquiétant, car les barrages des SIG la produisent plutôt à hauteur de 6-7 centimes. Le marché était un marché à perte, ce qui était déraisonnable. La semaine dernière, les marchés prévoient leurs coûts à 75 centimes. Les Forces Motrices Valaisannes (FMV) ont indiqué qu'elles en ont vendu à 1 franc. Il faut se méfier des spéculateurs qui attribuent toutes ces augmentations de coûts à la guerre en Ukraine. Il rappelle que la Russie ne vend pas d'électrons et qu'elle ne vend presque pas d'électricité à l'Europe. Ces phénomènes ont une autre cause. Des personnes de l'alliance stratégique Swisspower en ont vendu à 1,10 franc. Il donne d'autres exemples de personnes qui auraient vendu de l'énergie à hauteur de 1,50-1,60 franc. Donc, un produit qui valait 3 centimes il y a quelques années vaut à présent 1,60 franc dans les extrêmes, ce qui illustre les côtés déraisonnables de ce marché.

Les SIG ont alerté rapidement tous leurs clients éligibles: depuis plusieurs mois les marchés augmentent. Ils leur ont conseillé de signer, même pour une année, deux ans ou trois ans. Ils ont également averti la Ville de Genève lorsque le coût s'élevait à 8,99 centimes. La Ville a des doutes sur ces coûts, car les marchés varient, sans qu'on puisse les maîtriser. De 2021 à 2022, les SIG ont fait 67 offres à la Ville de Genève, qui a attendu avant de prendre une décision, comme toutes les autres communes, ainsi que certaines entreprises privées. Elles espéraient que les coûts descendraient, mais cela ne s'est pas passé. Il soulève également le problème de gouvernance; parfois, les offres ne sont valables que quelques heures ou quelques jours. Or un magistrat ou une magistrate ne peut pas prendre la décision de dépenser 5 millions de francs supplémentaires, sans consulter personne, dans le si court laps de temps que dure le temps de l'offre. Cela est problématique. C'est également difficile pour une entreprise de prendre une décision en

quelques heures ou en quelques jours. Ils doivent transmettre l'offre à leur direction générale, à l'administration, etc. Il rappelle que ces décisions mettent en jeu des sommes importantes. Cette situation n'est pas simple, il faut donc se montrer indulgent.

Cette situation est inquiétante pour les SIG qui sont des distributeurs locaux. La préoccupation première de certains réseaux européens gérés par des ingénieurs était d'alimenter le client. Actuellement, les traders pensent uniquement à gagner de l'argent, ce qui est problématique. Le domaine de l'énergie devrait être préservé des spéculations, car c'est un bien stratégique pour un Etat, comme pour une collectivité publique. Les SIG se rendent compte actuellement que les augmentations de prix sont difficiles à accepter et essaient d'être le plus juste possible. Il rappelle que le lendemain, le Conseil d'Etat doit voter une augmentation des tarifs, qui restera cependant raisonnable. La politique est prudente, ainsi les SIG disposeront certainement des tarifs parmi les moins élevés du pays. Il faut compter une augmentation mensuelle d'environ 10 à 15 francs par ménage de quatre personnes. Cela peut être difficile pour certaines personnes d'assumer ces coûts. Les SIG subissent également ces augmentations. Il espère que cette situation s'améliorera prochainement. Certaines personnes exploitent les réseaux de pénurie et décident d'augmenter encore les prix. Dans le marché actuel, on a de la peine à trouver des kilowatts-heure. Certains moyens de production sont arrêtés, certaines personnes spéculent et attendent que les marchés soient à la hausse. Le système est excessivement tendu actuellement.

Questions des commissaires

Le président demande où les SIG achètent leurs kilowatts-heure.

M. Brunier répond que les SIG produisent 20-25% de leur énergie localement, et achètent les 75% restants en Suisse, sur une année. Par contre, ce n'est pas tout à fait juste si l'on considère les achats jour par jour. En hiver, il n'y a pas d'énergie en Suisse, donc les SIG achètent à l'étranger. Ils rachètent ensuite des certificats suisses pour garantir le fait qu'ils sont 100% renouvelables et 100% suisses. C'est une balance juste, cette manière de faire est audité chaque année. Les énergies ne sont pas certifiées jour par jour, mais année par année. Avant la pénurie de réseaux et les difficultés rencontrées, les SIG militaient pour obtenir des certifications par trimestre et ont failli faire partie des premiers en Europe à certifier au trimestre. Malheureusement, les SIG accordent désormais du temps à d'autres préoccupations. L'objectif des SIG est d'être le plus instantané possible quant aux certifications: l'idée est de pouvoir un jour affirmer que par exemple le barrage de Verbois éclaire une partie précise de la ville. Actuellement, cela ne peut pas encore être démontré par les certifications, mais uniquement sur un bilan annuel: le but est donc d'être le plus interactif possible à l'avenir.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Le président demande qui paie la différence de tarif. Le tarif régulé sera augmenté par les SIG puisque le Conseil d'Etat suivra certainement sa proposition. Il demande si ce sont les SIG qui font une perte ou un gain le cas échéant.

M. Collignon répond que personne ne paie la différence. Lorsque le marché est à 60, les personnes qui sont dans le marché paient 60. Les SIG achètent l'énergie à 60 et la revendent à 60. Pour les clients au tarif régulé, les SIG n'achètent pas à 60.

Il rappelle que lorsque l'on dispose de la visibilité du volume, on peut se concentrer sur la garantie d'approvisionnement. Or cette dernière, il y a encore six mois, n'intéressait personne. Pourtant, on a souvent entendu que l'essentiel au niveau de l'énergie réside dans la garantie de l'approvisionnement. Ce qui importe concernant l'énergie consacrée aux clients du tarif régulé est justement cette garantie d'approvisionnement. Il rappelle à ce titre que la loi implique que la provision propre doit être consacrée au volume régulé, ce qui assure une visibilité sur cette production; cette visibilité permet de s'engager sur des contrats à plus long terme.

Les contrats à long terme tiennent compte de la composante de la garantie d'approvisionnement avec un coût proportionnel à sa durée; un contrat sur dix ans n'a pas le même prix qu'un contrat plus court. Quelques années auparavant, le tarif régulé s'élevait aux alentours de 8-9. Ce tarif comprenait de l'énergie prise des contrats à long terme, et le fournisseur demande un prix plus élevé lorsqu'il s'engage pendant vingt à trente ans sur du long terme; cela revient à ce que les SIG paient davantage.

La garantie d'approvisionnement n'est en revanche pas assurée pour ceux qui bénéficient des prix du marché. Quand le marché est à 6, c'est tout gagnant, mais quand il est à 75 c'est qu'il n'y a plus d'électrons sur le marché. Autrement dit, quand il n'y a plus de garantie d'approvisionnement, les prix augmentent.

M. Brunier indique que dans le cas où le Conseil d'Etat validerait une augmentation assez conséquente, elle ne dépassera pas les 12 centimes. Cette augmentation restera l'une des plus faibles de Suisse romande, avec plus précisément une hausse de 11,4 à 11,6 centimes en moyenne pour les marchés régulés.

M. Collignon rappelle que les SIG sont obligés d'acheter une portion de volume en temps réel pour des histoires d'équilibrage. Les services doivent parfois acheter de l'électricité le jour pour le lendemain. De nombreux outils de prédiction des consommations prochaines sont à disposition, mais des petits décalages se font toujours ressentir. Ce sont ces petits décalages qui obligent à aller sur les marchés.

M. Brunier ajoute que cela coûte cher. Il donne l'exemple de l'organisation par la Suisse d'un important sommet avec l'Ukraine à Genève; la consommation d'énergie engendrée serait hors du commun. Les SIG la paient extrêmement cher.

Le président demande si les SIG paient actuellement le tarif régulé au même prix que celui prévu à l'époque.

M. Collignon répond par la positive, en expliquant que le tarif régulé suit une courbe plus plate que celle des prix en temps réel. Cela lisse les hausses. Par contre, cela ne suit pas non plus les baisses.

Le président s'interroge sur le tarif de dernier recours proposé par les SIG; il semblerait ne pas avoir été activé par les SIG. Il demande quelles en sont les raisons.

M. Collignon répond que les SIG prévoient un tarif de dernier recours qui s'applique au moment de la consommation d'une entreprise qui n'est pas couverte par une offre. Cela s'appliquerait par exemple à des entreprises qui n'auraient pas acheté leur énergie pour 2023. La décision de la Ville d'avoir débloqué de l'énergie en décembre 2022 permet de ne pas être dans cette situation, ce qui a modulé la facture. A l'inverse, il donne l'exemple d'une entreprise sur le marché libre qui n'a pas contracté d'offre avec les SIG, ou avec un concurrent. Au 1^{er} janvier, elle se retrouvera sans offre électrique, elle n'aura donc pas de couverture économique de l'énergie qu'elle consommera. Les SIG devront acheter en temps réel l'énergie que l'entreprise consomme puisque personne ne les a prévenus et refacturer l'énergie à l'entreprise aux prix où ils l'auront achetée. C'est ce qu'on appelle l'énergie de dernier recours ou de remplacement. Il s'agit donc de l'énergie que les SIG auront achetée au jour le jour pour les entreprises qui ne se sont pas couvertes par un contrat l'année précédente.

Le président demande si cela a été le cas de la Ville de Genève. Il lui semble qu'elle n'avait à un moment donné plus de contrat. Il s'interroge sur les tarifs en temps réel sur les marchés.

M. Collignon répond par la négative. La Ville a attendu pour prendre une décision. Au 31 décembre 2021, elle était couverte, et le 1^{er} janvier 2022 il y avait de l'électricité. Certaines personnes ne l'avaient pas fait et ont donc payé encore plus cher.

M. Balestra ajoute que la complexité de l'électricité par rapport à d'autres produits est qu'elle ne se stocke pas. On peut la moduler dans les barrages, mais elle ne peut pas être stockée. Il faut que quelqu'un soit capable de la produire en quantité suffisante au moment où l'on en a besoin, en fonction de la puissance sur les réseaux, ce qui est difficile à gérer. Il faut trouver les producteurs capables en période de tension de livrer cette électricité, qui vont généralement demander aux SIG de les payer en avance, car ils sont en situation de force.

Le président demande si les SIG paient en avance la facture de la commande pour le volume régulé.

M. Balestra répond par la négative. Pour le volume régulé, les SIG ont acheté des fluides réels essentiellement dans les barrages valaisans. Cela concerne les contrats sur le long terme, qui sont toujours au même prix. Ils étaient un peu plus chers à l'époque que certains contrats qui jouaient avec les certificats. Cela ne garantit pas que la majorité des clients captifs soient pourvus de manière suffisamment importante.

M. Collignon rappelle que, lorsque l'on fait une offre, un producteur réserve un peu de production qui correspond au volume de l'offre. Or, parfois le système dérive, et certains producteurs ont promis de l'électricité qu'ils ne peuvent pas livrer, ou qu'ils retiennent car ils savent que les prix montent. C'est le fonctionnement d'un marché.

Une commissaire s'interroge sur le problème de libéralisation de l'énergie et sur le marché régulé. Il n'y a pas de souveraineté de l'énergie en Suisse, on produit très peu d'énergie, donc on dépend obligatoirement des prix des marchés extérieurs. Si on a des prix régulés, cela sera tout de même la Confédération qui épongera la différence. Finalement, cela coûterait aussi cher aux collectivités publiques. Elle comprend que la Ville de Genève possède 30% des actions des SIG. Elle comprend que si le prix régulé est moins cher, la Ville gagnera moins également. Elle demande si de toute façon la Ville ne perdra pas d'argent.

M. Balestra répond par la négative. Il rappelle que le principal devoir du distributeur, selon les ordonnances fédérales, est d'assurer l'approvisionnement électrique. C'est la première des règles. La deuxième règle à respecter est que les prix soient contrôlés par la Confédération. Contrairement à ce que l'on croit, la Suisse produit 60% de son volume de consommation avec de l'hydraulique, 38% avec du nucléaire et 2% avec du renouvelable. La Suisse produit de manière quasiment autonome son énergie électrique, sauf en hiver. Puisqu'elle a la chance de moduler la production et que l'énergie nucléaire et l'énergie qui provient du charbon sont linéaires, elle en a acheté à des prix bon marché lorsque l'énergie linéaire européenne était en surproduction pendant les périodes de basse consommation. A ce moment elle n'utilisait pas l'eau de ses barrages, elle achetait donc cette énergie meilleur marché et la revendait à l'extérieur. Elle modulait donc l'énergie pendant les périodes de grosse consommation de certains pays européens à des prix qui lui amenaient une marge lors de la vente.

Selon lui, le marché et le capitalisme ont créé plus de richesse que le communisme et la planification. Si on est objectif, on peut s'en rendre compte. Le problème du marché de l'électricité est que plus personne ne fait l'effort de produire suffisamment, et chacun pense que l'autre va le servir au moment où il en aura besoin. Il faut réguler le volume de production. Selon lui, le problème de gaz en Allemagne a été l'élément déterminant qui a amené à cette situation problématique. L'Allemagne ne dispose pas de suffisamment d'énergie fatale pour assurer

son marché. Chaque pays doit prendre ses responsabilités et mettre en place les investissements nécessaires pour assurer l'approvisionnement de ses clients et de son économie. Malheureusement ces derniers temps cela n'a pas été fait, ni en France ni en Allemagne. La Suisse est un des pays qui a le meilleur volume de production par rapport à sa consommation.

Une commissaire s'interroge sur l'explication fournie par les SIG sur l'augmentation des prix. Elle comprend, selon le président des SIG, que les prix sont adossés au prix du gaz. Il a également mentionné la guerre en Ukraine. Or, la guerre en Ukraine a démarré en février 2022; le 24 février 2022, M. Poutine a envahi l'Ukraine. Les prix des SIG ont commencé à augmenter en avril 2021. Presque une année avant, les marchés sont devenus instables. Elle demande pour quelles raisons les prix des SIG ont commencé à augmenter avant le début de la guerre en Ukraine dès avril 2021.

M. Balestra répond qu'effectivement les Américains ont joué un rôle important, en se battant contre l'ouverture de Nord Stream 2. Cela a créé des tensions politiques et une source d'inquiétude importante. M. Schröder et M^{me} Merkel pensaient de bonne foi qu'ils auraient toujours le volume d'énergie suffisant, mais, selon lui, les Américains pensaient que ce n'était pas une bonne idée de mettre l'Europe dans les mains de la Russie. Ces conditions géopolitiques ont commencé à créer des tensions à l'international sur les prix de l'électricité. Bruxelles a décidé que l'énergie fatale, c'est-à-dire le gaz, doit fixer le prix de l'électricité. L'Europe est en train de discuter de cette problématique en ce moment, car ce n'était pas une bonne décision.

M. Brunier rappelle que ce ne sont pas les prix des SIG, mais les prix des marchés. Les concurrents des SIG prévoient les mêmes prix, à quelques centimes près. Il rappelle qu'il y a spéculation. Il donne l'exemple du gaz de schiste américain, qui a été multiplié par dix, alors qu'ils ne sont pas en guerre et qu'ils ne font pas partie de l'Union européenne. Ils ont donc tiré avantage des problèmes de marché pour spéculer. Toute une série de moyens de production s'est arrêtée. Actuellement, la moitié des centrales nucléaires françaises sont à l'arrêt. En Suisse, les SIG respectent la Constitution et se sont toujours opposés au nucléaire. Le plan du Conseil fédéral prévoyait d'arrêter les centrales et de développer ainsi les économies d'énergie, l'éolien et le solaire. L'idée était de passer de 20 à 40% d'économie d'énergie, ce qui est possible sans diminuer notre confort. Passer à 12% d'énergie tirée de l'éolien est prévu, mais aucun programme d'économie d'énergie digne de ce nom n'a été mis en place au niveau national, cela repose dès lors sur la volonté de certains Cantons. Ainsi Genève a un programme d'économie d'énergie, contrairement à Bâle et à Zurich qui n'en ont aucun. Le Conseil fédéral souhaite inciter les citoyens à faire des économies d'énergie, pas les obliger. Le problème est que les entreprises électriques sont devenues un outil fiscal. Il n'y a aucune condition de cadre qui prévoit de faire de l'éolien, bien qu'il faille

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

atteindre les 12%, et le solaire engendre également certaines difficultés. Si l'on décide de fermer les centrales, mais qu'aucune alternative n'est prévue, cela ne peut pas fonctionner.

La même commissaire remarque que la Ville verse une quote-part au capital des SIG à hauteur de 30 millions de francs par année. Elle s'interroge sur les dividendes que les SIG versent à la Ville.

M. Brunier répond que les SIG versent environ 80 millions de francs par année aux collectivités publiques, dont 15 millions de francs à la Ville. Il informe que la Ville ne verse rien aux SIG.

M. Balestra rappelle que le capital de dotation, constitué à la formation des SIG par des actifs qui appartenaient à la Ville et à l'Etat, n'a été versé qu'une seule fois.

M. Brunier ajoute que le Conseil d'Etat, en acceptant l'augmentation de tarif, fera appliquer la loi cantonale de redevance qui implique que l'usage du sous-sol fera partie du pourcentage de l'électricité facturée. Le calcul se fait en fonction des réseaux électriques posés et selon les clés de répartition. Ainsi, en augmentant les prix, les redevances aux communes vont être plus élevées. La Ville aura donc plus de redevances l'année prochaine si les tarifs sont augmentés.

Le président dit que le capital est rémunéré par toutes les redevances qu'ils paient de l'utilisation du domaine public.

Une commissaire rappelle que des centrales photovoltaïques ont été posées sur les toits de Palexpo. Celles-ci appartiennent aux SIG. Les services ont fait un appel aux personnes ayant souscrit à l'offre d'électricité Vitale Vert pour participer par le biais de bon de 300 francs au financement de la centrale posée sur le Stade de Genève. Elle rappelle que les Laiteries Réunies sont entièrement autonomes, car elles disposent de panneaux photovoltaïques sur leur toit et revendent aux SIG le surplus d'électricité. Elle demande combien de mètres carrés supplémentaires seraient nécessaires à Genève pour réussir à rendre la ville totalement autonome en hiver.

M. Brunier répond que la ville ne peut pas être autonome, car en hiver les panneaux solaires produisent peu d'énergie. Actuellement, les panneaux solaires produisent 2 à 3% de l'énergie à Genève, ce qui est trop peu. Pendant des années, l'énergie solaire n'a pas été développée à Genève. Les SIG ont repris le programme dernièrement et témoignent d'une bonne progression. L'objectif est de monter à 20% d'énergie solaire sur toute l'année, mais cela ne résout pas le problème de production en hiver. Il est prévu que cet objectif soit atteint dans dix ou quinze ans. Il y a actuellement une mode bénéfique qui favorise l'énergie solaire. Or, si l'on commande une centrale solaire, l'inaugurer prendra du temps et ce n'est pas le rôle des SIG mais des privés de réaliser ce travail. Il explique qu'il

n'y a pas assez de gens formés actuellement pour relever les défis de l'urgence climatique. Cela est plus visible dans le domaine privé; en effet les SIG trouvent plus facilement du monde, car ils prévoient une garantie d'emploi. Les marchés de France voisine et du Canton de Vaud sont très sollicités. Il y a un réel besoin de former des personnes.

La même commissaire mentionne le barrage de Verbois et celui du Seujet. Elle demande si cela est envisageable de les mettre en cascade.

M. Balestra indique qu'il y a également le barrage de Chancy-Pougny.

M. Brunier rappelle qu'il y avait le projet de barrage de Conflans. C'est une réserve qui se situe juste à la frontière. Par contre, cela ferait perdre de la production sur les autres barrages. Actuellement, il n'y a pas la volonté politique de réaliser ce projet. C'est difficile de construire un barrage, car on est en zone nature et il y aurait des mesures de compensation énorme. Le barrage serait transfrontalier, cela implique donc une dynamique entre la France et la Suisse. Au début, la France souhaitait construire un barrage, mais la Suisse a refusé. Le projet n'a pas abouti, car l'énergie était à cette période bon marché. Construire un barrage n'était donc pas rentable. On pourrait le faire actuellement pour des questions de crise, mais cela engendrerait des conditions écologiques difficiles et le Conseil d'Etat ne veut pas de risque. La construction d'un barrage peut prendre jusqu'à quinze ans. Il est ainsi d'avis qu'il faut privilégier l'énergie solaire, l'éolien et faire des économies d'énergie. Il rappelle que les économies d'énergie ont un potentiel important, sont économiquement rentables, écologiquement efficaces et créent de l'emploi. Il y a à Genève une volonté de politique forte de la part de la gauche et de la droite au niveau du Grand Conseil et des communes pour atteindre ces buts. Il faut donc privilégier ces économies d'énergie, et inciter les autres Cantons à passer à l'action.

Une commissaire comprend qu'à Genève 40% de l'électricité provient de l'offre Vitale Vert et 60% de Vitale Bleu. L'offre Vitale Vert prévoit une électricité locale et durable et est donc au tarif local. L'offre Vitale Bleu prévoit de l'achat de l'électricité à l'international.

M. Balestra dit que l'offre Vitale Bleu prévoit de l'électricité essentiellement suisse. Il rappelle les propos du directeur: SIG achète à l'étranger uniquement en hiver.

La même commissaire comprend que l'offre Vitale Vert est durable et locale, donc l'électricité est censée être produite à Genève; l'offre ne devrait donc pas être liée au prix des marchés extérieurs.

M. Brunier rappelle qu'il faut faire la distinction entre le régulé et le libéralisé. Pour les régulés, les clients souscrits à hauteur de 100% à l'offre Vitale Vert

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

utilisent de l'électricité 100% genevoise, renouvelable et certifiée «naturemade star» – label le plus efficient en termes d'écologie. En ce qui concerne les libéralisés, on ne peut pas accéder aux marchés et en même temps assurer que l'électricité est genevoise. Il s'agit donc d'une contribution. Les SIG ont fait preuve de transparence auprès des collectivités publiques et entreprises qui bénéficient de cette offre: les SIG achètent sur les marchés et achètent par la suite des certificats grâce auxquels ils favorisent la production d'énergie à Genève. Or, en utilisant l'offre Vitale Bleu, on ne consomme pas du local. L'énergie propre fabriquée par les SIG doit, selon Berne, être consacrée aux régulés, à ceux qui sont au tarif. Les entreprises ont coloré leurs électrons et favorisent ainsi grâce à leurs efforts l'investissement dans l'énergie renouvelable. A l'époque, si les SIG avaient proposé de produire de l'électricité genevoise au tarif genevois, tout le monde aurait refusé, car cela n'était pas rentable. A présent que l'électricité genevoise locale est moins chère, certaines personnes souhaitent souscrire à l'offre Vitale Vert et consommer de l'électricité genevoise. Mais ce n'est pas faisable selon les marchés. Les marchés font bénéficier les personnes des bas prix, mais également des augmentations.

M. Balestra donne l'exemple du barrage de Chancy-Pougny, auprès duquel les SIG détiennent 75% des actions. Les SIG ont renouvelé le contrat pour 70 francs le mégawatt-heure, soit à 7 centimes le kilowatt-heure. A l'époque, on reprochait aux SIG d'avoir signé ce contrat, car les prix étaient élevés. Mais ce n'est plus le cas actuellement. Le contrat dure jusqu'en 2024, ainsi les services continuent de payer ce prix-là. Tous ces contrats à long terme qui étaient considérés comme chers à l'époque, avec 2 centimes de plus que le marché libre, ne le sont plus. Actuellement, il y a une différence importante entre le régulé et le libre avec une dynamique inverse, le régulé étant bien moins cher. Ces contrats ne dureront pas toujours, certains finissent en 2024, d'autres en 2022, etc. Il faut recalculer complètement le tarif à chaque renouvellement de contrat en fonction de la certitude des achats à terme et de leur prix.

La commissaire comprend que, l'année dernière, les SIG ont fait 67 offres à la Ville. La commission a été informée que la dernière offre concernant l'année 2022 devait être proposée le 24 décembre 2021, a ensuite été avancée au 10-15 décembre 2021, puis au 8-9 décembre 2021. Les SIG ont mis la Ville sous pression. Elle rappelle que les services des SIG jouent un rôle de conseiller et de vendeur. Ils ont ainsi, en tant que vendeurs, changé les règles du jeu pour l'achat en avançant les dates durant lesquelles la Ville devait prendre position sur les offres. Elle demande quelles en sont les raisons. Elle comprend également que les contrats proposés par les SIG sont de durée déterminée pour la totalité des 78% des sites de la Ville qui sont sur le marché régulé. Elle demande s'il est possible de rompre un contrat et d'avoir des échéances, par exemple, 20% à telle date, 50% à telle date, etc.

M. Collignon informe que 60% des sites de la Ville sont sur le marché, et 40% des sites sont restés sur le marché régulé.

Le président dit que la Ville a parlé de 78%.

M. Collignon explique que ce chiffre dépend de si l'on parle en termes de site ou de volume. Pour revenir à la question initiale, la situation en décembre 2021 était tendue. Heureusement que les équipes ont mis la pression à la Ville, car cela lui a permis de signer un contrat. Si la Ville n'avait pas signé en décembre 2021, la facture de 2022 aurait été bien plus conséquente par rapport au montant actuel, qui est déjà important. Il souhaite donner un exemple. Les marchés se sont beaucoup emballés au mois de décembre 2021, ainsi les équipes de négoce ont arrêté les cotations. Il rappelle le problème de gouvernance: les SIG peuvent faire une offre à 10 h du matin et l'heure d'après le prix peut augmenter de 30 ou 40%. La Ville n'est pas la seule dans ce cas, tous les clients en souffrent. Le marché existe depuis seulement dix ans, les SIG prennent habituellement des risques, mais ils ont dû arrêter en décembre, car ces risques étaient trop élevés. Cela était prévisible car, étant donné le contexte politique depuis avril 2021, les prix ont augmenté. En ce qui concerne le tarif de l'électricité, il y a le principe de l'«order price» (ou «merit order»), selon lequel le prix de l'électricité est donné par le coût de production de la dernière centrale enclenchée. S'il y a besoin de 50 de volume, on choisit le maximum en énergie renouvelable, avec le vent et le solaire qui sont à coût 0, ensuite le nucléaire qui est à 5, puis on utilise le gaz ou le charbon.

Il rappelle le jeu de l'Allemagne sur le charbon les années précédentes. Le gaz est devenu meilleur marché que le charbon. A cette période, le prix de l'électricité dépendait du prix du gaz. Les énergies fossiles ne fonctionnent pas comme l'électricité, elles peuvent se stocker. Elles se consomment l'hiver et se stockent pendant l'été. A la fin de l'hiver 2021, les stocks étaient vides, notamment le stock européen de gaz qui était au plus bas. La problématique actuelle était donc qu'il fallait les reconstituer, ce qui peut se faire uniquement en été. Si l'on ne reconstitue pas les stocks pour l'été, il n'y en aura plus l'hiver. Ainsi, de la tension s'est déjà fait ressentir sur le marché dès le printemps 2021. Il rappelle le contexte géopolitique: les Américains ont tout fait pour empêcher la réalisation de Nord Stream 2, ce qui laissait penser qu'il n'y aurait pas assez de gaz pour remplir les réserves, puis, pendant l'été, Nord Stream 2 a échoué. Les réserves gazières n'ont donc pas été suffisamment remplies, et l'«order price» électrique (ou «merit order») est toujours fixé sur le prix du gaz, plus précisément sur la production d'électricité à partir du gaz. En automne, le prix du gaz a énormément augmenté, à tel point que cela a causé de la panique en décembre 2021. Cela explique les tensions en décembre et l'empressement des SIG pour que la Ville signe.

La commissaire demande si c'est également pour cette raison que les SIG ont arrêté les cotations jusqu'au mois de mars.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M. Collignon répond par la positive. Si l'hiver n'est pas trop froid, les stocks peuvent suffire et être reconstitués. Il y a eu ensuite la guerre en Ukraine. Il répond à la deuxième question de la commissaire. On peut effectivement signer des contrats de durées différentes. Les SIG font plusieurs offres et généralement la Ville a le choix entre un an, deux ou trois ans. Cela a été fait avec la Ville de Vernier, on a pris 50% de sa consommation à un an et 50% sur des contrats de deux ans. Les périodes les plus courtes sont de quelques mois; cela a été fait exceptionnellement pour un client qui avait oublié de signer.

La commissaire demande si la Ville a choisi d'opter pour des périodes fragmentées dans son contrat.

M. Collignon répond par la négative. Elle a signé en décembre 2021 un contrat d'un an pour 2022. Et elle a également signé son contrat récemment pour 2023.

La commissaire demande si les SIG ont conseillé à la Ville d'utiliser la possibilité de fragmenter les durées dans son contrat.

M. Collignon répond que les SIG proposent des offres, mais ne peuvent pas réellement conseiller la Ville, car les prix peuvent augmenter à tout moment. Ils expliquent les prix en fonction des durées et tentent d'être le plus factuels possible. Il informe que c'est possible de fractionner et ainsi de limiter le risque.

M. Balestra ne pense pas que la Ville, tout comme les autres entités, ait fait une erreur de jugement. Le raisonnement de départ était bon, mais la conjoncture géopolitique internationale défie tout raisonnement et tout le monde est affecté.

Un commissaire comprend que les SIG ont averti la Ville lorsque le prix de l'énergie était à 8,99 centimes, et demande à quel moment de l'année 2021 cela s'est produit.

M. Collignon répond que les SIG ont averti la Ville au mois d'août 2021.

Le même commissaire rappelle que la proposition soumise par le Conseil administratif dit que la Ville a renouvelé son mandat en maintenant le choix de l'offre Vitale Vert à 40%. Sur le descriptif des SIG publié sur internet, il est dit que l'offre Vitale Vert implique du 100% genevois, 100% écologique et 100% local. Il a été dit pendant l'audition qu'au barrage de Verbois on produisait le kilowatt-heure à 5 centimes. Il demande si c'est toujours le cas actuellement, quel que soit le prix du marché.

M. Collignon répond par la positive. Cela concerne les régulés.

M. Balestra dit que la Ville a encore du régulé, à hauteur de 40%.

Le commissaire demande si les clients privés qui ont l'offre 100% Vitale Vert auront des augmentations de prix l'année prochaine.

M. Balestra dit qu'ils sont dans le tarif global. Les règles fédérales prévoient d'assurer l'approvisionnement et de mutualiser les coûts sur le régulé. Tout le monde applique le même prix dans le régulé.

Le commissaire donne l'exemple des SIG qui proposeraient une formule avec 20 ou 40% de Vitale Vert, dans le marché libre. Il comprend que les SIG ne peuvent pas garantir cette énergie, car les 25 à 28% de production locale doivent être gardés pour le marché régulé.

M. Collignon répond que le produit est composé de deux éléments: d'un électron provenant directement du barrage destiné aux régulés et d'un agio¹, correspondant à la certification du barrage, que tout le monde peut avoir.

M. Balestra ajoute que l'offre Vitale Vert prévoit un surcoût sur l'électron pour les qualifications spécifiques qu'utilisent les SIG pour investir dans la transition énergétique et le développement du solaire. Ce n'est pas de l'argent qui revient dans les caisses des SIG, mais c'est de l'argent qui est investi pour la transition énergétique. Les SIG ont une communauté de clients qui se battent pour assurer la transition énergétique et les diminutions de consommation à Genève. L'année dernière, pour Eco21, 19,5 millions de francs ont été investis. Eco21 existe depuis dix ans et a techniquement permis d'économiser 30% de la consommation, ce qui correspond à 8% net aujourd'hui car le pourcentage est modulé par rapport à l'évolution démographique et l'évolution du produit cantonal brut. Si toute la Suisse arrivait à économiser 30%, on ne parlerait même pas des problèmes de risque. Cela a tout été payé par la stratégie marketing de Vitale Vert.

Un commissaire rappelle que la Ville a demandé aux SIG de leur transmettre des données techniques sur la structure de sa consommation, et jusqu'à aujourd'hui les SIG n'ont pas répondu à cette demande.

M. Collignon répond que les SIG travaillent avec la Ville pour mettre en place des outils de sous-comptage. Actuellement, les compteurs ne sont pas intelligents et, pour comprendre la structure de la consommation de la Ville, il faut investir, et mettre du sous-comptage, ce qui est en cours.

M. Balestra explique que les SIG ne sont pas prêts techniquement pour pouvoir répondre dans le détail. Il est vrai que les SIG n'ont pas donné les renseignements, car la Ville n'a pas encore techniquement le matériel nécessaire pour transmettre ces données.

Le même commissaire demande si la Ville est au courant qu'ils ne sont pas au point techniquement pour répondre à cette question.

¹ Note du rapporteur: l'agio correspond ici à un certificat que l'on achète pour compenser l'achat d'un électron dont on ne peut s'assurer que sa provenance soit locale en finançant la production d'énergie locale.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M. Balestra répond par la positive.

Un commissaire partage l'avis de M. Balestra quant à la conception de l'électricité comme un bien stratégique. Il demande si l'ancienne direction partageait cette même vision, soulevant l'hypothèse que l'ancienne direction ait pu encourager la Ville dans son choix d'aller sur les marchés libres.

M. Balestra répond que cette vision s'est affirmée avec l'arrivée de M. Brunier et de lui-même aux SIG. A l'époque, les SIG avaient dans l'idée d'aller sur le marché national au niveau des énergies renouvelables, et souhaitaient devenir une grande entreprise à vocation nationale. La nouvelle direction s'est concentrée sur la clientèle. Toutes les entreprises électriques suisses partagent la volonté de faire du multiservice et de prendre le marché. Les SIG veulent travailler avec des professionnels PME agréés qui partagent la vision de leur communauté Vitale Vert, qui font les travaux pour les clients au prix d'une PME et qui sont leurs prescripteurs lorsque les clients s'adressent à eux. Le but n'est pas d'aller prendre leurs marchés en rachetant des PME et en faisant un métier qui n'est pas celui des SIG. La nouvelle direction a donc certainement évolué par rapport à l'ancienne; elle souhaite être plus raisonnable et relocalisée.

Le même commissaire demande s'il serait envisageable, dans le cas où l'ordonnance changerait, de revenir sur les tarifs régulés. Il demande également si cela inclurait une période de fidélité et, si c'est le cas, combien de temps elle pourrait durer.

M. Collignon répond que les régulés paient 10 et que le marché est à 50. Les SIG ont acheté le 10 pour l'année prochaine, et tout leur volume sera à 10. Si une personne qui n'était pas comprise dans ce volume souhaite l'être, elle achètera à 50.

Le commissaire demande qui paie la différence entre 50 et 10. L'unique solution sera de le remettre dans la moyenne pondérée du 10, puis de passer à 11, 12, etc.

Le commissaire revient sur la question de la durée de fidélité à respecter et demande s'il serait par exemple possible de revenir au marché libre au bout de dix ans.

M. Collignon répond que si une personne revient elle doit prendre un engagement. S'il fallait mettre une condition, celle-ci comprendrait un délai d'une dizaine d'années.

M. Balestra ajoute que selon lui, en tant que président, les gens qui ont acheté leur volume leur ont fait confiance et bénéficieront par conséquent de la sécurité de l'approvisionnement. En ce qui concerne le prix régulé, ceux qui n'étaient pas

dedans ne peuvent pas en bénéficier, car il faudrait mutualiser le surcoût de tous ceux qui ont fait confiance aux SIG. Il rappelle que les SIG n'ont pas de marge sur ces transactions.

M. Collignon rappelle que quand le tarif était à 9, la Ville a profité pour acheter à 4,5 et 6 pendant quelques années.

M. Balestra est convaincu que la période actuelle est une période de crise que l'on ne pouvait pas imaginer et qu'il y aura un retour à la raison. L'Allemagne avait rempli 100% de ses réserves de gaz, et l'on a déjà pu observer une diminution de 20-30% sur le gaz à la suite de cette annonce. Il suffirait qu'il y ait encore deux ou trois annonces qui soient positives pour que le marché se régule à nouveau. Répondre à la question de savoir combien de temps il faudrait pour amortir le surcoût, sans connaître les délais et quand arriveront des prix meilleurs, prenant en compte le volume de la Ville, n'est pas possible.

Une commissaire demande si la souscription à la cotation du 9 décembre 2021 s'est faite le même jour. Elle constate que le contrat a été finalisé le 22 décembre 2021. Elle s'interroge sur la portée juridique de la souscription du 9 décembre 2021.

M. Collignon répond qu'il s'agit d'un engagement commercial, entre le fournisseur et le client. A partir du moment où il y a un engagement, la signature peut intervenir après. S'il fallait attendre le processus de signature, que ce soit de la part des SIG ou de la Ville, le prix aurait déjà changé; il faut donc bloquer le contrat au préalable lorsqu'un accord est trouvé afin de réserver le volume.

M. Balestra dit que cela repose sur la confiance.

La même commissaire demande si cela est déjà arrivé que les collectivités publiques rompent un contrat.

M. Balestra répond par la négative.

Une commissaire s'interroge sur les solutions éventuelles pour sortir de cette crise. Elle demande si les SIG entretiennent des échanges avec des acteurs d'autres cantons qui poursuivent la même démarche, ou s'ils sont seuls à vouloir atteindre ces différents objectifs.

M. Balestra répond que les SIG entretiennent plusieurs échanges. Ils ont une bonne entente avec les autres distributeurs nationaux. Ils étaient la semaine dernière dans le Valais pour signer une lettre d'engagement ouvrant la réflexion sur la participation des SIG avec les Forces Motrices Valaisannes lors du droit de retour des concessions des barrages. Dès 2035, les barrages qui ont des concessions d'exploitation appartiendront à la collectivité. Cette entreprise FMV touchera 30%, la commune 30% et ils cherchent actuellement un autre collaborateur

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

pour les derniers 30%. Les SIG, dans l'idée de sécuriser les coûts d'approvisionnement sur le long terme, sans que ce soit un engagement ferme puisque les modalités n'ont pas encore été discutées, souhaiteraient travailler avec une commune valaisanne. Il s'agirait de collaborer avec un fournisseur d'électricité et les SIG seraient copropriétaire d'un outil de production qui permettrait de sécuriser les prix sur une plus large palette que la situation actuelle.

La même commissaire rappelle que cette augmentation posera certainement plusieurs problèmes aux entreprises. Elle demande si le rôle des SIG en tant que conseiller s'est renforcé auprès des différents acteurs et si cela a impliqué un changement dans leur travail.

M. Collignon informe qu'il y a eu au mois d'avril une conférence de presse en présence de deux conseillers d'Etat et de M. Brunier; les SIG ont dès le début de cette crise multiplié par deux leurs aides Eco21, Eco bonus, ainsi que toutes les aides pour soutenir les entreprises afin qu'elles consomment moins. La clé est de moins consommer pour limiter la facture, car l'économie de la consommation est une économie pérenne.

M. Balestra ajoute que la situation est délicate: tout le monde s'affole et le nombre de commandes des pompes à chaleur pour les panneaux solaires augmente, ce qui entraîne des ruptures de stock. Cette crise reflète l'incapacité des marchés à fournir les produits et à respecter les quantités demandées actuellement.

Un commissaire demande ce qui se passe dans le cas où le fournisseur ne respecterait pas le contrat et que par conséquent l'énergie ne serait pas livrée. Il comprend que d'importantes quantités sont achetées à l'avance notamment pour le tarif régulé, et demande ainsi s'il y a un système de pénalité et si les surcoûts sont répercutés en faveur des clients sur leurs factures.

M. Balestra répond que cela ne peut pas arriver de vendre de l'énergie encasée et de ne pas la livrer.

M. Collignon ajoute que les contrats boursiers sont très encadrés, régis par le Code des obligations, ainsi plusieurs articles protègent l'acheteur. En cas de problème important, les états ont recours aux forces majeures. On parle alors de pénurie.

M. Balestra dit qu'en Suisse les contrats sont sûrs. Il donne l'exemple de l'entreprise d'Enron qui a fait faillite aux Etats-Unis. L'entreprise travaillait en premier lieu dans le domaine des commodités, ensuite dans le gaz et elle s'est par la suite lancée dans l'électricité. Parce que l'électricité est un fluide délicat, ils ont perdu de l'argent, fait des opérations hors bilan et les patrons ont fini en prison. On comprend ainsi que cela devient dramatique lorsque des partenaires ont fait

un paiement anticipé et que les services ne sont pas en mesure de fournir le fluide. Cela n'est jamais arrivé en Suisse.

Une commissaire s'interroge sur la quantité d'énergie livrée par les SIG à la Ville de Genève par rapport à l'ensemble de ses clients.

M. Collignon répond que les SIG livrent en tout 3 TWh d'électricité, et que la consommation de la Ville s'élève à 26 GWh.

Discussion

Suite à l'audition des SIG, une commissaire souhaiterait prendre le temps d'élaborer une recommandation.

Séance du 13 septembre 2022

Discussion et vote des recommandations

Une commissaire libérale-radical propose la recommandation «que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année». Elle indique que les préaux d'école doivent être éteints et pas allumés jusqu'à une heure du matin. Tout ce qui ne sert pas doit être éteint. Elle rappelle qu'il y a eu déjà des motions au Municipal à ce sujet. Le Parti libéral-radical souhaiterait recevoir une liste d'actions concrètes. Elle informe que le préau de l'école de Chandieu et sa piscine ont été allumés tout l'été, jour et nuit. Cela ne peut pas continuer.

Une autre commissaire libérale-radical rappelle que 2 millions de francs d'économie sont inscrits au projet de budget 2023. Le Conseil administratif n'a pas informé le Conseil municipal sur la manière dont la Ville prévoit d'économiser cet argent et sur quelles prestations ils souhaitent prendre de l'argent. Le Parti libéral-radical souhaite recevoir des informations ciblées et chiffrées.

Une commissaire du Centre approuve la proposition de recommandation du Parti libéral-radical.

Une commissaire propose une recommandation pour les Vert-e-s. Celle-ci est en lien avec les informations que la commission a reçues, notamment le fait que la Ville a signé un contrat Vitale Vert en 2011. Selon la présentation de M. Brunier des SIG, Genève peut passer à l'offre Vitale Vert locale et durable depuis 2017. Elle en déduit que les certificats 100% Vitale Vert concernent les collectivités depuis cette date. Elle rappelle que la Ville a 45 installations photovoltaïques et qu'elle produit de l'électricité qu'elle revend au prix du marché local. Les SIG lui facturent l'énergie au prix du marché international puisque l'électricité Vitale

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Vert, selon leur explication, est mélangée à l'électricité Vitale Bleu, qui est au marché international. Ce n'est pas juste que la Ville paie deux fois sa part. Elle lit la recommandation des Verts: «Le Conseil administratif est invité à négocier avec les SIG un rabais de 1 million de francs qui équivaut à un rabais de 50% sur la hausse des coûts de Vitale Vert, électricité locale renouvelable dont le tarif n'est pas censé être impacté par la fluctuation du marché international.»

Le président dit que le Conseil municipal n'a pas d'influence sur ces prix et que cela n'a rien à voir avec Vitale Vert ou Vitale bleu. Il rappelle que la revente d'électricité fabriquée par les SIG est réglée par le droit fédéral. Par conséquent, le prix est également fixé par le droit fédéral. On ne pourra pas négocier l'électricité à un autre prix.

La commissaire Verte à l'origine de la recommandation rappelle que lors des auditions il a été révélé qu'il y avait 40% de Vitale Bleu pour les institutions et les communes. Elle demande pourquoi la Ville paierait ce 40% au prix du marché de Vitale Bleu. Les Verts souhaiteraient que le Conseil administratif négocie un meilleur prix.

Le président dit que la Ville ne peut pas négocier un meilleur prix. Le meilleur prix est celui qui a été négocié. Elle ne peut pas demander aux SIG de faire une perte. Ils vendent au prix qu'ils achètent, et récupèrent une marge qui est faible. Cette recommandation n'est pas praticable.

Une commissaire libérale-radical explique que cette recommandation n'est pas envisageable. La Ville a voulu jouer à attendre jusqu'à la dernière minute pour obtenir un meilleur prix, et a finalement été obligée de retenir un prix élevé. En ce qui concerne le rachat d'électricité, elle informe que l'association des boulangers investit depuis longtemps dans l'énergie solaire. Lorsqu'un individu pose des panneaux photovoltaïques et revend son électricité, il négocie un prix pendant une durée déterminée et signe un contrat. Ce contrat est revu régulièrement avec les SIG aux prix du marché. Cela concerne également les achats d'électricité de la Ville: elle a signé un contrat au prix du marché qui engendrera 5 millions de francs supplémentaires puisqu'elle a attendu trop longtemps. Le Parti libéral-radical ne peut pas accepter cet amendement, car il n'est pas légal. Les prix de l'électricité ont été négociés en avance pour 2022. Si la Ville ne passe pas à la caisse, le courant sera coupé.

Une commissaire d'Ensemble à gauche n'approuve pas cette proposition de recommandation. Les SIG ne sont pas une entreprise de rentabilité, ils collaborent avec les communes et les collectivités publiques. Son souci n'est pas de faire un bénéfice, mais de mettre à disposition l'énergie. S'il y a de l'argent à disposition, l'entreprise l'investit dans le développement des énergies renouvelables, ce que le Conseil municipal soutient. Elle ne comprend pas pourquoi la Ville

devrait marchander avec les SIG. Elle ne pense pas que la Ville puisse obtenir une réduction de 1 million de francs de cette manière.

Un commissaire demande pour quelles raisons la Ville revendrait son électricité qu'elle a produite au lieu de l'utiliser elle-même, puisqu'elle n'est pas autonome sur le plan de la production.

Le président dit que c'est une obligation fédérale.

Un commissaire informe que cela a changé et qu'actuellement on peut consommer sa propre électricité.

Une commissaire indique que pour ce faire il faut être arrivé au bout du contrat signé avec l'entreprise qui rachète l'électricité.

Un commissaire du Centre remarque que les Verts souhaitent faire des économies. Il leur propose, dans ce cas, de demander au Conseil administratif de renoncer au Vitale Vert. Il rappelle que cet argent dans les caisses de Vitale Vert sert à promouvoir les énergies renouvelables.

Un commissaire informe que les Verts dénoncent par le biais de cette recommandation des pratiques commerciales douteuses, c'est-à-dire le fait que les SIG prétendent vendre des électrons Vitale Vert alors qu'ils ne peuvent pas les garantir. C'est une stratégie de marketing. Il se demande pour quelles raisons l'intégralité des prix augmentent, alors qu'uniquement les prix du marché international explosent et que ceux de production de l'énergie locale et durable sont stables. Il doute cependant que l'établissement d'une recommandation soit le meilleur moyen pour dénoncer ce fait; il vaudrait peut-être mieux recourir à des interventions en plénière. Plusieurs aspects sont importants: celui de la subvention d'un développement d'une certaine énergie ainsi que le fait qu'il s'agisse d'une entreprise dévouée également à des activités publiques.

Le président rappelle que la Ville est soumise au prix du marché libre pour le 78% de ses consommations. Le reste est en tarif régulé, qui a également augmenté de 22%. Les prix ne sont donc pas stables.

La commissaire qui a proposé la recommandation au nom des Vert-e-s rappelle la question des certificats. La Ville paie des certificats, mais les institutions ne disposent pas donc de l'offre 100% Vitale Vert.

Un commissaire du Centre rappelle qu'un électron qui sort d'une centrale nucléaire ne peut pas être distingué d'un électron qui provient d'une usine à charbon ou d'un barrage. Le surcoût du Vitale Vert permet de subventionner des énergies. L'achat du certificat prouve qu'on est capable de produire écologiquement et prouve également que la Ville bénéficie d'énergie Vitale Vert. C'est un concept intellectuel, ce n'est pas concret. Cette différence de coût entre l'énergie Vitale

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

et la Vitale Vert permet de financer les panneaux photovoltaïques, par exemple. Il rappelle que ces installations bénéficient toujours d'une subvention extérieure; il s'agit de Vitale Vert. Vitale Vert participe à cette progression et cette mutation pour l'environnement.

Le président ajoute qu'en souscrivant à l'offre Vitale Vert, on finance les investissements des SIG dans les énergies renouvelables, notamment la géothermie qui coûte cher.

Un commissaire socialiste se dit dérangé par le terme «pratique commerciale». Le directeur des SIG a expliqué que les surcoûts Vitale Vert permettent d'investir pour tout ce qui est énergie renouvelable. Ce serait dommage de s'attaquer à cette pratique.

La commissaire Verte qui a proposé la recommandation indique que les Vert-e-s retirent leur recommandation.

Prises de position et discussion

Une commissaire du Centre indique que son groupe a soutenu cette proposition compte tenu de l'importance de payer ce qu'on doit et que la Ville n'a pas le choix. Elle implique des prestations indispensables pour la population. Cependant, le Centre a hésité à s'abstenir, car la manière dont se sont déroulées les négociations avec les SIG pendant le processus budgétaire n'a pas été transparente. Le Centre considère qu'au moment de signer le budget la conseillère administrative chargée de ce département était consciente qu'il y aurait 5 millions de francs supplémentaires qui devraient être dépensés puisqu'elle avait fixé ces prix avec les SIG. M. Balestra a confirmé que la signature du contrat fait foi d'un point de vue formel. Or, les contrats sont conclus en pratique au moment où le prix est fixé. C'était le 9 décembre 2021. Le Conseil municipal a voté le budget dix jours plus tard. Selon le Centre, le Conseil municipal a donc été laissé dans l'ignorance volontairement, ce que le parti ne peut pas accepter, d'autant plus qu'il aurait fallu économiser ces 5 millions de francs sur d'autres postes ou sur des dépenses contestées au moment du budget. Elle part de l'hypothèse que la magistrate a informé ses collègues du Conseil administratif lors des arbitrages. Ce point sera éclairci dans les prochaines semaines.

Le Centre n'approuve pas cette manière de faire, mais accepte toutefois cette demande de crédit supplémentaire. Le groupe sera d'autant plus vigilant en ce qui concerne la méthode. La commissaire remarque que depuis le début de la législature ces crédits supplémentaires sont fréquents et permettent d'établir des budgets sous-estimés. Le Centre a donc voté en faveur de la proposition à regret.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage l'avis de sa préopinante du Centre. La Ville ne peut pas éviter de payer cette facture. Il lit la

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

dernière phrase de l'avant-dernier alinéa de la proposition qui a été présentée, car celle-ci a retenu son attention: «Il est à préciser que celui-ci (le projet de budget 2022) présentait à ce moment-là toute la marge de manœuvre nécessaire pour absorber ce montant dans les limites légalement admises pour le déficit en 2022.» Cette phrase peut être comprise de différentes manières, à savoir que le Conseil administratif savait parfaitement ce qu'il faisait ou qu'ils ont cherché une excuse qui permettrait de légitimer cette demande de crédit supplémentaire hors budget. Il serait curieux de retourner le 9 décembre 2021 au moment du vote du budget pour savoir si la situation budgétaire permettait réellement d'absorber une augmentation budgétaire de 5 millions de francs.

Le président répond que l'on était dans le cadre, car la Ville aurait pu absorber un déficit de 5 millions de francs. Il partage les avis de la commissaire du Centre et du commissaire de l'Union démocratique du centre; peut-être que l'information n'est pas parvenue à l'ensemble du Conseil administratif. L'information devait se trouver au niveau du DACM, car l'ENE, dirigé par M^{me} Cerda, se trouve dans ce département. Le Conseil municipal n'a pas le choix et doit voter cet objet, qui suscitera certainement un débat en plénière.

Un commissaire Vert dit que les Vertes et les Verts ont voté cette proposition, car ils honorent les engagements qui ont été pris. Ce montant a été engagé et les contrats ont été conclus par le Conseil administratif puisque c'est de sa compétence. Il faut voter ce budget supplémentaire. Ils encouragent le Conseil administratif à prévoir à l'avenir de manière plus proactive et rigoureuse les développements du marché qui étaient déjà prévisibles, à en croire la proposition. Ils espèrent vivement que de telles situations ne se reproduiront pas, car elles ne sont pas satisfaisantes et sont problématiques par rapport au respect des institutions.

Une commissaire confirme qu'Ensemble à gauche estime évident que le Conseil municipal est obligé de payer ce crédit; il faut respecter l'engagement qui a été pris. C'est l'occasion de discuter de cette situation et de ce qu'elle provoque. C'est une situation de crise; dire que l'on aurait pu tout prévoir est facile. Les auditions, ainsi que les courbes présentées, ont bien exposé le fait que la situation s'est rapidement emballée. Pendant vingt ans, les prix étaient relativement stables, ainsi une augmentation soudaine peut laisser croire que les prix baisseront à nouveau. Elle comprend donc que la Ville a souhaité attendre. On ne peut pas reprocher à la Ville de ne pas avoir su anticiper cette augmentation soudaine. La Ville de Genève ne peut pas éviter miraculeusement une situation globale et internationale qui se dégrade, autant par rapport à l'énergie que de manière plus générale. La commission aura l'occasion d'en parler.

Elle s'est étonnée que le président des SIG, pourtant du Parti libéral-radical, se soit opposé à la libéralisation du marché de l'électricité. Il a également insisté sur le fait qu'il considérait l'électricité comme une énergie stratégique pour le

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

fonctionnement de la collectivité, et qu'elle ne devrait pas être une marchandise. Ensemble à gauche peut défendre le même raisonnement. Elle a trouvé cette audition intéressante. La situation est préoccupante. Chercher qui aurait dû deviner cette hausse de prix au bon moment n'est pas la solution. Actuellement, il faut chercher à anticiper et à mieux se situer. Selon elle, cette problématique est un symptôme d'un moment de crise où l'on n'avait pas le choix. On devra anticiper les prochains événements afin de répondre aux besoins, car cette crise n'est pas terminée.

Une commissaire libérale-radical rappelle que gouverner, c'est prévoir.

La commissaire d'Ensemble à gauche approuve les propos de la commissaire libérale-radical, mais rappelle qu'il peut y avoir un moment donné des problèmes, notamment l'après Covid-19, la guerre en Ukraine, des rapports de force au niveau international, cette libéralisation du marché et d'autres facteurs qui jouent un rôle dans cette crise. La Ville doit effectivement chercher à prévoir, mais il faut aussi admettre que ce n'est pas toujours possible et que parfois elle se fait surprendre par une situation qui la dépasse. Il faut agir dès à présent.

Une commissaire socialiste indique que le Parti socialiste votera également en faveur de cette proposition. La hausse des prix de l'électricité et de l'énergie avait été annoncée dans les médias en début d'été. Le Conseil fédéral avait pris position cet été et avait déjà prodigué des conseils à la population par rapport à cette hausse de l'électricité. La commission des finances démarre la rentrée en étudiant ce premier objet. Le centre et la droite reprochent au Conseil administratif un manque de prévision. Il semble important pour le Parti socialiste de relever une certaine transparence. Le Conseil administratif présente une proposition au Conseil municipal pour que ce dernier vote ce crédit de dépassement des dépenses de l'électricité de 5 millions de francs. Lors de l'audition, le Conseil administratif est accompagné d'une cheffe de service qui fournit des détails à la commission sur les causes de cette hausse des dépenses.

La commission des finances a également eu la possibilité d'auditionner les SIG, qui ont répondu aux questions des commissaires. Ces derniers doivent traiter un sujet extrêmement complexe. Elle rappelle que les commissaires sont néophytes et se penchent sur une problématique compliquée. Elle a compris, grâce au Conseil administratif et à M^mc Cerda, que la Ville est captive depuis la décision prise en 2010 d'accepter une partie de son approvisionnement en électricité sur le marché libre et l'autre partie sur le marché régulé. La Ville a pris cette décision à un moment où personne ne pouvait anticiper la pandémie, la guerre avec la Russie, la fermeture de Nord Stream 1 et 2. Toutes les collectivités publiques qui pouvaient accéder au marché libre, celles qui consomment plus de 100 000 kWh par an, qu'elles soient de gauche ou de droite, ont pris la décision de s'approvisionner sur le marché libre.

Critiquer actuellement ces décisions est facile et de mauvaise foi. Il y avait un principe d'irréversibilité inscrit au niveau de la loi fédérale. M. Brunier, lors de son audition, a informé que les Conseils d'Etat d'autres cantons de Suisse demandent actuellement la possibilité de revenir au marché régulé moyennant des primes de fidélité. D'autres pays en Europe entreprennent la même démarche. Il y a des pistes d'action possibles, rien n'est fatal dans cette situation. Pour le Parti socialiste, il est important d'insister sur ces points.

La commission a également découvert que dans le marché libre le prix de l'électricité est adossé au prix du gaz. Effectivement, tout nous échappe comme cela a bien été expliqué: de nombreux facteurs complexes, la situation géopolitique et les marchés libres ont mené à cette crise. Elle rappelle que les négociations entre la Ville et les SIG par rapport aux prix de l'électricité se déroulent dans une fenêtre de prix qui ne dure que quelques heures. Pourtant, on demande au responsable de l'ENE de prendre une décision. Cela a été mis par écrit: cette façon de prendre une décision est peu usuelle pour les collectivités publiques.

Cette décision importante ne peut pas dépendre d'une seule personne, alors que l'on est censé être en démocratie. Il leur semble important de saluer les actions du Conseil administratif et des SIG qui ont fourni un important nombre d'informations. Le Parti socialiste approuve les propos de la commissaire d'Ensemble à gauche qui a aussi exprimé son étonnement quant aux propos de M. Balestra. Selon les SIG, l'électricité est une marchandise stratégique qui doit être gérée par les ingénieurs et non par les traders, surtout s'agissant des collectivités publiques. C'est pour le Parti socialiste le début d'une nouvelle crise, succédant à l'arrêt de la crise pandémique. Cette nouvelle crise est plus importante, car elle concerne un besoin vital: la population a besoin d'électricité pour s'alimenter et se chauffer. Ils sont convaincus que c'est le début d'une révolution, car à présent tout est dérégulé dans le marché libre et tout est dirigé par les traders, alors que ce qui est en cause est un bien de première nécessité que la Suisse produit en été et importe en hiver. C'est une révolution importante d'un point de vue des gouvernances ainsi que des citoyens qui devront en prendre conscience, s'éduquer et modifier leur façon de consommer. Le Parti socialiste remercie le Conseil administratif pour sa transparence et votera également cette proposition en plénière. Selon elle, de nombreux objets concernant la consommation d'électricité seront à l'ordre du jour.

Un commissaire du Centre n'est pas aussi confiant sur la transparence du Conseil administratif. La hausse des prix a commencé le 24 février 2021. En peu de temps, le prix observable en fin d'année avait triplé. La cheffe de l'ENE aurait été surprise par la montée des prix, comme le dit la commissaire socialiste. Il demande si cette surprise s'est ressentie dans la seconde, dans la minute, dans l'heure ou dans la semaine, etc. Il est d'avis que la compétence de la cheffe du service est à mettre en doute, car elle aurait dû acheter l'électricité bien plus tôt.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Il rappelle que les SIG ont informé que la Ville de Genève en 2021 a demandé plus de vingt fois de fixer un prix puis elle ne l'a finalement pas fait. On ne peut donc pas parler de surprise. Selon lui, ce manque de transparence peut être dû à deux aspects. Cela pourrait s'avérer être un manque de compétence de la cheffe de service qui n'a pas su, alors que c'est son métier, anticiper les prix, alors que ceux-ci augmentaient de manière exponentielle. Ou le Conseil administratif lors des délibérations budgétaires a décidé d'attendre le dernier moment pour acheter l'électricité afin que cela n'impacte pas le budget. Il rappelle que la Ville a acheté son électricité pour 2022 en décembre. Il mentionne la dernière phrase de la proposition, mentionnée ci-dessus par le commissaire de l'Union démocratique du centre. Le budget aurait pu absorber cette hausse d'investissements. Les messages politiques n'ont pas été nets. Lors du budget, le Conseil administratif délivre un message politique, qui traduit la bonne gestion et la volonté de diminuer le déficit chaque année. Il est donc possible que le Conseil municipal ait été trompé politiquement, ou que la compétence au sein de l'ENE soit mise en doute.

La commissaire socialiste indique que la surprise mentionnée dans ses propos concerne l'opacité. Elle rappelle à ce titre que les SIG ont suspendu les systèmes de cotations entre le 8 décembre 2021 et mars 2022. On peut observer des formes d'opacité dans tout le système de négociation des prix. Il y a également la situation de captivité, générée par le principe d'irréversibilité, qui complique la prise de décision concernant cette hausse de prix. Faire porter toute la responsabilité de la décision à la cheffe de service est malvenu. Elle rappelle également que les médias ont relaté la surprise de toutes les communes en Suisse et en Europe qui découvrent cette hausse de l'électricité. Il est facile de dire qu'il aurait fallu le savoir avant alors que tout le monde est surpris. Personne ne pouvait prévoir cette augmentation. Elle admet que l'augmentation des prix a débuté l'année dernière, mais cela n'a pas un lien direct avec la guerre, cela a commencé avec la pandémie, mais personne ne pouvait prévoir que ces prix continueraient à augmenter. Donc, la cheffe de service n'était pas la seule surprise. Elle rappelle que la Ville a pris les devants et a mis en place une task force pour cette année.

Un commissaire socialiste remarque que le commissaire du Centre a abordé dans son intervention le sujet de la compétence. Ce n'est pas de la compétence de la Ville et de ses services d'agir comme un trader et de faire des choix en jouant sur les hausses et baisses des prix de l'électricité. Le problème est de savoir comment la Ville s'est retrouvée dans cette situation. Il indique que les choix qui ont été faits, dans une telle situation et dans un rôle de trader qui n'est pas celui de la Ville et de ses services, ne sont pas si mauvais que ce qui vient d'être affirmé dans les prises de position: le pire a été évité. La Ville n'est pas un service de trading et il est normal qu'elle rencontre des difficultés.

Le président n'est pas certain que le pire ait été évité.

Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

La commissaire d'Ensemble à gauche remarque que dans une situation d'insécurité la tentation peut être grande de chercher des boucs émissaires. Ce n'est pas la meilleure manière de répondre à une situation de crise. Le fait d'accuser une personne responsable d'un service, dont elle a personnellement toujours apprécié la compétence, et de lui faire porter la responsabilité d'évaluation est inapproprié. Elle comprend le fait d'interroger les choix politiques, mais estime regrettable de s'attaquer à une personne responsable d'un service. Elle espère que le commissaire n'accusera pas la cheffe de service en plénière.

Le président partage l'avis de la commissaire d'Ensemble à gauche. Les éventuelles responsabilités sont politiques, elles ne se trouvent pas au niveau des employés. Ce n'est pas la cheffe de service qui est chargée de signer le contrat.

Une commissaire libérale-radical rappelle qu'en effet M. Balestra s'est opposé depuis le début à la libéralisation du marché de l'électricité et de l'eau, en défendant le caractère vital de ces ressources, et qu'il a organisé à l'époque une campagne contre cette libéralisation. La libéralisation de l'eau a été refusée, mais malheureusement la libéralisation de l'électricité a été acceptée. Elle rappelle que gouverner, c'est prévoir. M. Balestra a toujours été contre cette libéralisation et a affirmé qu'un jour cela aurait des répercussions. Elle rappelle que ce n'est pas le Conseil municipal qui a décidé de partir sur le marché libre à 78%, mais que c'est le Conseil administratif qui a pris cette décision, sans demander au Conseil municipal de voter. Elle n'accusera pas une fonctionnaire, car celle-ci a une présidente.

Il est rappelé par une commissaire socialiste que toutes les collectivités publiques ont pris cette décision, puis par le président que la cheffe de service n'a pas la compétence de signer un contrat.

Un commissaire socialiste rappelle que le Conseil administratif avait informé la commission qu'il avait demandé l'aide d'un expert qui les a accompagnés au fur et à mesure de toutes ces problématiques. Plusieurs commissaires se demandent pour quelles raisons le Conseil administratif n'a pas pris la décision plus tôt. Le Conseil administratif avait informé que selon l'expert il valait mieux attendre, car les prix allaient peut-être diminuer. Quand on s'engage à signer un contrat de plusieurs millions et que par la suite un expert indique que les prix peuvent diminuer, il comprend que le Conseil administratif a décidé d'écouter ce conseil de l'expert qui connaît ce domaine. Si le Conseil administratif avait choisi de signer à ces prix élevés et que ceux-ci avaient par la suite diminué, certains auraient dénoncé l'incompétence du Conseil administratif qui dépense.

Votes

La recommandation du Parti libéral-radical est acceptée à l'unanimité.

4196

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC) contre 1 non (PLR), la proposition PR-1514 est acceptée.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité pour cet objet.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année.

Annexes:

- présentation de l'ENE pour l'achat d'électricité (séance du 24 août 2022)
- baromètre des prix de l'électricité des SIG pour novembre 2021 (séance du 24 août 2022)
- baromètre des prix de l'électricité des SIG pour décembre 2021 (séance du 24 août 2022)

14 novembre 2022

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Le Conseil administratif nous demande de mettre la main au porte-monnaie, pour la somme de 5 millions de francs sur le budget 2022, afin de pouvoir payer la facture d'électricité de la Ville de Genève.

Petit retour en arrière: en 2009, la Ville de Genève, par son Conseil administratif, décide de sortir du marché régulé dans lequel sont les Genevois, pour bénéficier du marché libre et avoir les meilleurs prix possible.

Cela fonctionne jusqu'en 2021. C'est là que cela se gâte...

Durant l'année 2021, les SIG nous informent avoir alerté rapidement tous leurs clients éligibles: depuis plusieurs mois les marchés augmentent.

Ils leur ont conseillé de signer, même pour une année, deux ans ou trois ans. Ils ont également averti la Ville de Genève lorsque le coût s'élevait à 8,99 centimes.

La Ville a des doutes sur ces coûts, car les marchés varient. On ne les maîtrise pas. Depuis juillet 2021, les SIG ont fait 67 offres à la Ville de Genève, qui a attendu jusqu'au 9 décembre 2021 avant de bloquer un prix.

Cette proposition soulève le problème de gouvernance, car lorsque l'on est responsable du département qui «joue à la bourse» du marché de l'électricité, on a le devoir d'être joignable, en tout temps (heures ouvrables), car parfois les offres ne sont valables que quelques heures ou quelques jours.

Le processus budgétaire 2022 n'a pas été transparent, car lorsque le Conseil municipal a voté le budget M^{me} Perler savait qu'il y aurait 5 millions de francs supplémentaires qui devraient être dépensés puisqu'elle avait fixé ces prix avec les SIG.

Les SIG ont confirmé que le 9 décembre 2021 le prix était fixé.

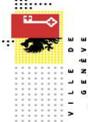
Le Conseil municipal a voté le budget quelques jours plus tard, sans avoir les bons chiffres, alors que le Conseil administratif peut venir jusqu'à la dernière minute, avec un ou plusieurs amendements supplémentaires.

Le Parti libéral-radical remarque que depuis le début de la législature ces crédits supplémentaires sont fréquents et permettent d'établir des budgets sous-estimés, M^{me} Kitsos ayant déposé cette année également un crédit supplémentaire pour une subvention qu'elle savait ne pas être correctement budgétée.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Le Parti libéral-radical a proposé la recommandation suivante pour cet objet: «que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année».

Les préaux d'école doivent être éteints et pas allumés jusqu'à une heure du matin. Tout ce qui ne sert pas doit être éteint. Il y a eu déjà des motions au Municipal à ce sujet. Le Parti libéral-radical souhaiterait recevoir une liste d'actions concrètes. Le préau de l'école de Chandieu et sa piscine ont été allumés tout l'été, jour et nuit. Cela ne peut pas continuer.



PR – 1514 : CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE 5'180'000 FRANCS

DESTINÉ À FINANCER LES SURCÔÛTS LIÉS AUX ACHATS D'ÉLECTRICITÉ POUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE GENEVE APPROVISIONNÉS SUR LE MARCHÉ LIBRE POUR L'ANNÉE 2022





2.

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

Définition du marché libre et du marché régulé

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le marché suisse de l'électricité est partiellement libéralisé. Les clients dont la consommation annuelle dépasse les **100 000 kWh/an par site** de consommation peuvent désormais choisir une offre sur le marché concurrentiel (choix du producteur). Ils accèdent au marché dit « libre ».

Les conditions d'accès et de fourniture d'électricité sur le marché libre sont régies par :

- La loi sur l'approvisionnement en électricité (LAPEL)
 - L'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEL)
- Tous les clients dont la consommation est supérieure à 100 000 kWh/an par site de consommation, choisit :
- une offre de marché
 - de rester au tarif régulé

Le choix de quitter le marché régulé pour le marché libre est définitif.

La Ville de Genève a activé sa demande d'accès au marché libre en octobre 2009, pour une application dès le 1^{er} janvier 2010.

Tous les autres clients (non-éligibles) sont soumis au **marché régulé** et doivent acheter le courant auprès de l'entreprise électrique de leur région, qui est aussi celle qui gère et entretient le réseau (SIG à Genève).

Les tarifs du marché régulés sont régis par :

- La Loi genevoise sur l'organisation des Services Industriels de Genève (LSIG)
- Le Règlement pour l'utilisation du réseau et la fourniture de l'énergie électrique

Les tarifs sont publiés le 31 août de chaque année et sont **contrôlés et validés par le Conseil d'Etat.**



3.

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

Constitution du contrat de marché libre de la Ville de Genève

- 112 sites de consommations, représentant 292 points de comptage.
- Les contrats en marché libre représentent 78% de la consommation électrique de la Ville de Genève (hors éclairage public)

Qualité de l'électricité et durée du contrat

- SIG Vitale Horizon, soit 40% de Vitale Vert (Décision CA 13 octobre 2021)
- Contrat d'une durée minimum d'un an
- Principe de Reprice en cas de renouvellement avant échéance

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
 Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
 d'électricité pour les bâtiments de la Ville



4.

ÉVOLUTION DES PRIX SUR LE MARCHÉ LIBRE

Entre 2017 et 2020 : relative stabilité des prix entre 5.5 et 7.5 ct/kWh

2020 : 17 avril 2020 : souscription contrat Vitale Vert un an à un tarif de **7,12 ct/kWh (fourniture année 2021)**
 impact de la pandémie et de la diminution de la production, correspondant à une diminution de la demande

2021 : En début d'année (jusqu'à l'été) des prix oscillant entre 8 et 15 ct/kWh ensuite entre 15 et 25 ct/kWh.
9 décembre 2021 : souscription contrat Vitale Vert un an à un tarif de **25,13 ct/kWh (fourniture année 2022)**

SIG a suspendu ses cotations après le 10 décembre, jusqu'au 21 mars 2022, en raison d'une trop forte volatilité des prix du marché.

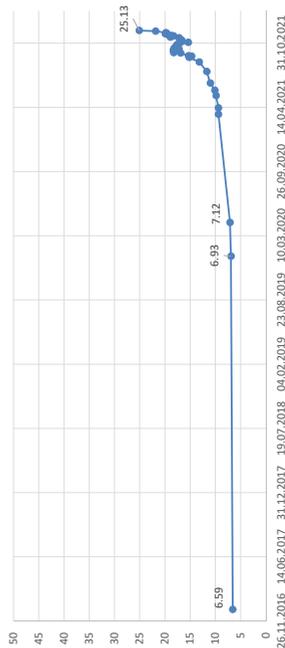
Historique des contrats VdG (périodes de consommation)

- 1.1.2010 → 31.12.2013
- 1.1.2014 → 31.12.2014 (prolongation)
- 1.1.2015 → 31.12.2016 (prolongation)
- 1.1.2017 → 31.12.2019
- 1.1.2020 → 31.12.2020
- 1.1.2021 → 31.12.2021
- 1.1.2022 → 31.12.2022

• **Consommations de référence :**

Electricité ML 2019	Electricité ML 2020	Electricité ML 2021	Electricité ML 2022
28 267 162 kWh	25 721 266 kWh	27 464 591 kWh	27 464 591 kWh
6.59 ct/kWh	6.93 ct/kWh	7.12 ct/kWh	25.13 ct/kWh

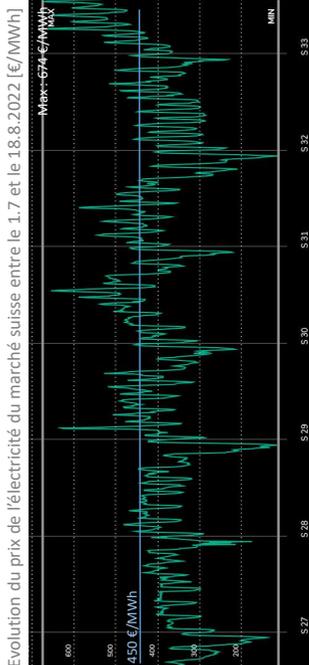
Prix de l'électricité à 1 an [ct/kWh]





VILLE DE GENÈVE

Evolution du prix de l'électricité sur le marché libre 2017 - 2022
[SIG Vitale Vert 40% - cts/MWh]



5.

ÉVOLUTION DES PRIX SUR LE MARCHÉ LIBRE

2022 : forte demande et peu d'offre en début d'année (janvier-février), les prix subissent de fortes perturbations entre 25 et 30 ct/kWh
Depuis le 24 février : Très forte instabilité et très forte hausse avec des prix oscillants entre 35 et 67 ct/kWh.
Dès le mois de juin, à nouveau **très forte instabilité et très forte volatilité**. Les producteurs ne sont plus en mesure de proposer des offres stables pour l'année 2023. SIG cesse ses cotations le 12 juillet 2022. Elles n'ont pas été reprises à ce jour.

Source : <https://www.rte-france.com/eco2mx/les-donnees-de-marche#>



6.

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS**PERTE DE REPERES ET DE VISIBILITE SUR L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITE ET DU GAZ**

- Situation géopolitique
- Urgence climatique / Transformation des filières énergétiques et sortie des énergies fossiles
- Situation de l'économie européenne (sortie de crise pandémique et nouvelle crise politique)
- Risque très marqué de pénurie dès l'hiver 2022/2023 (déséquilibre entre l'offre et la demande)
- Communication très alarmiste durant la période estivale

ÉLÉMENTS INFLUENÇANT LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ EN EUROPE ET EN SUISSE

- Prix du gaz
- Prix du charbon
- Coût des certificats CO₂
- Taux de change CHF/€
- Situation géopolitique / évolution du conflit en Ukraine / approvisionnement en gaz russe
- Déficit de production en EU (France et Allemagne)



1. **Mise en place d'une stratégie d'achats sur le marché libre, adoptée par le CA le 12 juillet 2022**
Pour négocier, optimiser et sécuriser autant que possible la fourniture et les prix sur le marché
2. **Mise en place d'une stratégie de préparation au risque de rupture de l'approvisionnement, présentée au CA le 24 août 2022 (gestion de crise)**
3. **Mise en place d'une stratégie accélérée pour diminuer les consommations d'énergie et augmenter la production d'électricité:**
 - **Investir pour économiser** : les hauts niveaux de prix rendent les économies d'énergies plus rentables
Cette situation extraordinaire constitue une opportunité pour renforcer les investissements permettant des économies massives d'énergies
 - **Développer la sobriété énergétique**
 - **Accélérer les investissements pour produire de l'électricité**
Renforcer la production solaire photovoltaïque

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
 Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
 d'électricité pour les bâtiments de la Ville



8.

PROJET DE DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;
 sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires compétents 2022 du Service de l'énergie,
 Comptes Fr.

3120.020 C-Ene Electricité	4 180 000
3439.110 C-Ene Electricité PF	1 000 000

ÉNERGIE



NOVEMBRE 2021

Baromètre des prix de l'électricité

Le marché en bref

Après une hausse spectaculaire, les prix de marché de l'électricité sont en baisse à fin octobre. Ils restent cependant très volatiles.

DEPUIS 12 MOIS

+191% ↗

DEPUIS 1 MOIS

-7% ↘

Principaux facteurs influençant
les prix de marché

(liés au fonctionnement de certaines
centrales de production européennes)



COÛT DES CERTIFICATS
D'ÉMISSIONS DE CO₂

-7% depuis 1 mois ↘



PRIX DU CHARBON

-32% depuis 1 mois ↘



PRIX DU GAZ

-12% depuis 1 mois ↘



Si les prix du marché de l'électricité sont influencés par les cours du charbon et du gaz,
SIG s'engage à vous fournir une électricité d'origine 100% renouvelable.



ÉVOLUTION DES PRIX DE MARCHÉ



TENDANCE GÉNÉRALE

Après plusieurs mois de hausse continue, on observe une détente des prix. Actuellement à des **niveaux historiquement élevés**, ces derniers ont **baissé fin octobre**.

Les prix restent cependant **très volatiles**, et sont impactés par **les fluctuations des prix du gaz** et des **certificats d'émissions de tCO₂**.



Prix de marché allemand de livraison de l'électricité, **années 2022, 2023 et 2024** (€/MWh).

Les prix ci-dessus ne tiennent pas compte des coûts du transfert de l'énergie de l'Allemagne vers la Suisse, ni du taux de change €/CHF, ni du profil de consommation individuel. Ces divers éléments sont détaillés dans notre [guide interactif](#).



COÛT DES CERTIFICATS D'ÉMISSIONS DE CO₂

Le prix des certificats d'émissions de CO₂ oscille à un niveau **historiquement haut**, proche des 60 €/tCO₂.



PRIX DU CHARBON ET DU GAZ

Après plusieurs semaines de pénurie sur le marché du **charbon**, des mesures prises en Asie afin d'éviter des restrictions d'électricité ont permis de **faire baisser les prix**.



Quant au marché du gaz, la fin prévue (début novembre) du remplissage des réserves de stockage dans l'Est de l'Europe laisse **espérer une augmentation des exportations de gaz** et une **détente des prix**.



ACTUALITÉ

La reprise économique mondiale, et l'augmentation de la demande qui en découle, impactent l'ensemble des marchés de l'énergie.

Le prix final de votre électricité dépend par ailleurs fortement de votre courbe de charge, c'est-à-dire de votre manière de consommer.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE



Les prix de marché de l'électricité étant libellés en €/MWh, le taux de change €/CHF impacte le prix final en CHF de l'électricité livrée en Suisse.

Le taux de change se situe actuellement à **1,0656 €/CHF** : en légère baisse depuis un mois.

Pour en savoir plus sur l'impact de ces facteurs sur les prix de marché : [cliquez ici](#)



Ces éléments sont fournis à titre indicatif. Ils constituent une information sur le marché de l'électricité en date du 29.10.2021, avec les éléments connus au jour de publication, et ne sauraient engager la responsabilité de SIG.



ÉNERGIE



DECEMBRE 2021

Baromètre des prix de l'électricité

Le marché en bref

Historiquement haut, le prix de marché a suivi une tendance fortement haussière en novembre, associée à une très forte volatilité.

DEPUIS 12 MOIS

+233%



DEPUIS 1 MOIS

+37%



Principaux facteurs influençant
les prix de marché

(liés au fonctionnement de certaines
centrales de production européennes)



COÛT DES CERTIFICATS
D'ÉMISSIONS DE CO₂

+35%

depuis 1 mois ↗



PRIX DU CHARBON

+12%

depuis 1 mois ↗



PRIX DU GAZ

+27%

depuis 1 mois ↗



Si les prix du marché de l'électricité sont influencés par les cours du charbon et du gaz,
SIG s'engage à vous fournir une électricité d'origine 100% renouvelable.



ÉVOLUTION DES PRIX DE MARCHÉ



TENDANCE GÉNÉRALE

Après une détente des prix observée en octobre, les prix ont à nouveau fortement augmenté en novembre. Ces derniers ont atteint des **niveaux historiquement élevés**, associés à une **forte volatilité**.

Les prix de l'électricité sont impactés par **les fluctuations des prix du gaz**, du **charbon** et des **certificats d'émissions de tCO₂**, et indirectement par les conditions météorologiques.



Prix de marché allemand de livraison de l'électricité, **années 2022, 2023 et 2024** (€/MWh).

Les prix ci-dessus ne tiennent pas compte des coûts du transfert de l'énergie de l'Allemagne vers la Suisse, ni du taux de change €/CHF, ni du profil de consommation individuel. Ces divers éléments sont détaillés dans notre [guide interactif](#).



COÛT DES CERTIFICATS D'ÉMISSIONS DE CO₂

Le prix des certificats d'émissions de CO₂ a fortement augmenté ces dernières semaines, pour atteindre un **niveau record**, il a dépassé la barre des 70 €/tCO₂.



PRIX DU CHARBON ET DU GAZ

Après une accalmie observée en octobre sur le marché du **charbon**, les prix sont repartis à la **hausse** en novembre.



Les températures basses, associées aux craintes liées à l'approvisionnement en gaz (notamment après l'annonce de suspension de la certification de Nord Stream 2) ont généré de fortes **incertitudes** et une **hausse des prix du gaz**. Ces derniers sont impactés par toute annonce concernant **l'exportation de gaz vers l'Europe de l'Ouest**.



ACTUALITÉ

Le contexte **économique** et **sanitaire**, en lien avec les inquiétudes liées à une reprise épidémique, génère une incertitude sur les marchés.

Le prix final de votre électricité dépend par ailleurs fortement de votre courbe de charge, c'est-à-dire de votre manière de consommer.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE



Les prix de marché de l'électricité étant libellés en €/MWh, le taux de change €/CHF impacte le prix final en CHF de l'électricité livrée en Suisse.

Le taux de change se situe actuellement à **1,0427 €/CHF** : en légère baisse depuis un mois.

Pour en savoir plus sur l'impact de ces facteurs sur les prix de marché : [cliquez ici](#)



Ces éléments sont fournis à titre indicatif. Ils constituent une information sur le marché de l'électricité en date du 01.12.2021, avec les éléments connus au jour de publication, et ne sauraient engager la responsabilité de SIG.



—***—

La présidente. Le président de la commission, M. Daniel Sormanni, ne prend pas la parole... Je donne la parole à M. Théo Keel, le rapporteur de majorité. Non... Madame Patricia Richard, rapporteuse de minorité, vous avez la parole.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse de minorité (PLR). Madame la présidente, je vous signale qu'il est 23 h 10, que nous avons été convoqués jusqu'à 23 h...

La présidente. Non, vous n'avez pas été convoqués jusqu'à 23 h.

M^{me} Patricia Richard. Je ne suis pas sûre que ce débat soit encore légal, mais ce n'est que mon avis...

La présidente. Il est tout à fait valable. Continuez ou...

M^{me} Patricia Richard. Mais puisque vous tenez absolument à traiter cet objet ce soir... Oui, j'ai fait un rapport de minorité. Pourquoi est-ce que j'ai fait un rapport de minorité? Parce que le Conseil administratif est venu demander une rallonge de 5 millions de francs pour les frais énergétiques de la Ville de Genève dans cette proposition qu'il a déposée au mois de juin, sauf erreur, alors qu'il savait que ces frais avaient été augmentés le 9 décembre 2021, soit neuf jours avant le vote du budget 2022. Donc, nous avons voté l'année dernière un budget qui n'était pas sincère puisqu'on nous a caché ces frais de 5 millions de francs supplémentaires que le Conseil administratif savait effectifs puisque les SIG nous ont confirmé en commission des finances, lors de leur audition, que le tarif avait été arrêté le 9 décembre 2021.

Donc cette Ville a plusieurs problèmes. Ou la personne chargée de l'énergie n'a pas transmis les informations à sa présidente, M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge et responsable de l'énergie – mais ce n'est pas du tout mon avis – ou M^{me} Perler n'a pas informé le Conseil administratif de ce changement, ou alors le Conseil administratif a caché cette information au Conseil municipal. A vous de choisir quelle est la bonne théorie.

Quoi qu'il en soit, le Conseil administratif a la possibilité jusqu'à la dernière minute pendant les débats budgétaires de déposer un amendement afin que le budget soit le plus sincère possible. Il ne l'a pas fait. Il a joué en quelque sorte avec la sincérité de ce budget. Pire que ça. Les hausses de tarifs du marché libre ont été extrêmement fluctuantes l'année dernière... Les SIG nous ont indiqué avoir fait 67 offres à la Ville de Genève mais celle-ci a attendu jusqu'à la dernière minute pour bloquer son prix. Soixante-sept offres! C'est cela qui nous a amené à un tarif évidemment extrêmement élevé et qui est payé par les impôts de nos concitoyens, ce qui est scandaleux.

Le Parti libéral-radical entend dire par ce rapport de minorité à quel point il est fâché qu'on ne nous ait pas dit la vérité, qu'on nous ait caché 5 millions de francs. Nous sommes fâchés que nous soyons obligés ce soir de voter en faveur de ce crédit puisqu'on doit malheureusement payer nos factures comme tout le monde. C'est scandaleux qu'on nous ait caché cette augmentation de tarif que le Conseil administratif connaissait neuf jours avant le vote du budget 2022.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. J'ouvre le premier débat. (*Remarque de M^{me} Rouillet. Exclamations.*) Je donne la parole à ceux et celles qui la demandent.

M. Pierre de Bocard, deuxième vice-président (PLR). Il y a une motion d'ordre.

La présidente. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole. (*Brouhaha.*)

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). On ne la met pas aux voix, la motion d'ordre? Puisque vous voulez qu'on parle, on va parler jusqu'à plus soif...

M. Pierre de Bocard, premier vice-président (PLR). Il faut que tu la fasses voter... (*Brouhaha.*)

M. Daniel Sormanni. Je ne comprends d'ailleurs pas cette manière de gérer la séance. Je vous rappelle quand même que ma demande de renvoi en commission tout à l'heure était parfaitement réglementaire, contrairement à ce que vous avez affirmé, Madame la présidente. Je n'ai pas besoin d'un temps de parole pour

demander un renvoi en commission; vous devez la mettre aux voix. Par conséquent, comme vous ne l'avez pas fait, je ferai un recours au Service des affaires communales (SAFCO).

La présidente. Il marmonne... c'est l'âge. (*Brouhaha.*)

M. Daniel Sormanni. Concernant la proposition PR-1514, évidemment que nous allons l'accepter parce que nous n'avons pas le choix. (*Brouhaha.*) Mais je pense qu'il est bon de dire un certain nombre de choses. Sur le fond, je ne peux qu'être d'accord avec ce que vient de dire M^{me} Richard quant au timing. (*Brouhaha.*)

M^{me} Michèle Rouillet (PLR). Mais pourquoi est-ce qu'elle commence un point à 23 h 10?

M. Daniel Sormanni. Je ne sais pas. Je continue... ou bien?

La présidente. Je vous en prie.

M. Daniel Sormanni. Mais il y a tellement de bruit que c'est un peu difficile.

La présidente. Moi, je vous écoute.

M. Daniel Sormanni. Alors je vais parler plus fort.

La présidente. Moi, je vous écoute avec attention.

M. Daniel Sormanni. Je partage l'avis de M^{me} Richard concernant le timing mais il nous faut quand même accepter cette proposition parce qu'on n'a pas le choix, il faut payer le prix.

Cela dit, c'est un peu facile de venir dire aujourd'hui que c'est la faute à pas de chance. On n'a malheureusement pas été assez réactifs, semble-t-il, mais on l'entend à longueur de journée, à longueur d'année, à longueur de journaux,

comme dans cet article écrit par un ancien conseiller municipal, aujourd'hui député, M. Sylvain Thévoz. (*Ndlr: M. Sormanni brandit un article de M. Thévoz.*) Il vient faire la leçon et dire que la non-gauche municipale et cantonale empêche toute avancée, notamment sur le climat.

Moi j'aimerais quand même rappeler qu'il y a ici une majorité de l'Alternative à l'exécutif de ce Municipal depuis une trentaine d'année. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour isoler les bâtiments de la Ville de Genève, pour faire le nécessaire sur cette transition à propos de laquelle vous nous saoulez à longueur de journée? Rien du tout. Vous n'avez rien fait pendant trente ans. Donc maintenant c'est un peu trop facile de venir dire que c'est la faute de la droite ou de tous ceux qui ne sont pas de votre avis. Je cite M. Thévoz: «C'est ainsi que, depuis des décennies, la rénovation des bâtiments et leur nécessaire meilleure isolation a été laissée au libre arbitre des propriétaires qui s'en moquaient. De toute façon, au final, les charges sont payées par leurs locataires. Ne pas contraindre les propriétaires revient au final à faire payer ceux qui n'ont pas d'autre choix que de le faire.»

Mais qu'est-ce que vous avez fait ici, vous, la majorité, pour faire le nécessaire dans les bâtiments que possède la Ville de Genève? Elle en possède beaucoup et bien plus que l'Etat qui n'a pas de bâtiment locatif. La Ville en a; elle a 5000 logements. Rien. Et il est dit après que c'est la faute de la droite ou des autres partis, qui ont freiné toutes ces rénovations... Eh bien non. Ni l'Etat ni la Ville ni les autres collectivités publiques, ici à Genève, n'ont fait le nécessaire pour accélérer tout ça. Je rappelle que les doubles vitrages sont obligatoires à Genève depuis 1988. Vous n'avez rien fait. Alors ne venez pas donner des leçons. Et d'ailleurs, au niveau suisse, Genève est un très mauvais élève en ce qui concerne toute la transition énergétique et le solaire. Elle est pratiquement à la fin du classement dans tous les cantons. Le meilleur, c'est Lucerne, le pire, c'est Uri, mais Genève est juste avant. Même derrière Zurich. Mauvais de chez les mauvais...

La présidente. Vous devez... Vous devez...

M. Daniel Sormanni. Oui, mais...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Je rappelle quand même, pour le débat précédent et pour celui-ci, que les SIG font très bien leur travail. Moi, j'en suis convaincu. Ils se sont expliqués partout, ils se sont expliqués aussi à la commission des finances.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Mais vous n'avez pas envie de les entendre! Ça aurait été bien de les réentendre sur votre proposition à la noix de tout à l'heure.

Je rappelle que l'électricité qui est fournie à Genève par les SIG est 100% suisse et 100% hydraulique. A part ça, on a effectivement une production propre qui est relativement faible: 5% de solaire. C'est ça qu'il faut augmenter.

Mais les SIG sont les meilleurs élèves de toute la Suisse parmi tous les services industriels de tous les domaines. Je pense qu'il faut les remercier de l'excellent travail qu'ils font, dirigés par...

La présidente. Vous devez vraiment conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Daniel Sormanni. ... Michel Balestra, président, et Christian Brunier, qui est socialiste, le directeur général. Un très bon couple qui travaille très bien. Et je pense que tout ça mérite quand même d'être dit. C'est trop facile...

La présidente. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Daniel Sormanni. Oui, oui, je vais terminer, Madame la présidente. De toute manière, comme vous, vous, ne respectez pas le règlement, je ne vois pas pourquoi moi je le respecterais.

La présidente. Très bien, je coupe le micro, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Donc je pense que cette proposition, il faut la voter aujourd'hui pour liquider cette affaire, mais ce n'est pas normal, la façon dont...
(*Le micro de M. Sormanni est coupé.*)

La présidente. Monsieur M. Matthias Erhardt, vous avez la parole, pour les Verts.

M. Matthias Erhardt (Ve). Madame la présidente, je dois dire que je me joins à M^{me} Richard et à M. Sormanni; je trouve que de débattre de cette proposition dans ces conditions est inadéquat par rapport à l'importance de ce sujet. Je

ne me prononcerai pas ce soir sur le fond. Notre groupe va accepter cette proposition, mais je vais demander un troisième débat pour que nous puissions avoir un débat plus serein sur cette question-là.

La présidente. Eh bien voilà... Il y en a quand même un qui y a pensé!

M. Matthias Erhardt. J'invite d'ailleurs mes collègues à renoncer à leurs prises de parole sur le fond. Votons ce soir, faisons tous ensemble un troisième débat. Ayons un vrai débat à une heure convenable. (*Applaudissements.*)

La présidente. Il y a toute une liste de personnes qui veulent prendre la parole... Est-ce que vous donnez suite à la demande de M. Erhardt? (*Exclamations.*) Est-ce que vous renoncez à vos prises de parole?

Des voix. Oui.

La présidente. Donc retirez vos cartes... Très bien. Aucun amendement n'a été déposé. Vous trouverez une recommandation à la page 43 du rapport. (*Brouhaha.*)

(La présidente lance le vote. Exclamations. Remarque de M. Burri.)

Une voix. On ne va pas voter ça! (*Exclamation de M. Pastore.*)

La présidente. Non mais attendez... Vous n'avez pas retiré votre demande de parole, Monsieur Burri? (*Exclamations.*)

Une voix. Je ne l'ai pas retirée non plus...

La présidente. Je pensais que vous l'aviez retirée. Est-ce que vous voulez prendre la parole ou vous voulez voter? Si vous voulez prendre la parole, il faut remettre votre carte et rappuyer.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M. Daniel Sormanni (MCG). Mais on vote la motion d'ordre!

La présidente. Alors, Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole. Je suis désolée, Monsieur Erhardt, vous n'êtes pas suivi...

M. Pierre de Boccard, deuxième vice-président (PLR). Il faut faire voter la motion d'ordre. Si on termine la séance, ça suspend et c'est au revoir, Uzma...

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Madame la présidente, s'il vous plaît, votre attention... J'ai énormément de choses à dire mais là à mon avis tout le monde demande qu'on vote la motion d'ordre.

La présidente. Mais Monsieur...

M. Daniel Dany Pastore. Donc je vais m'en tenir là pour l'instant.

La présidente. Monsieur Pastore...

M. Daniel Dany Pastore. Je vous présente ma requête gentiment, Madame la présidente, car si on devait continuer, il y a des gens qui vont rater leur bus. Je ne trouve pas ça très sympathique.

La présidente. Monsieur Pastore, j'aime bien qu'on demande les choses, mais j'aime bien qu'on demande les choses qui sont dans le règlement, d'accord? (*Exclamation.*) Or, le règlement prévoit...

M. Daniel Sormanni (MCG). Le règlement, vous ne l'avez pas respecté, alors arrêtez!

La présidente. Article 36 ter, alinéa 1: «La motion d'ordre est une proposition qui concerne le déroulement même des délibérations en cours. Elle ne tend pas à la modification de l'ordre du jour.» Je ne peux pas vous faire voter une

proposition qui tend à la modification de l'ordre du jour. (*Exclamations.*) Vous renoncez à prendre la parole, vous votez cette proposition et vous demandez un troisième débat!

(Ndlr: l'alinéa 3 de l'article 36ter prévoit que lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote, sans discussion. En cas d'acceptation, chaque groupe, ainsi que le Conseil administratif, peut encore s'exprimer sur le fond en trois minutes au maximum par un seul ou une seule de ses membres. L'alinéa 4 précise que sont réservées les compétences du président ou de la présidente en matière de direction des débats et de maintien de l'ordre des séances.)

M. Daniel Dany Pastore. Très bien. Madame la présidente, je vais éviter de chanter du moment que j'ai le micro.

La présidente. D'accord. Madame Chaker Mangeat, vous demandez la parole?

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Oui, j'ai demandé la parole. Si nous sommes dans cette situation, c'est parce que vous avez ouvert le débat après 23 h.

La présidente. Tout à fait.

M^{me} Alia Chaker Mangeat. C'est pour ça que nous sommes dans cette situation. (*Ndlr: les élu-e-s sont en train de quitter la salle.*)

La présidente. Mais je peux...

M^{me} Alia Chaker Mangeat. La proposition de M. Erhardt, nous la soutenons, nous sommes d'accord de faire un troisième débat. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas simplement suspendre le débat et le reprendre tel qu'il est à la prochaine séance, mais s'il faut finir et voter le troisième débat, on le fait. Je ne vais pas parler sur le fond maintenant à 23 h 23.

La présidente. D'accord... Très bien. Alors je fais voter la proposition PR-1514... Madame Kraft-Babel, vous avez aussi demandé la parole?

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). C'est un peu insupportable... Chacun est responsable mais on ne vote pas un troisième débat avant d'avant terminé un deuxième débat.

La présidente. Exactement.

M^{me} Florence Kraft-Babel. Il eût pu être possible de voter dans une motion d'ordre la prolongation ou pas du débat jusque par exemple 23 h 30. Ça n'a pas été fait.

La présidente. Il n'y a pas besoin...

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Tout le monde voulait partir, personne ne savait ce qu'il voulait. Maintenant, sans vote de deuxième débat, nous ne pouvons pas voter le troisième. Au pire, on suspend, c'est la seule possibilité. Quelle est la position du bureau? Merci de nous la communiquer.

La présidente. Non, je... Madame Kraft-Babel, une nouvelle fois, je vous invite à prendre connaissance des procédures, d'accord? Après 23 h, que le débat soit ouvert ou non, là n'est pas la question. Vous avez accepté de traiter en urgence un objet de plus, j'ai ouvert le point. Si vous souhaitez voter maintenant pour clore le débat et voter le troisième débat, c'est possible. Donc, je vous fais voter la proposition dans un premier temps.

Des voix. Non! Oui!

Une voix. Uzma?

La présidente. Alors prenez la parole et débattiez tant que vous voulez, vous avez toute votre soirée... Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Madame la présidente, j'entends vos propos... Les objets dont nous avons voté l'urgence sont traités à chaque session. Or, nous nous sommes toujours arrêtés à 23 h pour ceux que nous n'avons pas eu le temps

de traiter. Si nous avons continué, nous aurions peut-être avancé un peu plus dans notre ordre du jour... Nous sommes convoqués jusqu'à 23 h. A 23 h, on s'arrête même si toutes les urgences n'ont pas été traitées et on reprend à la séance suivante. On doit alors redéposer une motion d'ordonnancement. Je ne sais pas pourquoi ce soir tout d'un coup on décide comme ça de voter cet objet dans la précipitation. Abrégeons le débat! Les gens n'en peuvent plus, ça dérape.

A la base, la personne qui a dérapé, c'est celle qui n'a pas été fichue de nous présenter ces 5 millions de plus l'année dernière lorsque nous traitons le budget. Nous voulons des réponses, au Parti libéral-radical, de la part du Conseil administratif. Nous n'accepterons pas de clore le débat qui a à peine commencé et qui n'est pas fini pour voter ensuite un troisième débat. Nous n'avons jamais fait ça – et je siége dans cette enceinte depuis 2007! Franchement, on finit cette séance, et cette fois-ci c'est moi qui vais écrire au SAFCO.

A un moment donné, ça ne peut pas continuer comme ça. Je suis vraiment désolée, nous sommes tous crevés, nous sommes à bout de nerfs, il y en a qui sont en train de partir. On ne peut pas travailler sereinement là-dessus. Nous voulons des réponses. Est-ce que nous allons avoir des réponses dans ces conditions-là? Non, absolument pas, parce que la moitié du plénum est déjà en train de partir. Alors qu'est-ce qu'on fait maintenant? Vous voulez que je continue sur la proposition PR-1514?

La présidente. Mais bien sûr que vous devez continuer sur la proposition PR-1514.

M^{me} Patricia Richard. Eh bien, nous sommes scandalisés au niveau du Parti libéral-radical non seulement parce qu'on n'a pas respecté la démocratie par le fait de ne pas nous avoir présenté ces 5 millions supplémentaires lors de la séance du budget du 18 décembre dernier mais, en plus, ce soir, on fait exprès – c'est mon opinion mais je me trompe peut-être – de traiter cet objet après 23 h pour essayer d'écourter le débat et afin éventuellement de ne pas mettre le doigt là où ça fait mal, là où il y a eu une erreur, c'est-à-dire le fait qu'on ne nous ait pas présenté ces 5 millions de francs supplémentaires l'année dernière. On fait exprès de faire en sorte que l'on ne puisse pas débattre.

Parce que, l'air de rien, je suis peut-être la seule qui avait refusé à l'époque, en commission des finances, de voter cette proposition. J'avais annoncé un rapport de minorité... Mais, dans le fond, nous sommes tous d'accord avec le fait que nous aurions dû avoir cette information l'année dernière lors du vote du budget. C'est inadmissible d'administrer une ville de cette importance de cette manière-là. (*Applaudissements.*)

4222

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

Une voix. Bravo, Patricia.

La présidente. Le bureau demande une suspension de séance...

(La séance est suspendue de 23 h 31 à 23 h 36.)

La présidente. Première clarification... Vous êtes convoqués sans heure de fin de sorte que, la séance, quand elle continue, elle continue, peu importe l'opinion des uns et des autres sur l'heure de 23 h.

Deuxième constat, lorsque vous déposez une motion d'ordre, elle ne peut pas tendre à la modification de l'ordre du jour, de sorte que les motions d'ordre qui sont déposées pour modifier l'ordre du jour n'ont pas à être traitées.

Troisième constat, M^{me} Florence Kraft-Babel a sollicité le deuxième débat suivi du vote sur le troisième débat. C'est ce que je vais faire maintenant.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 25 oui contre 12 non (1 abstention), assortie d'une recommandation de la commission.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022 (soir)
Proposition: financement des surcoûts liés aux achats
d'électricité pour les bâtiments de la Ville

4223

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires compétents 2022 du Service de l'énergie,

Comptes	Fr.
3120.020 C-Ene Electricité	4 180 000
3439.110 C-Ene Electricité PF	1 000 000

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (42 oui).

La présidente. Le troisième débat aura lieu à une séance ultérieure.

9. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1742, de M^{mes} et MM. Valentin Dujoux, Omar Azzabi, Matthias Erhardt, Uzma Khamis Vannini, Leyma Milena Wisard Prado, Antoine Maulini et Delphine Wuest: «Fan zones sur le territoire municipal: clarifions les règles du jeu pour éviter l'autogoal»;
- M-1743, de M. Yves Herren, M^{mes} Livia Zbinden et Léonore Baehler: «Reprise végétale du gorrrh de la plaine de Plainpalais»;
- M-1744, de M. Pascal Holenweg: «Financement des grandes institutions culturelles: les collectivités publiques ensemble, pas la Ville seule (ou presque)»;
- M-1745, de M. Pascal Holenweg: «Pourquoi pas un orchestre du Grand Théâtre?»;
- M-1746, de M. Pascal Holenweg: «Envisager la création d'un Ballet de Genève, autonome (mais pas séparé) du Grand Théâtre»;
- M-1747, de M^{mes} et MM. Dorothee Marthaler Ghidoni, Timothée Fontolliet, Paule Mangeat, Christel Saura, Ahmed Jama, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet et Olivier Gurtner: «Laisse béton».

10. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations orales suivantes:

- IO-325, de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Que se passe-t-il à l'espace de quartier de Saint-Jean?»;
- IO-326, de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Le ras-le-bol des habitants du Seujet!»;
- IO-327, de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Favorisons nos vrais artisans locaux aux marchés de Noël».

11. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-674, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Pourquoi les lumières devant l’entrée de la Reliure (à Saint-Jean) restent allumées nuit et jour?»;
- QE-675, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Pourquoi la borne devant la crèche de Saint-Jean reste-t-elle ouverte?»;
- QE-676, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Quand M^{me} Perler va-t-elle mettre les piétons en sécurité?»;
- QE-677, de *M^{mes} et M. Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne et Alia Chaker Mangeat*: «Quel est le manque à gagner généré par les impayés d’impôt?».

La présidente. Je vous remercie pour votre attention. La séance est terminée.

Séance levée à 23 h 35.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4098
2. Communications du Conseil administratif	4098
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4098
4. Questions orales	4099
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de M ^{mes} et MM. Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Maria Casares, Dalya Mitri Davidshofer, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Steven Francisco, François Mireval, Emmanuel Deonna, Ahmed Jama et Régis de Battista: «Petite enfance: pour une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève» (M-1484 A). Suite de la discussion	4101
6. Rapport oral de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mai 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits (délibérations I et II) pour un montant total brut de 29 028 700 francs et de 28 861 700 francs net, recettes déduites, soit:	
– Délibération I: 24 285 800 francs brut destinés à la mise en conformité de l'installation de production de froid, de l'assainissement partiel des deux patinoires, de la fermeture périphérique de la patinoire extérieure ainsi que de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la patinoire extérieure du centre sportif des Vernets, sis au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, dont à déduire une subvention de 167 000 francs représentant la rétribution unique de la part de Pronovo, organisme mandaté par la Confédération pour la gestion et l'encouragement à la production d'électricité photovoltaïque nationale, soit 24 118 800 francs net;	
– Délibération II: 4 742 900 francs destinés à l'agrandissement des locaux sous la zone VIP de la patinoire intérieure du centre sportif des Vernets, sis au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1524 A)	4127

7. Motion du 4 octobre 2022 de MM. et M ^{mes} Oriana Brücker, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Brigitte Studer et Matthias Erhardt: «Pour un retour de la Ville de Genève au marché régulé de l’approvisionnement en électricité» (M-1731)	4137
(Interventions).	4138
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2022 en vue de l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d’électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l’année 2022 (PR-1514 A/B)	4154
(Interventions).	4212
9. Propositions des conseillers municipaux	4224
10. Interpellations	4224
11. Questions écrites	4225

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci